



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

**Plan stratégique
2016 - 2019**

-

Actualisation 2019



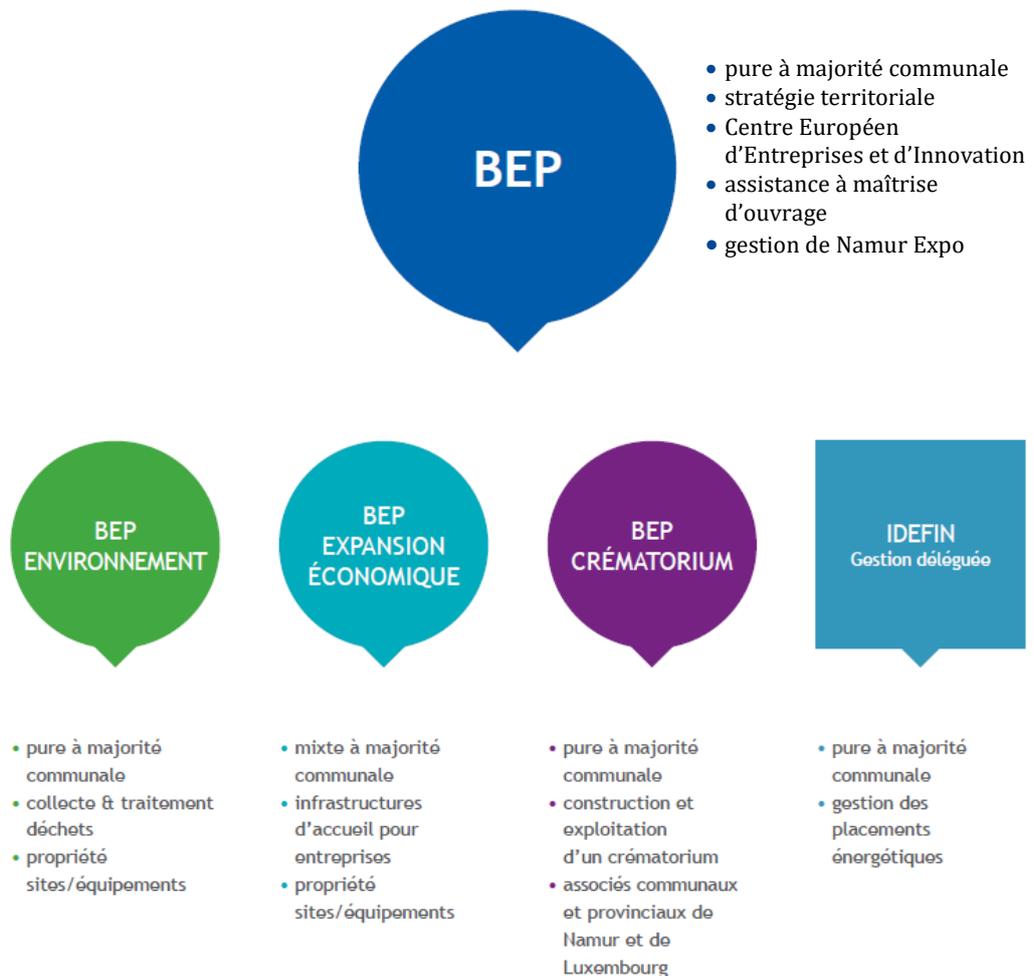
Table des matières

I.	L'organisation des Intercommunales.....	4
II.	Les dispositions décrétales.....	7
III.	L'accessibilité à l'information.....	8
A.	Pour tout citoyen.....	8
B.	Pour les conseillers provinciaux et communaux.....	9
IV.	Vision et objectifs pour le territoire.....	10
	Les objectifs stratégiques pour le territoire.....	10
V.	Vision et objectifs pour le BEP.....	11
	La vision du BEP.....	11
	Les objectifs stratégiques du BEP.....	11
VI.	Les valeurs.....	12
VII.	La stratégie par intercommunale.....	13
A.	Le BEP.....	13
1.	L'accompagnement des entreprises.....	13
2.	L'accompagnement des Communes.....	29
3.	Les actions territoriales.....	45
4.	Namur Expo.....	50
5.	La gestion déléguée d'IDEFIN.....	52
6.	Les services d'appui.....	53
B.	BEP Expansion Economique.....	66
1.	Les constats.....	66
2.	Les objectifs.....	66
3.	Les indicateurs.....	67
4.	Les projets.....	67
C.	BEP Environnement.....	76
1.	Les constats.....	76
2.	Les objectifs.....	77
3.	Les indicateurs.....	79

4. Les projets	79
D. BEP Crématorium	99
1. Les constats	99
2. Les objectifs	99
3. Les indicateurs	99
4. Les projets	99

I. L'organisation des Intercommunales

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de quatre Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crematorium et, enfin, la quatrième, IDEFIN, chargée de la gestion financière des ressources des Communes dans le domaine de l'énergie. Il définit et met en œuvre la stratégie territoriale. Il gère également le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation, Namur Expo. Enfin, il développe des assistances à maîtrise d'ouvrage pour ses actionnaires.





- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution de celles-ci** ;
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements** :
 - **le Développement Economique,**
 - **le Développement Territorial,**
 - **l'Environnement**

et avec le soutien des services supports.



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur ;
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs thématiques, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciale, régionale et européenne, et en coordination avec les Communes actionnaires.



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur ;
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Wallonie et en coordination avec les Communes membres ;
- Assurer des **missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes classiques et de collectes sélectives**, ainsi que des **infrastructures de traitement**.



- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un Parc mémorial, ainsi qu'une aire de dispersion des cendres.



- **Gérer les participations financières des 39 Communes qui y sont affiliées** (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des Communes dans le secteur de l'énergie et est chargée de procéder au financement des investissements de celles-ci dans ledit secteur.

II. Les dispositions décrétales

Art. L1523-13 §4 du Code de la Démocratie locale et Décentralisé tel que modifié par le Décret du 29 mars 2018 :

« ...L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté le cas échéant, à l'occasion de séances préparatoires, aux délégués communaux, s'il échet, aux délégués provinciaux et de CPAS aux échevins concernés, éventuellement en présence de membres du management ou du Conseil d'administration. Il est ensuite débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

Art. L1532-1 §2 du Code de la Démocratie locale et Décentralisé tel que modifié par le Décret du 29 mars 2018 :

« A la demande d'un tiers au moins des membres du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre.

Une fois par an, après l'assemblée générale du premier semestre, les intercommunales organisent une séance de Conseil d'administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et éventuellement, le rapport d'activités sont présentés. Cette séance est suivie d'un débat. Les dates, heures et ordre du jour de cette séance font l'objet d'une publication sur le site Internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées.»

III. L'accessibilité à l'information

A. Pour tout citoyen

Les Décrets régionaux organisent la publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings, ...);
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements concernés ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de **publicité passive**, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée, ainsi que la réponse, dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

B. Pour les conseillers provinciaux et communaux

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent **consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion** de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent **visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments**, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et de veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

Le BEP assure également des **formations spécifiques destinées aux administrateurs**, à l'occasion de la mise en place des nouveaux organes et à mi-législature. A cet égard, l'article L1532-1 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule qu'« à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige. »

Cette obligation a par ailleurs été complétée par le décret du 28 avril 2014 qui ajoute un nouvel article L1532-1bis au dit code et selon lequel :

« Les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs. Les administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formation organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er. Les listes de présence des administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'Assemblée Générale, laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

Des formations sont également proposées aux nouveaux élus, lors de l'installation des Conseils communaux et des contacts étroites sont maintenus avec les Directeurs généraux des Communes, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

A signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

En bref, le BEP considère comme **première priorité le contact de proximité** avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.

IV. Vision et objectifs pour le territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au cœur de la Wallonie et se caractérise par :

- La présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de Province ;
- Un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- Une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au développement économique durable du territoire namurois en mettant en exergue ses atouts en matière d'innovation et de créativité.

Cette vision se traduit en quelques mots :

Le BEP développe le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- Le développement entrepreneurial ;
- La valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité ;
- L'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels.

Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP entend :

1. Assurer **l'attractivité du territoire namurois** à l'égard des entreprises, des organismes, des associations et des habitants, en s'appuyant sur sa position au carrefour de deux axes européens de développement (Nord-Sud et Est-Ouest), le rayonnement de la Capitale wallonne et un maillage de polarités semi-urbaines assurant la cohésion de son territoire rural ;
2. Positionner Namur comme un **territoire innovant et créatif** dont l'orientation tertiaire prédominante est nécessaire au redéploiement des bassins industriels wallons ;
3. Intégrer **et respecter les dynamiques spécifiques** de son territoire (Capitale régionale, E411, Val de Sambre, Entre-Sambre-et-Meuse et Houille/Semois namuroise) tout en valorisant leurs complémentarités dans une perspective de cohésion namuroise.

V. Vision et objectifs pour le BEP

La vision du BEP

Le BEP est une entreprise publique qui dispose de sa stratégie, établie sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement, le BEP entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionale et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Les objectifs stratégiques du BEP

Vu le contexte :

Environnement socio-économique en mouvance rapide

- Globalisation et transformation de l'économie
- Accroissement des dynamiques locales
- Nouveaux modes de travail et de consommation
- Gestion et maîtrise de l'information
- Connectivité plus grande
- Enjeux énergétiques et environnementaux

Dans ce contexte, les objectifs du BEP sont :

1. S'affirmer comme **centre d'expertise pluridisciplinaire**, dont les priorités sont données au renforcement de la qualité et de l'éventail de services de même qu'à l'efficacité dans l'action ;
2. Anticiper, comprendre et **répondre aux besoins évolutifs** de nos publics cibles et du territoire ;
3. Coordonner et **fédérer les acteurs et les partenaires concernés** sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement du territoire namurois ;
4. Mobiliser toutes les forces vives et développer un message efficace de **promotion des atouts et avantages distinctifs du territoire namurois** au bénéfice du développement wallon ;
5. Consolider sa position **d'organisme de référence à l'égard de ses associés, clients et partenaires** en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

VI. Les valeurs

- L'engagement,
- Le professionnalisme,
- La proximité,
- Le partenariat,
- L'ouverture d'esprit.

VII. La stratégie par intercommunale

A. Le BEP

1. L'accompagnement des entreprises

1.1. Les constats

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. **Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue** pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. C'est pourquoi, **le BEP doit leur proposer des dispositifs innovants d'aide favorisant l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management** ;
- Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y sont développées. **Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité** ;
- L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. **Le BEP développe constamment ses partenariats** avec les universités et les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services de proximité aux entreprises namuroises.

1.2. Les objectifs

- **Proposer des services d'encadrement stratégiques de forte proximité ciblés vers des entreprises** présentant des potentialités de développement de projets innovants et d'internationalisation de leurs activités dans les filières liées à l'agroalimentaire, le numérique, la santé, l'écoconstruction, les process industriels, les industries culturelles et créatives, l'économie touristique et l'environnement ;
- Sur la base d'une analyse à 360° de l'entreprise et de son projet, **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs, qui lui est proposée pour la mise en œuvre de son projet ainsi que les conditions de mise en œuvre de ce partenariat ;

- **Spécialiser des offres de services** dans les domaines suivants : internationalisation, gestion financière, innovation dans le management, innovation produits/services par les usages et développement client, intelligence stratégique et économie circulaire ;
- **Positionner la Province de Namur comme territoire de référence** en matière de business model et management innovant, en l'inscrivant dans le développement d'une économie créative ;
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs** à la Province dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois ;

1.3. Les indicateurs

- Nombre de **créateurs accompagnés** (relation contractuelle): **10**
- Nombre d'**entreprises en croissance accompagnées** (relation contractuelle) : **50**
- Nombre d'**interventions de conseil** aux entreprises : **150**
- Nombre de **créations d'entreprises effectives** : **5**
- Nombre d'**entreprises accompagnées** pour le volet **internationalisation** (contrat) : **10**
- Nombre d'**entreprises accompagnées** dans le cadre du **TRAKK** (contrat) : **12**
- Nombre de **projets accompagnés** dans l'**incubateur étudiant** : **25**
- Nombre d'**événements** organisés en faveur des entreprises : **11**
- Nombre d'**ateliers/workshops** : **148**
- Nombre de **participants aux évènements** : **1200**
- Nombre de **participants aux ateliers** : **900**

1.4. Les filières accompagnées

▪ Agro-alimentaire

Cette filière concerne toute entreprise de fabrication ou de transformation de produits alimentaires.

Deux axes de développement se distinguent au niveau des actions du BEP :

- L'un concerne le développement **des activités en circuit court** : l'enjeu est de mettre en place des circuits de distribution composés d'un minimum d'intermédiaires au niveau local. Afin de contribuer à la mise en place d'un cadre économique favorable au développement de production et consommation alimentaires de proximité et durables, le BEP accompagne les producteurs dans la mise en place d'une approche de circuits courts ;

- L'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par **des produits ou des services innovants et de qualité supérieure pour lesquelles des opportunités de croissance existent sur les marchés internationaux.**

▪ **Process industriel**

Cette filière englobe les PME actives dans **la fabrication ou la transformation de produits, la R&D et le service aux entreprises.**

Citons en exemples les entreprises actives dans les fabrications en série, le développement des machines uniques ou encore des entreprises qui travaillent à façon, des bureaux d'études spécialisés, ...

Au travers des actions qu'il mène, le BEP souhaite amplifier **l'ancrage namurois** des entreprises de la filière, en favorisant les partenariats avec les entreprises des autres filières.

▪ **Numérique**

La digitalisation concerne tous les secteurs et l'enjeu pour les entreprises est de tirer parti de l'apport du numérique pour augmenter leur chiffre d'affaires (personnalisation de l'offre, de la distribution...) et pour améliorer leur performance opérationnelle (gain de productivité du travail et de la main d'œuvre).

Le BEP aide les entreprises à utiliser ces nouveaux leviers de développement. Il souhaite également favoriser l'émergence de nouveaux services/produits en lien avec **la thématique de la ville intelligente (Smart City)** (développement d'application, objets connectés).

▪ **Industries culturelles et créatives**

La filière des industries culturelles et créatives se compose d'entreprises hautement innovantes, dotées d'un grand potentiel économique. Elle englobe une large variété d'activités créatives qui comprennent notamment l'architecture, le design, l'audiovisuel, le patrimoine culturel, les festivals, la musique, les arts du spectacle et les arts visuels.

En plus d'être des moteurs essentiels de la diversité culturelle, ces industries constituent l'un des secteurs économiques les plus dynamiques d'Europe.

Le BEP soutient les entreprises à fort potentiel de ce secteur et souhaite **développer l'économie créative sur son territoire.** Pour ce faire, il s'appuie sur **le TRAKK, hub créatif namurois.** Ce "lieu outil" à l'intersection de l'art, la science, la technologie et l'entrepreneuriat, a pour objectif de favoriser l'innovation croisée et l'expérimentation, dans le but de permettre l'émergence de projets entrepreneuriaux.

▪ **Ecoconstruction**

Le secteur de la construction représente une composante importante et essentielle du tissu économique de la Province de Namur. L'enjeu pour les entreprises est de **faire évoluer leur offre, de s'adapter pour répondre aux besoins des**

consommateurs qui tiennent de plus en plus compte des critères environnementaux et souhaitent intégrer une démarche de développement durable dans leurs projets de construction.

Les activités soutenues sont la construction en bois, les activités liées à la production de matières premières (ex: l'utilisation de matériaux recyclés comme moyen d'isolation, l'utilisation d'essences de bois indigène), les activités liées à la conception et la fabrication de nouveaux produits ainsi que les services liés à l'amélioration des consommations énergétiques.

Parallèlement, de plus en plus d'entreprises souhaitent diversifier leurs activités en se lançant dans la production, la transformation et la commercialisation dans une **logique de circuits courts**.

▪ **Economie touristique**

Le secteur du tourisme représente une part conséquente du PIB en Province de Namur, est vecteur d'emplois et de création de richesse. Cependant, face à la concurrence mondialisée et aux changements importants dans les attentes des clientèles cibles, les entreprises de cette filière doivent **faire évoluer leur offre en se calquant sur les nouveaux comportements des consommateurs** (recherche d'une expérience personnalisée de qualité, retour vers la nature ou l'authenticité, course au meilleur prix, ...).

Le BEP accompagne les porteurs de projets à développer des projets en adéquation avec les attentes des clients et apporte une réponse opérationnelle aux entreprises existantes (hôtels, attractions touristiques) qui souhaitent requalifier leur offre et optimiser leur gestion.

▪ **Santé**

Les actions et les accompagnements du BEP visent des entreprises actives dans les biotechnologies, l'industrie pharmaceutique, la nutrition, le biomédical, l'e-santé.

Le **parc Crealys®** permet d'attirer des entreprises de ce secteur et de développer des synergies entre elles.

Par ailleurs, le développement à Namur d'un **parc d'activité économique, dénommé Care-YS®**, spécialisé dans la santé et plus précisément dans le domaine des produits et services liés au vieillissement de la population est en cours de développement.

▪ **Environnement**

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement qui émergent dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la gestion de déchets et le recyclage, les matériaux biosourcés, le traitement des eaux et des sols et les énergies renouvelables.

Les actions du BEP concernent des bureaux d'étude, de production de services ou de biens, ... ou les entreprises actives dans les domaines cités ci-avant.

Au-delà des entreprises de cette filière, la thématique de l'environnement est **abordée dans l'accompagnement des entreprises, tous secteurs confondus**. Un accompagnement spécifique intégrant de nouveaux enjeux liés à **l'économie circulaire** est proposé aux entreprises namuroises.

1.5. Les projets

▪ Les actions d'animation économique collectives

L'objectif de ces actions est de contribuer à accélérer la croissance de start-ups et entreprises existantes en veillant, sur l'ensemble de la Province, à :

- Proposer des ateliers organisés sur mesure en fonction des besoins exprimés par les porteurs de projets ou entreprises accompagnées ;
- Favoriser le développement de partenariats entre entreprises des parcs d'activité, animer les bassins de vie en fonction de leurs spécificités propres ;
- Soutenir les entreprises namuroises à l'export, afin d'affirmer ou renforcer une présence sur un marché international, identifier des partenaires ailleurs dans le monde, accroître son chiffre d'affaires via l'export, diminuer ses risques en les répartissant sur différents marchés, avec le concours du réseau Enterprise Europe Network, de l'AWEX, mais aussi des pôles et clusters wallons ;
- Amplifier la dissémination des nouveaux business models émergents, l'usage de la co-crédation et d'animation créative et innovante.

Les actions prévues en 2019 sont structurées en 4 catégories :

- Entreprises en croissance,
- Porteurs de projet,
- Réseautage/partenaireiat,
- E-learning.

Un catalogue de ces actions a été diffusé à l'ensemble des entreprises namuroises susceptibles d'être concernées. Il détaille les éléments suivants :

1. Pour les entreprises en croissance

Focus « Client »

- **Organisation de FoodLab Sessions** : il s'agit d'un programme d'accélération dédié aux porteurs de projet et start-ups de l'agroalimentaire & du culinaire. Il combine workshops collectifs et accompagnement individualisé et a pour objectif de valider le potentiel d'un produit/service et préparer sa mise sur le marché. Les participants bénéficient d'infrastructures uniques, telles que le Cooking Lab ou le Fablab, qui leur permet, en collaboration avec le Smart Gastronomy Lab, de designer, de prototyper et donner ainsi véritablement vie à leur produit/service et son packaging.
- **Salon « Focus Main d'œuvre » (Fosses-La-Ville)** : ce salon a pour objectif de mettre en relation employeurs et personnes à la recherche d'un emploi d'une même localité, ou de ses environs proches.
- **Ateliers** : « Prix de revient, prix de vente : comment je les calcule ? », « Comment établir et développer ma stratégie commerciale : approche client et entretiens de vente », « Les Marchés publics : du chiffre d'affaires à portée de main » et « Mieux comprendre les douanes ».

- **B2Experts** : ces rencontres entre chefs d'entreprises et experts en diverses thématiques facilitent les réponses aux questions et solutionner les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise.

Focus « Entrepreneur »

- **Ateliers** : « Plan financier et gestion de budget », « Mon comptable me parle chinois », « Comment gérer au mieux mon temps et mon stress ? », et « Creativ Tool » (voir chapitre consacré au TRAKK).
- **Groupes de travail** : « Innovation managériale » et « Finances ».

Focus « Intelligence stratégique »

- **Workshops de sensibilisation aux réseaux sociaux et à leur pertinence pour les relations B2B**
- **Cycle d'ateliers** : « Influence : comment assurer sa présence sur le web ? »
- **Atelier** : « Comment mettre en place sa propre veille stratégique ? »
- **Atelier de suivi** : « Règlement Général sur la Protection des Données (GDPR), un an après, où en est-on ? »
- **Business Game** : « Comment optimiser ma présence aux foires et salons ». Le BEP et l'AWEX mettent l'employeur en situation en participant à un business game orienté sur la participation à des foires et salons à l'étranger. Expérience à travers la réalité d'une entreprise fictive, mais au cœur d'un salon international réel.

Focus « Innovation »

- **Cycle Co-Design** (voir chapitre consacré au TRAKK)
- **Atelier en innovation managériale** : « Comment motiver mes employés ? » avec le support du Lego Serious Play.
- **Conférences inspirantes** sur des thématiques variées et tendance, rencontre d'orateurs entrepreneurs namurois afin de faire germer des idées, se renouveler, évoluer.

Focus « International »

- **KIKK Festival** : le BEP propose un agenda de rencontres d'affaires préprogrammées et sur mesure à l'international avec un accès privilégié à l'espace « PRO », la découverte et le test des nouveautés et expériences digitales dans le « Market », la participation au TeKK Tour sur la thématique des Smart Cities (conférences, visites, accueil de délégations étrangères) et l'accueil de la réunion du groupe ICT du réseau Enterprise Europe Network.
- **Salon Viva Tech** : le BEP propose de rencontrer des grands noms de la tech et de l'économie numérique mondiale au cours de ce salon orienté start-ups et innovation technologique.
- **Tour de France** : à l'occasion du grand départ du Tour à Bruxelles en hommage à Eddy Merckx le BEP organise des rencontres B2B avec des sociétés technologiques liées aux sports et aux événements sportifs dans de nombreux domaines : food, télécom-images, objets connectés, appli, ...

- **Mission à Québec et Montréal** : en collaboration avec l'AWEX, l'Infopôle et Wallimage, le BEP organise des rendez-vous et accompagne les entreprises souhaitant élargir leur réseau d'affaires dans ce pays, ou y prendre pied. Cette mission s'inscrit dans le cadre des 20 ans de jumelage entre Namur et Québec.
- **Mission technologique au Texas** : en collaboration avec WBI (Wallonie Bruxelles International), le BEP organise une mission start-ups technologiques ayant pour objectif d'affirmer sa présence sur le marché des Etats-Unis, renforcer les partenariats déjà existants ou vérifier la faisabilité d'y vendre ses produits/services.
- **Business Game** : « Comment optimiser ma présence aux foires et salons ? » (voir rubrique Focus « Intelligence stratégique »).

Focus « Transfrontalier et marchés limitrophes »

- **Programme transfrontalier** : cet atelier pratique à destination des entreprises candidates à l'export, orienté logistique internationale porte sur le transport à l'international avec visite de terrain et rencontres de transporteurs pour permettre aux candidats exportateurs de comprendre les enjeux et le contexte de la logistique internationale et de choisir de bons partenaires de transport afin que la marchandise arrive à bon port.
- **Business Game** : « Comment optimiser ma présence lors de foires et salons ? » (voir rubrique « Focus Intelligence stratégique »).
- **Atelier « Pitcher et présenter son profil/son entreprise en anglais »** : destiné à tout entrepreneur amené à présenter son entreprise, ses activités, ses produits/services en anglais de manière courte, précise et percutante, cet atelier a pour but de se préparer à des B2B (description écrite et présentation orale en anglais).
- **Ateliers** : « La Chine, un marché lointain et proche à la fois » et « Partenariat transnational et financements de l'innovation »

Focus « Numérique »

- **Atelier « Made different ou le passage à l'entreprise 4.0 »** : il aborde les 7 axes de la transformation digitale que peut entreprendre toute entreprise ; propose le témoignage d'entrepreneurs ayant abordé l'ère numérique avec succès, et permet la rencontre d'experts en digitalisation.

Focus « Eco-matériaux et circuit court »

- **Voyage d'étude en éco-construction** : il a pour objectif de permettre aux entrepreneurs de s'inspirer des éco-matériaux utilisés en construction dans d'autres pays afin d'en tirer enseignement pour le développement de leur propre entreprise.
- **Atelier « 10 astuces pour réussir en circuits courts agro-alimentaires »** : cet atelier mêle théorie et pratique avec la mise en place directe de recommandations et s'accompagne du témoignage d'un entrepreneur ayant réussi en circuits courts, ses points positifs, freins, difficultés rencontrées, ...

Focus « Economie circulaire »

- **Groupes de travail sur la gestion des déchets (Sambreville et Mariembourg) :** en collaboration avec le Club d'entreprises, le BEP organise un groupe de travail pour échanger sur les problématiques rencontrées avec les déchets. Le problème de l'un peut représenter une opportunité pour une autre entreprise ; les déchets peuvent devenir une ressource et les coûts qu'ils engendrent peuvent être transformés en revenus.
- **Stand collectif et conférence au salon Récup'Ère.**
- **Atelier « À la découverte de l'économie circulaire ».**

2. Pour les entrepreneurs qui veulent se lancer

- Le NEC en 3 étapes :
 - **Challenger votre idée :** via différents outils et méthodes pratiques, les participants sont amenés à se mettre dans la peau de l'utilisateur (public cible) afin de comprendre au plus juste son mode de fonctionnement et ses attentes, ceci dans l'objectif de rendre le service de l'entreprise ou son produit futur, plus pertinent, désirable et efficace ;
 - **Passer de l'idée au projet :** voir la rubrique NEC'step dans la partie TRAKK ;
 - **Passer du projet à la création de votre entreprise :** il s'agit d'un ensemble de modules qui a pour objectif de fournir à l'entrepreneur des informations pratiques à mettre en place directement de manière à effectuer une vue à 360° de son projet et de l'aider à le concrétiser. Il doit avoir réussi les deux premières étapes et bénéficier, en clôture, d'un B2Coaches au cours duquel il a l'occasion de lister les prochaines étapes de son entreprise, de rencontrer des experts et coaches selon ses besoins pour se fixer des objectifs et deadlines pour avancer efficacement dans la concrétisation de son entreprise.
- LinKube, l'incubateur étudiants : le BEP propose des consultations mensuelles et hebdomadaires avec les entrepreneurs en résidence ainsi que des ateliers collectifs à destination des étudiants-entrepreneurs (voir la rubrique LinKube ci-dessous).

3. Réseautage/partenariat

- **Mind & Market Namur :** ce forum orienté « entrepreneuriat et innovation » rassemble, au cours d'une après-midi, des porteurs de projet, des entrepreneurs, des opérateurs économiques, des investisseurs soucieux d'échanger, de nouer des partenariats fructueux entre eux et d'accélérer le développement de leur(s) projet(s) respectifs(s). (voir la rubrique TRAKK).
- **Trophée des innovations transfrontalière en matière de gestion des déchets :** L'objectif est d'encourager les acteurs qui ont intégré de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et de faire émerger des projets exemplaires en leur offrant une large campagne de communication et un accompagnement.
- **Réseautage via l'application numérique « Shapr » :** elle permet de faciliter et optimiser les recherches de partenaires intéressants pour les entreprises dans un rayon d'action proche de chez eux. Le BEP organise un événement de

réseautage pour fêter le 1^{er} anniversaire de la Communauté Shapr namuroise et lui permettre de rencontrer physiquement ses partenaires après les avoir côtoyés virtuellement.

○ **Clubs d'entreprises :**

- **Réseauter via www.G1idee.be:** cette plateforme collaborative sera utilisée afin de mieux mettre en réseau les comités organisationnels des clubs d'entreprises et leur permettre de se tenir au courant des évènements du BEP pour leur club et leurs membres. Cette plateforme permettra également de générer du réseautage entre eux tout au long de l'année, et non seulement lors de l'Interclub.
 - **Ateliers collectifs avec les entreprises des parcs :** mis sur pied avec le soutien des clubs d'entreprises et/ou d'associations économiques locales, ces ateliers permettent de faire le point sur le développement territorial et économique du parc d'activité et des entreprises qui y vivent.
 - **Soutien aux évènements de networking des différents Clubs d'entreprises :** Ciney, GEG (Gembloux) CeSam (Sambreville) C2P (Club des 2 Provinces de Namur et de Luxembourg), Idealys (CrealyS® & Ecolys®), GeRoch (Rochefort), Grepan4 (Naninne, Wierde, Erpent, Assesse), CEFER (Fernelmont), ValléeCo (Dinant et Anhée) et Cewal (Walcourt).
 - **Interclubs :** il s'agit de faciliter les échanges de bonnes pratiques et prises de connaissance des comités organisationnels des clubs d'entrepreneurs namurois.
- **Les Alfes :** le BEP collabore à l'organisation de la cérémonie de remises des prix économiques de la Province de Namur qui se déroulera le 16 mai 2019 et constitue un moment convivial de rencontre entre entreprises.

4. E-learning

La technologie et le numérique font apparaître de nouvelles formes d'apprentissage et de pédagogie. Ces dernières portent le nom de MOOC, SPOC, Blended Learning, serious game, adaptative learning... Le point commun entre toutes ces méthodes est en fait la digitalisation, principale changement dans l'univers de l'apprentissage.

L'apprenant évolue aussi puisqu'il a besoin de flexibilité, de sens et d'interactivité dans son apprentissage.

Cette innovation pédagogique constitue une opportunité que le BEP saisit en lançant un plan de digitalisation de ses services – individuels et collectifs via une plateforme LMS (Learning Management System).

Ce plan sera divisé en 3 phases :

- Phase 1 : Mission de consultance (stratégique, pédagogique et opérationnelle) pour préparer le terrain, identifier nos besoins et nous rendre autonomes quant à la digitalisation de nos contenus et à l'utilisation de la plateforme ;
- Phase 2 : Acquisition d'une plateforme LMS qui réponde à l'ensemble des besoins et à la vision long terme identifiés lors de la mission de consultance ;

- Phase 3 : Accompagnement à la digitalisation de nos contenus workshops par une société experte en vue de la digitalisation de 3 à 4 contenus par an.

▪ **Le TRAKK, hub créatif et start-ups**

Le TRAKK, ouvrira ses portes à l'été 2019, dans une infrastructure de 2000 m² entièrement relookée, à deux pas du centre de Namur.

Le TRAKK disposera :

- D'espaces locatifs pour les entreprises ;
- D'espaces de coworking (+- 80 postes de travail) ;
- De salles de réunions pouvant accueillir de 6 à 20 personnes ;
- D'une arène/une agora permettant d'accueillir une centaine de personnes ;
- D'un fablab, ou "laboratoire de fabrication utilisant les outils numériques" favorisant le prototypage.

Le TRAKK en tant que hub créatif, c'est aussi une communauté ouverte physique et virtuelle et des expertises différentes qui se rencontrent pour échanger et travailler ensemble sur des projets concrets.

1. L'ancrage du TRAKK dans son éco-système

Des rencontres bilatérales pour explorer les pistes de collaboration et dégager des partenariats seront organisées mi-2018 à mi-2019. Tels que notamment : les pôles de compétitivité/clusters/centres de compétences (infopole, Twist, Cetic), les pôles de formation (Haute Ecole Albert Jacquard, Henallux, Institut de Musique et Pédagogie, Technobel), d'autres organismes d'accompagnement (UCM, Azimut, Propage-S, SMART) et des structures de financement (Namur Invest, W.IN.G, Wallimage, Belfius), Co.Station et Creatis.

2. Accompagnement de projets économiques nouveaux

Au sein du TRAKK, le BEP accompagne les entreprises établies et porteurs de projet dans les premières phases de leur démarche d'innovation en utilisant des techniques et méthodes inspirées des processus de créativité, du design thinking, du lean start-ups et du management agile.

En 2019, le BEP souhaite prendre appui sur le digital pour rendre son accompagnement plus accessible (tant en termes d'horaire que d'emplacement). De nouveaux formats tels que les MOOC's (formations en ligne) ou webinars (conférences en ligne) seront investigués et intégrés dans l'offre de service.

Accompagnement collectif :

• **Jeux Vidéo**

En 2019, un accent particulier sera porté sur le secteur du jeu vidéo, visant :

- L'émergence de start-ups dans ce secteur, au travers d'un cycle d'ateliers spécifiques pour les développeurs de jeu, (structure juridique, mode de distribution, produit/service, ...)

- La sensibilisation des secteurs plus “traditionnels” à recourir au jeu vidéo comme méthode d’information/formation au travers de conférences sur la « gamification » (ludification) notamment.

- **Cycle d’ateliers Co-design**

Il s’agit d’un programme s’étendant sur plusieurs mois et visant à concrétiser des projets d’innovation en entreprises en différentes étapes: exploration du marché, analyse des besoins client, développement de solutions créatives, prototypage et test ; le tout, en alternant workshops collectifs et suivi individualisé.

- **Nec’Step**

En 2019, le format du NecStep (programme qui vise à transformer une idée en un projet concret grâce à des outils/méthodes tels que le Design Thinking) sera adapté pour proposer plus de flexibilité aux porteurs de projets. Un outil de suivi de projet digital sera proposé aux participants.

- **Creativ’tools**

Les workshops Creativ’tools permettent aux entreprises d’intégrer dans leur pratique des techniques et outils pratico-pratiques destinés à booster la créativité.

En 2019, ils seront déclinés dans plusieurs formats :

- 15’ pour des présentations brèves lors par exemple de réunions de clubs d’entreprises dans les parcs d’activité économiques ;
- 2h pour des workshops de sensibilisation ou 1 journée complète pour intégrer la mise en pratique.

Accompagnement individuel :

Le BEP s’emploie au niveau du TRAKK à identifier des porteurs de projets et à animer l’écosystème namurois des start-ups de l’économie créative et du numérique, tout en mettant ses locaux à disposition et en leur proposant un accompagnement personnalisé au travers du programme EXTRAKTION notamment.

Par ailleurs, au TRAKK, le BEP propose un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets, starts up et entreprises dans les phases créatives de leurs projets d’innovation.

Ces services du TRAKK s’articulent avec les services d’accompagnement généralisé du BEP.

- **Accompagnement “test utilisateurs”**

En 2019, le TRAKK souhaite compléter et élargir son offre actuelle d’accompagnement “focus group” en s’équipant d’une salle de “test utilisateurs” dans le nouveau bâtiment ce qui permettra de réaliser des tests d’usage de produits et/ou services. L’utilisation de ce type d’équipements est particulièrement pertinente dans le secteur des TIC pour évaluer l’utilisabilité d’un site web, d’une application ou encore d’un objet connecté.

- **B2Experts**

Dès le deuxième semestre 2019, le TRAKK ouvrira ses portes et son carnet d’experts : propriété intellectuelle, fiscalité, communication, innovation, ... Ces compétences seront mises à la disposition des entreprises et porteurs de projets de sa communauté. Lors de ces permanences, organisées

2x/mois, ils pourront obtenir gratuitement un premier conseil ou des éléments de réponse à une question ponctuelle.

3. Notoriété : forum annuel Mind & Market

Suite à l'engouement et la belle visibilité obtenue avec la première édition du Mind&Market Namur organisée en 2017, il a été décidé de réitérer l'expérience et d'ancrer l'action dans la durée. Ce forum orienté « entrepreneuriat et innovation » sera donc répété annuellement au moins jusqu'à la fin de la programmation FEDER.

▪ Esprit d'entreprendre et étudiants entrepreneurs - LinKube

Le BEP, en partenariat notamment avec l'Université de Namur, Gembloux Agro-Bio Tech, les Hautes Ecoles de la Province de Namur et le Pôle Académique de Namur a lancé un incubateur étudiants en 2016, avec le soutien de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Cet incubateur, baptisé LinKube, offre un accompagnement multicanal aux étudiants-entrepreneurs : coach en résidence, mentors, coaches, formations ateliers en marketing, Business Model Canvas, propriété intellectuelle, marketing, aspects juridiques, ...

Il offre, notamment, en termes d'accompagnement individuel, des permanences hebdomadaires et mensuelles au cours desquelles les étudiants-entrepreneurs peuvent poser leurs questions et progresser ainsi à leur rythme. L'accompagnement est assuré par un coach en résidence et se poursuit en 2019.

L'accompagnement collectif des étudiants sera également revu au travers d'ateliers spécifiquement conçus pour eux parmi lesquels « Nul n'est censé ignorer la loi », « Cap ou pas cap d'être entrepreneur ? », « Pitch et prise de parole en public : mais oui, ça va le faire ! », « Ressources humaines et gestion d'équipe », « Marketing, prospection, commercialisation : comment faire ? », « Les bases de la compta », « Un monde de possibles : banques et autres sources de financement », « Personal branding : facebook, linkedin, instagram... choix multiples, mais quels réseaux sociaux pour mon business à moi ? », ateliers « First Step Spécial Etudiants ».

Les étudiants-entrepreneurs dont les projets sont suffisamment matures pourront prendre part au Mind & Market (voir supra).

Afin de souder la Communauté des Etudiants-Entrepreneurs namurois, deux évènements de réseautage sont également programmés, de même qu'un team building.

Enfin, pour l'année 2018-2019, le Pôle Académique Namurois interviendra financièrement dans l'incubateur étudiant, de même que la Wallonie.

▪ L'accompagnement des entreprises namuroises

Le BEP s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique de l'animation économique défini par la Wallonie. Il vise **la spécialisation des métiers des opérateurs en fonction des besoins des entreprises ciblées.**

Les missions du BEP ciblent principalement deux types d'entreprises :

- **Les créateurs ou entreprises en croissance** en termes de valeur ajoutée et d'emplois, qui développent des projets innovants et ayant des perspectives d'internationalisation de leurs activités ;
- Les porteurs de projets, producteurs, entrepreneurs qui s'inscrivent dans une dynamique **de valorisation des circuits courts**.

Sur la base d'un ciblage précis de ces entreprises et d'une dynamique de prospection active, il s'agit de leur proposer un encadrement stratégique et contractualisé.

1. Prospection

Afin de s'inscrire dans le cadre stratégique wallon de l'animation économique et de proposer des offres d'accompagnement aux entreprises ou créateurs à potentiel de développement, **un programme de prospection des entreprises cibles et de détection des porteurs de projets** est établi et des outils de communication sont développés dans ce sens.

Une centaine d'entreprises sont prospectées chaque année.

Chaque conseiller d'entreprises est amené à gérer un portefeuille de +/-10 à 15 entreprises.

2. Contractualisation et facturation des services d'accompagnement aux entreprises

Le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions fait l'objet **d'un contrat entre l'entreprise concernée et le BEP**.

Le contrat cadre la mission du BEP en termes de contenu de l'intervention, de timing, de nombre de jours de prestation, de livrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission. Chacune des parties s'engage à la bonne réalisation de la mission définie.

3. Accompagnement stratégique

La mission de conseiller d'entreprises consiste à offrir un **service d'accompagnement stratégique personnalisé** en fonction des besoins de l'entreprise.

Après avoir pris connaissance des projets de l'entreprise et établi un diagnostic à 360°, le conseiller élabore avec l'entreprise **un programme d'actions** définissant les services et supports nécessaires pour favoriser la croissance de celle-ci et le développement de ses projets d'innovation.

La mise en œuvre du programme d'actions et les services de soutien aux entreprises et porteurs de projets ciblés par le BEP est assurée tantôt par les **conseillers généralistes**, tantôt par les **conseillers spécialisés**, qui fonctionnent en équipe projet. Ils interviennent dans les matières suivantes :

- **Stratégie d'entreprise** : sur la base d'un diagnostic global, identification des enjeux et opportunités de développement et construction du business model de l'entreprise ;
- **Stratégie commerciale** : identification et profilage des cibles, optimisation des parcours clients ;

- **Internationalisation** : approfondissement du diagnostic de base et réalisation d'un "check-up international", élaboration d'une stratégie d'internationalisation ;
- **Finance** : mise en place d'outils d'aide à la décision et au suivi de l'impact de la mise en œuvre de projets d'innovation/d'internationalisation sur la structure des coûts et des revenus ;
- **Communication** : développement de stratégies de communication ;
- **Innovation dans le management** : mise en place de modèles organisationnels qui favorisent l'innovation continue et l'agilité opérationnelle ;
- **Innovation produit/service par les usages et développement client** : favoriser l'idéation, l'émergence de nouveaux produits/services à partir de méthodes de co-crédation participatives centrées sur l'utilisateur, le client final ;
- **Intelligence stratédique** : mise en place d'e-rédputation, de veille concurrentielle, diversification de marchés et analyse des tendances, sensibilisation à la sédurité et protection de l'information ; aide à la mise en conformitéd à la directive europédenne « Rédglement gédnéral sur la protection des donnédées » (RGPD) ;
- **Economie circulaire** : sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalitéd via des ateliers collectifs et le dédveloppement de médthodologies d'accompagnement de projets d'entreprises.

Le conseiller est le rédfédrent de l'entreprise pour la mise en œuvred de ses projets de dédveloppement. Cependant, des synergies sont établies entre le BEP et ses **partenaires** afin que l'entreprise puisse bédnédficier de l'expertise d'organismes tiers, tant publics que privéd.

Parallèlément à l'approche individuelle de l'entreprise et à l'accompagnement, le BEP souhaite favoriser **la rencontre et la crédation d'une culture de collaboration des entreprises entre elles** pour leur permettre de tisser des synergies et de dédvelopper des projets d'innovation communs.

4. Nouvelle offre d'accompagnement

En 2019, un nouveau format d'offres sera proposéd aux entreprises. L'objectif est de pouvoir mixer du collectif et de l'individuel ainsi que du prédsentiel et du digital. Il s'agira à partir d'une thématisation précise de proposer un contrat d'accompagnement à une dizaine d'entreprises pour une duréd de 6 mois. Un atelier collectif sera proposéd chaque mois en lien avec la thématisation et, en suivi de cet atelier, chaque entreprise disposera d'un nombre d'heures d'accompagnement individuel auquel elle pourra recourir quand et comme elle le souhaite (soit en prédsentiel, soit en ligne). Ce format d'accompagnement sera proposéd en 2019 sur la thématisation du suivi financier (comment élaborer, alimenter, exploiter un tableau de bord efficace).

5. Approche territoriale de l'accompagnement et circuits courts

- **Ancrage territorial et valorisation des ressources**

En tant qu'agence de développement durable, le BEP vise à sensibiliser les entreprises à l'impact qu'elles ont sur l'environnement et à les aider à valoriser chacune de leurs ressources.

Pour ce faire, le BEP développe des actions spécifiques :

- **Le projet ReC²** a pour objectif de rechercher des complémentarités entre entreprises pour réduire la production de déchets, stimuler la réutilisation de matériaux et favoriser l'émergence de méthodes innovantes de réutilisation de matières à l'échelle des territoires transfrontaliers, par le recours aux circuits courts. Des groupes de travail d'entreprises actives dans l'environnement ou rencontrant des difficultés environnementales ont déjà été initiés à Mariembourg et Ciney, afin d'identifier des problèmes communs et, avec l'aide d'experts, mutualiser des solutions innovantes. Un nouveau groupe sera initié en 2019 à Sambreville.
- Au-delà de l'aspect des déchets, le BEP accompagne les entreprises dans la détection de leur potentiel en **économie circulaire** de façon globale et participe en tant que référent au dispositif mis en place par la Wallonie afin de réaliser un diagnostic économie circulaire avec l'entreprise et l'accompagner à mettre le projet en œuvre.

- **L'accompagnement des entreprises en circuits courts**

Toujours dans la volonté de favoriser le développement durable, le BEP propose un accompagnement aux entreprises pour qu'elles développent leurs filières en circuits courts. Aujourd'hui deux secteurs d'activité sont accompagnés dans cette thématique :

- **L'agroalimentaire :**

Le BEP poursuivra en 2019 l'accompagnement des producteurs du secteur agroalimentaire en circuits courts autour de 2 axes : l'accompagnement technique et économique de projets individuels et l'accompagnement à la mise en œuvre de projets collectifs. Le BEP donne la priorité aux projets qui contribuent à la construction de filières locales intégrées.

En 2019, le BEP se positionne également pour proposer son accompagnement aux projets qui seront déposés dans le cadre du nouvel appel à projets « hall-relais agricole ».

A titre d'exemple, le BEP accompagnera les projets de hall-relais agricoles de Wama-Beef (Ciney) et de Paysans-Artisans (Floreffe), l'atelier de découpe collective de Gedinne (en collaboration avec l'entreprise Warzée, le GAL Ardenne Méridionale et Paysans-Artisans) et le projet de plaquettes bocagères du Parc naturel Viroin-Hermeton.

- **L'écoconstruction :**

Le projet BâtiC² vise à favoriser le développement économique des PME du secteur de la construction par l'utilisation de circuits courts. Le BEP s'associe à des partenaires transfrontaliers pour améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande en éco-matériaux et offrir aux entreprises une large gamme de services d'accompagnement. Un premier travail consiste à accompagner les business models des acteurs de la construction pour répondre à la demande du

marché en circuits courts. Un travail de sensibilisation sera également réalisé afin de stimuler la demande des acteurs tels que les maîtres d'ouvrage privés, les collectivités publiques et les prescripteurs. Il convient de les encourager à utiliser des ressources locales et de les outiller.

2. L'accompagnement des Communes

2.1. Les constats

- **Les enjeux territoriaux sont multiples** : démographie (croissance et vieillissement de la population), climat et énergie (respect des engagements wallons), compétitivité et attractivité économique du territoire, cohésion sociale (notamment la réponse aux besoins en logements et en équipements) et mobilité (améliorer la fluidité du réseau et l'efficacité des transports en commun) ;
- Dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire ont évolué d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation pour permettre de mobiliser les espaces stratégiques au développement, il est essentiel de **poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial** en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux ;
- Vu les réflexions régionales de structurer le territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique, son économie résidentielle et son attractivité touristique ;
- Les matières du développement territorial se complexifient et les Villes et Communes sont parfois isolées face aux impératifs régionaux et à la mise en œuvre locale des mesures. Elles recherchent donc **un ensemble qui leur assure une vision globale et analytique** de la problématique à l'échelle d'un projet de bâtiment, de quartier, de village, de ville ou d'un territoire plus vaste ;
- **Le modèle de la Smart City** se développe dans de multiples territoires. Ce modèle de territoire intelligent repose notamment sur l'innovation, la mobilité durable, l'implication des citoyens et une recherche de meilleure efficacité des services publics. Il est nécessaire de créer les conditions adéquates à l'émergence de ce modèle sur le territoire namurois.

2.2. Les objectifs

Une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse :

- **Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial** de l'espace provincial namurois en s'appuyant sur les différentes dynamiques territoriales ;
- Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe en menant **des études stratégiques communales et supra-communales**.

Des projets réalistes pour le développement local :

- Faciliter le développement des Communes en inscrivant le territoire namurois dans les **démarches de partenariats régionaux et européens** en se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets ;

- Concrétiser les projets (**bâtiment public, énergie, espaces publics, bureaux, maison de repos, équipement sportif, ...**) dans le cadre du partenariat renforcé avec la Province, les Communes et autres collectivités locales en se positionnant comme **assistant à maîtrise d'ouvrage** tout au long du projet ;
- Accompagner les Communes dans le **développement de nouveaux quartiers d'habitat**, en partenariat avec les opérateurs privés et publics, dans l'objectif de créer des quartiers multifonctionnels avec un cadre de vie de grande qualité.

Une dynamique territoriale intelligente et ingénieuse :

- Sensibiliser les Communes et les autres partenaires à l'intérêt des sujets et outils émanant du **concept de la Smart City** ;
- Construire et valoriser le **positionnement smart du territoire namurois** sur lequel pourra s'appuyer, à terme, une stratégie de marketing territorial ;
- Initier et piloter la mise en place de **solutions innovantes et smart** à l'échelle supra-communale ;
- Initier une réelle dynamique territoriale en impliquant les acteurs clés du territoire notamment au travers de **plateformes collaborative, de crowdfunding et Open Data** ;
- Accompagner les Communes dans **la mise en place de projets innovants.**
-

2.3. Les indicateurs

- **Stratégie**
 - Nombre **de Communes accompagnées** : 38
- **Projets – Indicateurs globaux**
 - Nombre total de projets : 100
 - Projets communaux : 70
 - Projets non-communaux : 20
 - Projets non conventionnés : 10
 - Nombre total de nouveaux projets initiés : 20
 - Nombre total de projets clôturés : 20
- **Projets - Indicateurs thématiques**
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Nombre de projets conventionnés : 30
 - Urbanisme - Nombre de projets conventionnés : 30

- Tourisme - Nombre de projets : 20
- Smart City - Nombre de projets : 10
- Candidatures déposées dans le cadre de projets européens : 10
- **Animation territoriale**
 - Nombre de manifestations collectives : 20
 - Nombre de participants : 150
 - Nombre d'actions de sensibilisation à l'Europe : 10
 - Nombre de jeunes sensibilisés à la problématique européenne : 250
 -

2.4. Les projets

■ Aménagement du territoire et urbanisme

En tant que partenaire privilégié des Villes et Communes namuroises, le BEP facilite le développement de projets visant à améliorer l'attractivité du territoire et à répondre aux besoins en logements, en services, en activités économiques et en espaces publics de qualité.

Dans ce cadre, l'aménagement du territoire et l'urbanisme permettent de développer une vision prospective du devenir des territoires et créent les conditions urbanistiques d'un développement de qualité et adapté aux spécificités des espaces urbains et ruraux.

1. Stratégie et développement territorial

Centre de Profondeville:

- ❖ **Etude globale d'aménagement d'espaces publics** : en 2017, le BEP a démarré l'analyse en synergie avec le Province de Namur, l'Office du Tourisme et l'ASBL Les Plus Beaux Villages de Wallonie visant à rendre le centre de Profondeville plus convivial. Dans le cadre de cette mission, le BEP en œuvre le nouvel outil de collaboration avec les acteurs locaux via la plateforme collaborative. En 2019, le BEP finalisera le master plan et la charte sur le centre de Profondeville.

Val de Sambre :

- ❖ **Plan de redéploiement intégré de Val de Sambre** : il s'agit d'une étude financée par la Wallonie en 2018 qui a permis de définir le positionnement du territoire et le potentiel de reconversion des sites industriels situés en bord de Sambre sur les territoires de Sambreville et de Jemeppe-sur-Sambre. En 2019, le BEP accompagnera les Communes concernées dans les projets prioritaires qu'elles souhaitent mener.

Couvin :

- ❖ **Projet de Ville de Couvin « post-contournement »** : le BEP accompagne la Ville de Couvin dans une perspective «post-contournement ».
Sur base d'un diagnostic territorial et en concertation avec les acteurs locaux réalisés en 2018, le projet de Ville définira en 2019 une vision stratégique du développement du centre de Couvin. Il identifiera les objectifs ciblés à 5 ans (à dater de la fin des travaux du contournement) en matière de développement de l'attractivité économique, touristique et commerciale ainsi qu'en matière de renforcement des services au centre-ville, d'attractivité résidentielle et de mobilité. Des fiches-actions seront réalisées pour décrire les actions « phares » à mettre en œuvre à court terme pour concrétiser ce projet de Ville. Il est réalisé conjointement à la réalisation du Plan Communal de Mobilité de Couvin suivi par le SPW.

2. Projets de logements

Andenne :

- ❖ **Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) d'Anton** : le BEP poursuivra en 2019 la réalisation d'un schéma d'orientation local (SOL) sur la partie Est de la ZACC visant à étendre la Ville d'Andenne vers l'Ouest en vue d'accueillir du logement et de l'activité économique.
- ❖ **Andenelle Est** : le projet a pour but de structurer l'entrée de ville et une partie des bords de Meuse depuis Huy. Etude à clôturer en 2019.
- ❖ **Quartier des Roseurs** : l'objectif est de requalifier avec de nouvelles activités les bords de Meuse, tout en répondant à la demande croissante de logements à Andenne. Ce projet envisage le développement de la ville via un Site à Réaménager (SAR) dont le dossier de base sera réalisé en 2019.

Namur

- ❖ **Namur - Plateau Belle-Vue** : la ville de Namur a exprimé sa volonté de voir se développer un quartier de très haute qualité environnementale et architecturale. Après validation de la manière dont le site sera développé, la mise en œuvre effective sera réalisée en 2019.

Sambreville

- ❖ **Sambreville – projet ville+Sambre+ville** : le projet consiste en la réhabilitation d'une friche industrielle située en bord de Sambre en nouveau quartier de logements. L'étude de caractérisation du sol a été réalisée. En 2019, un masterplan sera réalisé afin de lancer l'opération immobilière.

Philippeville

- ❖ **Philippeville - La Calamine** : la Commune souhaite développer, en collaboration avec la Société Wallonne du Logement, un nouveau

quartier sur le site de la Calamine, site dont elles sont propriétaires. Le projet vise la création d'un quartier mixte d'habitats (+/-250 logements), d'une crèche et de logements publics à l'est de Philippeville. Le BEP accompagne la Commune dans sa réflexion. La procédure urbanistique sera déterminée début 2019.

Plan Habitat Permanent :

Le territoire namurois est le plus touché par la problématique de l'habitat permanent (domiciliation de personnes dans d'anciens équipements touristiques). Treize Communes namuroises sont concernées. Le BEP soutient et aide celles-ci en développant leur stratégie opérationnelle pour la requalification de ces sites.

3. Aménagement d'espaces publics

Sambreville - Aménagement des espaces publics : Dans le cadre du partenariat Province-Commune, Sambreville a déposé un projet intitulé « Soutenir la qualité paysagère de la commune et notamment, celle des espaces publics ». L'objectif de celui-ci est de « proposer des pistes d'aménagement et de valorisation d'espaces publics par une étude paysagère et aider à la concrétisation d'aménagements d'espaces publics.

La mission du BEP vise l'élaboration d'un schéma directeur des espaces publics et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet dont les travaux se concrétiseront en 2019.

▪ Energie

Dans le but d'apporter aux Villes et Communes namuroises des solutions adaptées et coordonnées face aux enjeux énergétiques, le BEP s'est engagé comme coordinateur de la Convention des Maires sur le territoire provincial. L'objectif est d'apporter le soutien technique et administratif nécessaire à l'exécution des engagements publics communaux, en particulier en ce qui concerne la gestion et la rénovation du patrimoine immobilier public et le développement des énergies renouvelables.

1. La Convention des Maires

En 2019, le BEP assurera le suivi de la mise en œuvre des plans Energie Climat élaborés dans le cadre des projets POLLEC.

Pour rappel, le BEP est à l'initiateur d'un projet pilote qui fédère 11 Communes autour d'un projet : **la réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Les objectifs sont fixés à -20% pour 2020 et -40 % pour 2030. Les Communes concernées sont : Namur, Gembloux, Fernelmont, Eghezée, La Bruyère, Jemeppe-sur-Sambre, Floreffe, Profondeville, Assesse, Gesves et Andenne.

Cette action s'inscrit dans le **programme POLLEC 2** qui permet à des Communes de bénéficier d'un soutien financier pour le recours à une expertise externe en vue d'élaborer un plan d'actions en faveur de l'énergie durable. Cette démarche entérine leur adhésion à la Convention des Maires signée par des milliers d'autorités locales à travers l'Europe, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en matière de climat et d'énergie sur leur territoire.

Dans la foulée de POLLEC 2, **la nouvelle campagne POLLEC 3** a été lancée en février 2017. La candidature du BEP a été retenue. Les 22 communes namuroises restantes ont été accompagnées en 2018 et le seront également en 2019, à savoir :

Pour l'Arrondissement de Dinant :

Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Pour l'Arrondissement de Philippeville :

Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Philippeville et Walcourt.

Pour l'Arrondissement de Namur :

Mettet, Fosses-la-Ville et Sombreffe.

En ce qui concerne Rochefort et Somme-Leuze, ces Communes participent au programme POLLEC 3 via la structure du Pays de Famenne.

Pour ces 22 Communes, le BEP a établi deux plans d'actions groupés en faveur de l'énergie durable et a dressé le bilan des émissions (bilan carbone). Il en découle les actions principales à mettre en œuvre et leur suivi en 2019.

2. Fournir une assistance technique et stratégique aux Communes

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics seront poursuivies en 2019.

- **La comptabilité énergétique automatisée** : via son programme d'actions « Smartcity by BEP », le BEP informera et accompagnera les Communes pour la mise en place d'une comptabilité énergétique simplifiée visant à :
 - Recueillir les données via capteur,
 - Traiter de manière automatique les données,
 - Interpréter et présenter les résultats simplifiés.

Le BEP informera les Communes sur les nouveaux produits disponibles sur le marché, les subsides envisageables et le montage administratif de tels dossiers.

- **La réduction des consommations énergétiques** via un Contrat de Performance Energétique (CPE) a pour objet de garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou ensemble de bâtiments existants. En 2019, le BEP sensibilisera les Communes à cet outil et leur fournira l'accompagnement personnalisé pour le mettre place.
- **La mise en place d'installations de production d'énergie renouvelable**, et en particulier la réalisation de pré-études pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
Le BEP exploite une unité de production photovoltaïque de 250 kWc sur son site de Floreffe. L'expérience acquise dans ce projet permettra de guider les Communes dans des projets similaires : réalisation d'une pré-étude (choix du site et pré-dimensionnement de l'installation), rédaction d'un cahier des charges et lancement d'un marché public avec financement des installations par un tiers-investisseur, suivi du marché, suivi de la production, ...
- **Les partenariats avec les acteurs territoriaux** seront poursuivis et coordonnés afin de développer une action significative sur le territoire namurois par exemple sur des projets relatifs à la rénovation du bâti existant.

▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Les Communes font fréquemment appel aux services du BEP pour les accompagner dans le montage et la réalisation de projets de bâtiments publics ou dans la valorisation de leur potentiel foncier public.

Afin de répondre à cette demande croissante, le BEP se positionne comme interlocuteur privilégié des Communes namuroises pour la concrétisation de leurs projets en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ces missions techniques reposent sur l'expertise du BEP en matière de développement territorial, d'urbanisme, de construction, montage de projets public-privé et de gestion de la filière énergie.

Le BEP peut ainsi proposer un service adapté en fonction des besoins des collectivités locales :

- La programmation et l'estimation,
- La recherche du type de marché le plus approprié,
- L'écriture du cahier spécial des charges,
- L'analyse des offres,
- La rédaction des projets de décision,
- Le suivi de chantier.

1. Bâtiments administratifs et bureaux

La Bruyère - nouvelle administration communale : le suivi des travaux se poursuivra en 2019.

Province de Namur - Maison administrative : le BEP accompagne la Province dans la conception et la réalisation d'une nouvelle cité rassemblant les différents services administratifs. Dans ce cadre, le BEP a lancé en 2016 le marché de conception et réalisation. L'année 2019 sera consacrée au suivi de chantier.

Hastière - Aménagement du rez-de-chaussée de l'administration communale : les travaux d'aménagement et de mise en conformité de l'Administration se réaliseront en 2019. Ils concernent l'aménagement du rez-de-chaussée en un lieu plus adapté pour l'accueil du citoyen, notamment, pour les personnes à mobilité réduite.

Cluster Ecoconstruction : le BEP accompagne le Cluster dans l'élaboration d'un marché de conception et de réalisation pour construire un bâtiment administratif en structure bois et paille. La parcelle est située sur le parc Ecolys® dans la zone de services. 2019 sera consacré à l'analyse des offres et à la demande de permis d'urbanisme.

2. Bâtiments d'accueil (crèches, maisons de repos et résidences services)

Etude sur les aînés : dans la continuité de l'étude réalisée sur la thématique des aînés et pour partager les retours d'expérience sur ce sujet, un colloque sera organisé sur cette thématique en 2019.

Ohey - maison de repos : dans le cadre de ce projet, le BEP a accompagné la Commune dans la mise en place d'une structure, d'un mode de marché, dans l'élaboration d'une programmation et le lancement d'un marché public.

L'avant-projet ayant été déposé, la Commune est en attente d'obtenir la promesse de lits.

Namur – extension de l'école de Boninne : Le BEP aide la Ville de Namur dans l'élaboration d'un marché de conception et de réalisation pour l'extension de l'école de Boninne. En 2019, le BEP procèdera à l'analyse des offres et introduira la demande de permis d'urbanisme.

Hastière - École d'Hermeton : les travaux pour la mise en conformité, la rénovation et l'isolation thermique d'une partie du bâtiment se réaliseront fin 2019. Ceux-ci sont en partie subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3. Bâtiments sportifs, culturels et maisons associatives

Gembloux - centre culturel : les travaux de rénovation du bâtiment existant et la construction d'une extension sont en cours de réalisation. La réception provisoire est prévue en mai 2019.

Havelange - aménagement d'une salle polyvalente : le BEP a été désigné comme auteur de projet pour la rénovation et l'aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancien hall des travaux situé à l'arrière de l'administration communale. L'analyse des offres et le suivi de chantier auront lieu courant 2019.

Namur - extension du hall sportif de Belgrade : le projet comprend la démolition des vestiaires existants, la construction de nouveaux vestiaires et la création d'une nouvelle entrée. Les travaux seront réalisés en 2019.

Hamois – extension du hall sportif de Natoye : le projet consiste en la rénovation des anciens vestiaires et des sanitaires. Le marché de travaux a été lancé en 2018 et le suivi de chantier aura lieu courant 2019.

La Bruyère - cadastre des églises : pour permettre d'objectiver et de mutualiser des travaux sur les sept églises de l'entité, la Commune a mandaté le BEP pour réaliser un cadastre. Ce cadastre, comprendra une analyse de la stabilité, des techniques spéciales, de l'inventaire amiante, de vues aériennes par drone et d'un relevé complet de chaque église par un géomètre. Un rapport détaillé sera réalisé par église ainsi qu'un tableau récapitulatif permettant de lancer les phases de travaux.

La Bruyère - hall sportif d'Emines : la mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de lancer un marché de conception-réalisation pour la construction d'une nouvelle infrastructure sportive d'un plateau et ses annexes. Le marché sera attribué en 2019, suivi du dépôt de permis et du démarrage des travaux.

Namur - Espace Rogier : dans le cadre du réaménagement du quartier Rogier en vue d'y implanter le Conservatoire de musique, le centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA), un espace HORECA, la Cité des Métiers, un parking souterrain et des logements privés et sociaux, le marché de conception-réalisation a été attribué pour l'Espace Rogier, 1^{ère} phase (conservatoire, salle de spectacle et espace HORECA) fin 2016. Les travaux de la première phase ont débuté fin 2018. L'Espace Rogier 2^{ème} phase (Cité des Métiers, logements et parking) sera attribué en 2019.

Province de Namur - Maison de la Culture de Namur : dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la Maison de la Culture, le BEP assure le suivi de l'ensemble du projet et, plus singulièrement, depuis 2017, le suivi du chantier. La

réception provisoire des travaux aura lieu dans le courant du premier semestre 2019.

Viroinval :

- **Centre culturel :** dans le cadre de la construction d'une extension au Centre culturel dans une ancienne grange, les travaux ont débuté fin 2017 et se termineront en 2019.
- **Aménagement intérieur de la gare d'Olloy :** le BEP assure la mission d'auteur de projet pour les travaux d'aménagement, dans le suivi de sa mission assurée pour l'enveloppe du bâtiment. Les travaux ont été effectués en 2018. La réception provisoire des travaux aura lieu début 2019.

4. Espaces publics et autres bâtiments

La Bruyère - logements publics : en collaboration avec le CPAS, cinq logements publics seront créés. Les travaux débuteront fin 2019.

▪ **Smartcity by BEP**

Le BEP s'engage dans l'émergence du modèle "Smart City" pour le territoire provincial via son programme d'actions "Smartcity by BEP".

Ce modèle repose sur 6 composantes :

1. Une économie intelligente, soit en l'occurrence innovante, entrepreneuriale, productive et internationale ;
2. Une mobilité facilitée et fluide, avec des transports accessibles, modernes, innovants et durables (information et gestion en temps réel) ;
3. L'intérêt pour les questions environnementales et la durabilité énergétique (Smart Grids et gestion décentralisée) ;
4. Des habitants engagés dans leur communauté ;
5. Une grande qualité de vie en termes de culture, de santé, de sécurité et d'éducation ;
6. Une administration efficace, transparente et ambitieuse pour la ville et ses habitants (e-gouvernance, participation et marchés publics).

▪ **Les outils au service d'un territoire "impliquant"**

Depuis 2016, le BEP travaille sur l'axe "gouvernance" en développant, pour l'ensemble du territoire, des outils numériques. 2019 sera l'année au cours de laquelle le BEP valorisera l'ensemble de ces outils afin qu'ils répondent au mieux aux objectifs auxquels chacun d'eux doivent répondre.

1. Open Data et Internet des objets (IoT)

Le BEP a lancé en 2018 sa **propre plateforme Open Data** : <https://Data.bep.be>.

Dans la foulée, le BEP développera pour les Communes une offre de service "Open Data" leur permettant elles aussi de répondre aux nouvelles exigences légales

(européenne, fédérale et régionale) en matière de diffusion des données publiques notamment via l'Open Data.

Afin de remplir ces objectifs, le BEP veillera à la formation de ses équipes en matière d'Open Data et plus spécifiquement en matière de données et à faire connaître sa plateforme et la future offre de service mise en place.

En lien avec la thématique de l'Open Data, l'usage de l'internet des objets (IoT) dans le cadre de l'ensemble des missions du BEP a été étudié. En collaboration, notamment avec l'Université de Namur, le BEP évaluera les opportunités de mettre en œuvre un ou plusieurs projets nécessitant de l'IoT dans le cadre des métiers exercés par l'intercommunale.

2. Plateforme collaborative

Le BEP a développé et testé la plateforme "collaborative" www.G1idee.be.

Cet outil a pour but de collecter les idées, projets, réflexions sur les métiers du BEP de manière à les faire évoluer en profitant de l'intelligence collective.

En parallèle et à la suite de cette expérience, le BEP a pour objectif de permettre aux Communes en particulier de tirer pleinement parti de l'expérience initiée par le BEP et d'utiliser et de s'approprier l'outil dans le cadre de projet propre aux Communes.

Une première expérience de duplication de la plateforme et d'accompagnement à son utilisation par et pour un partenaire extérieur au BEP a été menée avec le GAL Meuse@Campagne (Andenne, Fernelmont, Wasseiges) qui a souhaité bénéficier de cette plateforme collaborative dans le cadre de ses missions.

D'autres duplications de la plateforme seront mises en œuvre en 2019.

Le BEP veillera en 2019 à proposer l'utilisation de la plateforme dans tous les projets d'accompagnement (urbanistique ou en assistance à maîtrise d'ouvrage) des Communes, pour enrichir les projets des propositions des (futurs) usagers.

3. Crowdfunding ancré sur le territoire provincial

CiLo (<https://cilo.bep.be>) a été développé par le BEP pour soutenir, valoriser et récolter des fonds pour des projets sur et au bénéfice de notre territoire et de ses habitants.

Cette plateforme a pour vocation d'être un véritable outil permettant la concrétisation de projets en proposant à ceux-ci de trouver un moyen de financement simple, efficace et peu coûteux, en offrant à l'ensemble des projets la possibilité d'être portés par toute une communauté de co-financeurs et en permettant de ce fait une meilleure visibilité et une meilleure appropriation de ces projets.

Le BEP est actif dans l'animation et la valorisation de la plateforme et l'accompagnement des porteurs de projet.

En 2019, le BEP veillera à renforcer la notoriété de la plateforme auprès des porteurs de projets potentiels et des collectivités territoriales d'autre part.

4. Animation du territoire

En lien avec le TRAKK, des **actions et formations particulières à destination des mandataires** seront mises en œuvre.

Atelier

Les prochains ateliers seront consacrés au tourisme numérique (en concertation avec le Commissariat Général au Tourisme), à la valorisation de données de géolocalisation et à la comptabilité énergétique automatisée.

TRAKK

Le TRAKK comme lieu mais aussi comme Communauté sera sollicité afin d'inspirer les Communes vis-à-vis de l'usage du numérique et du collaboratif dans le cadre de l'ensemble de leurs compétences.

Communauté

Un important travail sera réalisé afin de créer au sein du territoire provincial une communauté de personnes intéressées par les sujets Smart City.

Un programme d'animation sera mis en place afin de constituer et d'alimenter cette communauté.

Au-delà de l'aspect formatif et pédagogique de ce programme d'animation, l'objectif est également d'accroître la proximité et les échanges entre le BEP et les réalités et attentes des Communes de son territoire.

5. Projets communaux innovants

Le BEP identifiera dans les projets actuels menés avec et pour les Communes, les solutions innovantes qui pourraient être mises en œuvre.

Des services spécifiques pourront faire l'objet d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** :

- Pour accompagner les Communes dans la mise en place d'une "Stratégie Territoire Intelligent" ;
- Pour aider les Communes à développer et structurer leurs services et leur mode de fonctionnement à l'aide d'un outil de type Business Model Canvas adapté aux collectivités ;
- Pour accompagner les Communes dans l'inventaire et le recensement des données en leur possession avec pour objectif la valorisation de celles-ci dans le cadre d'une démarche d'Open Data ;
- Pour donner une dimension smart à tout projet d'aménagement d'espaces publics, de mise en lumière, de mobilité, d'économie d'énergie, ... ;
- Pour lancer des marchés particuliers relatifs par exemple à des applications mobiles spécifiques, l'organisation interne de services, la création de nouveaux sites internet, la mise en place d'une plate-forme interactive spécifique, ... ;

- Pour accompagner les Communes dans leurs démarches et projets liés à l'économie du partage et l'économie collaborative ;
- Pour mener des projets valorisant de manière innovante les mobilités alternatives à la voiture, ou en accompagnant les Communes dans la mise en œuvre de projets ou produits de mobilité alternatifs à "l'auto-solisme".

En outre, dans le cadre du projet financé par les fonds **FEDER "Namur Innovative City Lab"** qui implique différents partenaires (Ville de Namur, Université de Namur, SPW, KIKK), le BEP s'engage concrètement dans la dynamique de la Smart City en étant chef de file de ce portefeuille de projets.

Parallèlement, il poursuivra son **accompagnement de la Ville de Namur** dans la mise en œuvre d'un **plan d'action opérationnel à 5 ans** visant à aligner les services de l'administration de la Ville de Namur sur les enjeux du programme « Namur Innovative City Lab », programme qui a pour objectif de mettre en valeur le concept de « Smart Cities ».

6. Plan du numérique – Digital Wallonia

Partenariat Digital Wallonia

Le BEP a signé avec Digital Wallonia un accord de partenariat. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par le BEP d'un ensemble d'actions visant au développement et à la promotion des usages du numérique au sein du territoire namurois.

Représentation du territoire

Le BEP poursuivra son implication dans la mise en œuvre du plan du numérique wallon en participant au groupe de réflexion et d'actions « Smart Région » mis sur pied dans le cadre de cette démarche. En prenant une part active au débat au sein de cette instance, le BEP souhaite se positionner en tant que relais entre l'échelon régional incarné par ce plan du numérique et l'échelon local que représente l'ensemble des Communes de la Province en ce compris les Communes les plus rurales.

Connectivité

L'aménagement numérique et l'anticipation des besoins en matière de connectivité des territoires relèvent à la fois d'une politique d'intérêt général et d'un programme socio-économique essentiel.

En lien avec la politique en matière de connectivité édictée à l'échelle européenne par la commission et à l'échelle régionale dans le plan du numérique, le BEP estime donc avoir un rôle important à jouer vis-à-vis de cet enjeu au bénéfice de l'ensemble de son territoire et singulièrement des espaces les plus ruraux (et donc pour les opérateurs les moins rentables) de notre Province.

Projets exemplatifs et innovants

Le BEP proposera et travaillera à l'élaboration de projets pilotes locaux qui s'inscrivent dans la logique et l'esprit du plan du numérique wallon afin de participer activement à la mise en place du concept de "Smart Région" (concept régional incarnant la volonté d'avoir une Wallonie connectée de manière optimale).

▪ **Tourisme**

Les atouts patrimoniaux et paysagers du territoire namurois sont nombreux. Le secteur du tourisme est important. Le BEP accompagne les initiatives publiques visant à stimuler davantage encore ce secteur : créer les conditions pour l'hébergement de qualité, susciter et renforcer les attractions, permettre une découverte attractive du territoire à pied ou à vélo.

1. Soutien au développement touristique du territoire

Le BEP soutient et accompagne les porteurs de projets dans des missions d'ingénierie touristique notamment dans la mise en œuvre des actions issues de la réalisation des études de plan qualité ville, dans la mise en œuvre des projets touristiques et culturels liés aux programmes de financement européen, dans le développement de projets touristiques et dans la valorisation des espaces publics. Cet accompagnement comprend notamment les éléments suivants :

- Etudes stratégiques qui visent à planifier le développement touristique des territoires ;
- Développement de projets d'équipements et infrastructures touristiques ;
- Développement de projets immobiliers dans le secteur du tourisme ;
- Etudes de signalétique touristique ;
- Smart City.

Au sein du **Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie + (CITW +)** qui a pour mission d'organiser la mise en œuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie, le BEP initie des études de faisabilité et de positionnement visant à renforcer les attractions existantes ou proposer de nouveaux produits touristiques structurants.

2019 s'annonce comme la continuation du nouveau cycle d'études débuté en 2017. L'étude de développement et de mise en valeur de **l'Abbaye de Maredsous** sera finalisée en 2019. Un plan qualité sur **le centre de Profondeville** sera également réalisé en 2019. Enfin, le BEP accompagnera la diversification et le développement des activités du **Lac de Bambois**.

2. Attractions

Massifs forestiers : La concrétisation des projets de massifs forestiers sera poursuivie en 2019, en particulier par l'accompagnement de la Commune de Bièvre pour le projet récréatif du bois de Graide.

3. Signalétique et itinéraires cyclables

Namur, Province au fil de l'eau

Dans le cadre de l'étude "Namur, Province au fil de l'eau" finalisée en 2016, le BEP a identifié des sites en bordure de la Sambre et de la Meuse, à même d'être utilisés pour y créer des espaces de convivialité et de loisirs.

Le BEP, en tant que pouvoir adjudicateur/coordonateur pour le SPW et les Communes concernées, a rédigé et lancé un marché de service en vue de désigner un auteur de projet pour l'ensemble des projets concernés. En 2019, le marché sera attribué et les études techniques et les dossiers de permis de ces projets seront entamés. Les Communes, le BEP et BEP Expansion Economique se partagent les frais relatifs au suivi technique et à la coordination des projets.

Boucle transfrontalière Ardenne Cyclo

Le BEP accompagne les Communes du sud-namurois (Vresse-sur-Semois, Gedinne, Bièvre et Beauraing) dans la mise en œuvre du projet Interreg Ardenne Cyclo visant la création d'un itinéraire cyclo-touristique transfrontalier reliant Givet à Monthermé en passant par la voie verte française et deux Communes luxembourgeoises en collaboration avec Idelux. Cette boucle de 170 km doit permettre de redynamiser le tourisme cyclable dans cette région. La BEP sera plus spécifiquement en charge de l'aspect balisage et identité graphique de ce tracé.

4. Hébergements

Gedinne - RUE Vencimont : le rapport urbanistique et environnemental qui vise à développer un village de vacances sera finalisé en 2019.

▪ Europe Direct

Une des missions du BEP est d'inscrire le développement du territoire provincial dans la construction européenne et de faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien, via le relais Europe Direct.

1. Comprendre et vulgariser l'Europe

Proposer des animations aux écoliers et aux étudiants

Des animations sur l'Europe et notamment sur la politique européenne dans divers secteurs seront proposées aux écoles, hautes écoles et universités pour leur faire comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne et ses grandes politiques. Des séances d'informations pour les jeunes participants à des mobilités internationales seront également organisées.

Sensibiliser aux enjeux des élections européennes

Diverses actions de type débats, conférences, ateliers, consultations citoyennes, ... seront organisées dans la première partie de l'année 2019. Le but de ces actions sera d'expliquer le système électoral européen ainsi que le fonctionnement du Parlement européen.

Le Prix Lux

En partenariat avec les Grignoux, nous sensibiliserons le grand public au Prix Lux récompensant le cinéma européen d'auteur.

"L'Europe près de chez vous"

L'objectif est d'informer et former les citoyens, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) au fonctionnement des institutions européennes et en particulier au rôle des institutions européennes au niveau local (implications des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes ou à des visites ciblées des institutions.

Toujours dans cette optique de rapprochement du citoyen avec l'Europe, une journée permettant de découvrir les lieux namurois ayant bénéficié de subventions européennes sera organisée dans le courant de l'année.

2. Veiller sur les programmes européens

Europe Direct Namur s'assure de suivre prioritairement les différents programmes européens dont les thèmes sont en adéquation avec la stratégie du BEP : énergie, Smart City, développement rural, tourisme, mobilité, infrastructures,...

Pour faire vivre cette veille, Europe Direct organise des workshops et des séances d'informations visant à informer les élus et les associations locales à la publication d'appels à projets susceptibles de les intéresser. Europe Direct accompagne également les opérateurs intéressés au dépôt de projet européen.

Au cours de cette année, Europe Direct Namur suivra également attentivement l'évolution et les grandes lignes directrices du nouveau Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 de la Commission Européenne pour préparer suffisamment en amont les nouveaux projets du territoire namurois.

Projet IMAGINE – Interreg Europe du Nord-Ouest

Le BEP a déposé un projet de coopération transnationale dans le programme INTERREG « Europe du Nord-Ouest ». Le projet rassemble des partenaires français (Palme ; la Commune de Moussy-le-Neuf ; la Régie de Quartier Paris 15), hollandais (DuurzameKost ; Université de Wageningen), britanniques (Comté de Surrey), et wallons (Le Forem ; le CPAS de Namur ; Paysans & Artisans et l'Université de Liège).

Ce projet s'intitule IMAGINE et vise à lutter contre le chômage des jeunes en fournissant des perspectives d'emploi dans le secteur du maraichage, plus spécifiquement pour les jeunes de 15 à 34 ans, qui dispose de faible qualification dans les régions métropolitaines de l'Europe du Nord-Ouest, où la pression foncière sur les terres est forte et où se développe un secteur émergent pour l'agriculture urbaine lié aux circuits courts alimentaires. En effet, le secteur du maraichage est en forte croissance et nécessite beaucoup de main d'œuvre peu qualifiée mais se heurte à de grosses barrières pour développer pleinement son potentiel : manque d'accès aux terres, besoin en services d'accompagnement, manque de structuration économique et difficulté de recruter du personnel pour faire face à la croissance.

Les collectivités locales peuvent contribuer à résorber ces carences en facilitant l'accès à leurs nombreux hectares de terres dormantes pour des initiatives de maraichage favorisant l'insertion professionnelle des jeunes intéressés par le secteur, qui feront l'objet d'un accompagnement spécifique innovant.

IMAGINE va donc soutenir le développement, le test et la mise en œuvre de différents business modèles innovants d'incubation sociale (accès aux terres et accompagnement) pour les jeunes demandeurs d'emploi dans le secteur du maraichage.

Si le projet est accepté, le BEP sera chef de file de ce projet et mettra, via BEP Expansion Economique, des espaces inoccupés dans ses parcs d'activité économique à disposition du projet.

3. Les actions territoriales

Le territoire namurois est fait de diversité, partagé entre le sillon nettement urbain, les petites villes de Hesbaye et du Condroz et les régions ayant gardé un caractère bien rural. L'animation du territoire et l'offre de services du BEP doit tenir compte de cette réalité, qui est une richesse.

L'étude SOFRED avait identifié cinq dynamiques territoriales, qui gardent toute leur pertinence aujourd'hui. Ces cinq territoires sont : le Bassin de la Capitale régionale ; le Val de Sambre ; l'Entre-Sambre-et-Meuse ; l'axe condruzien E411 ; le Bassin Houille-Semois namuroise.

1. AXUD

Depuis 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a permis de mettre sur pied une **série de rencontres avec les parlementaires mais aussi les Ministres et Présidents d'assemblées** aux différents niveaux de pouvoir.

Les rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité. Les rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

A partir de 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un **Comité de concertation paritaire** (16 représentants des formations politiques ; 16 représentants des forces vives).

Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de **définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux** qui ont un impact sur le namurois.

En 2019, le Comité de concertation poursuivra son travail, avec au moins **quatre réunions annuelles**. Comme les années antérieures, des groupes de travail restreints pourront être mis sur pied, en vue de formaliser des notes de travail sur des dossiers importants pour le namurois. Une réunion sera consacrée aux relations avec le Département des Ardennes, dont les autorités seront invitées à présenter leur plan stratégique.

Seront programmées également **des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial**, en fonction de questions d'actualité.

Les **démarches de dynamique territoriale mises en œuvre par le BEP** initiées à partir de 2015 au niveau des sous territoires feront également l'objet de communications au niveau d'AXUD.

2. Le territoire Namur Capitale

Le territoire de la Capitale régionale est composé de Namur et de son hinterland direct, qui rayonne de manière concentrique autour de la ville elle-même. Namur est la polarité urbaine la plus importante de la Province, avec plus de 111.000 habitants ; aucune autre ville n'atteint le seuil de 30.000 habitants. Namur, Capitale de la Wallonie, est un pôle important au niveau wallon, avec des services urbains de premier plan (université et hautes écoles ; services aux entreprises et à la population ; commerces) et une localisation idéale au carrefour de deux euro-corridors.

Le territoire Namur Capitale compte quelque 250.000 habitants (+45% sur les 70 dernières années, la plus forte croissance au niveau provincial), avec une densité de 250 habitants/km², qui reste très modérée malgré les caractéristiques essentiellement urbaines du territoire.

Du fait de ses caractéristiques fondamentalement urbaines et de la haute densité de services de type urbain, le territoire de Namur Capitale est le lieu par excellence pour le développement de projets innovants et créatifs.

La Ville de Namur faisait partie des pôles reconnus dans le **programme opérationnel du FEDER 2014-2020**, et peut ainsi bénéficier d'un soutien important de l'Europe et de la Wallonie pour deux projets majeurs qui vont en partie lui donner un nouveau visage et un nouvel élan : **le TRAKK et l'Espace Confluence**. Le BEP assure la coordination de ces deux projets et est impliqué directement dans la mise en œuvre du TRAKK.

Le TRAKK doit devenir le porte-voix des besoins et usages urbains pour la création de produits et services innovants. Le TRAKK, espace pluridisciplinaire dédié à la créativité et l'innovation, sera implanté à Salzinnes (actuel Centre sportif universitaire). Ses principales fonctions : incubateur pour PME, espace de travail partagé, Creative Lab, Fab Lab, espace d'exposition, studios, salles de réunion, soit toutes les étapes nécessaires au service d'un processus rapide d'innovation urbaine. Les travaux ont débuté mi-2018 pour se terminer courant 2019.

L'Espace Confluence est un laboratoire d'innovation urbaine. Les projets réalisés au TRAKK pourront être mis à l'épreuve sur l'espace Confluence (actuel Grognon), qui sera équipé d'un espace de démonstration et réaménagé pour devenir un véritable Living Lab :

- Aménagement de l'esplanade du Grognon,
- Aménagement d'une passerelle cyclo-piétonne reliant Namur et Jambes,
- Aménagement du port numérique sur les quais de Meuse,
- Réorganisation de la circulation sur l'Espace Confluence.

Les objectifs de ces réaménagements sont de montrer la volonté de Namur de se positionner comme Ville intelligente, mais aussi de créer un point d'attraction et un espace de rencontre entre les institutions, les visiteurs et les citoyens.

Le territoire de Namur Capitale est naturellement une **zone de développement pour l'activité économique**, où sont localisés les plus grands parcs d'activité du BEP, qui continuent à se développer et à se spécialiser. Au nord de Namur, Ecolys®, dédié en partie à la construction durable continue son développement avec la mise en œuvre de la zone en bordure de la Nationale 4 et un nouvel espace, Cit-Ys, sera développé sur une partie de l'ancien site militaire de Belgrade ; en ce qui concerne Crealys®, un projet d'extension est à l'étude sur une superficie de 55 hectares. Le parc d'activité économique de Bouge dénommé Care-Ys est aussi en conception, en partenariat avec la Ville de Namur, et sera dédié au secteur du soin aux personnes. A l'est, le parc d'activité Mecalys® est désormais mis en œuvre, et prêt à la commercialisation sur une superficie de 45 hectares. Sur la période 2010 – 2020, ce seront plus de 180 hectares additionnels qui auront été consacrés au développement économique sur le territoire.

Le territoire de Namur Capitale est aussi un **lieu d'expérimentation pour les quartiers nouveaux**, où il faut essayer de favoriser l'urbanité tout en préservant la qualité de vie. Le BEP assiste les Communes dans ces développements. On citera notamment le Quartier de la gare à Gembloux, stratégiquement situé au cœur de la ville, ainsi que la Zone d'aménagement communal concerté d'Anton, à Andenne, où la maîtrise foncière communale permet de planifier, de A à Z, le développement d'un tout nouveau quartier en bordure de la ville existante.

Le BEP, propriétaire du **Palais des expositions**, poursuit son travail de développement et d'intégration dans la ville. Bien que la construction d'un tout nouveau centre d'exposition à Belgrade n'ait pas été retenue parmi les projets FEDER, le Palais existant doit pouvoir évoluer en termes de polyvalence, de parking et d'accessibilité. Le BEP entamera un dialogue avec le nouveau Collège communal en vue d'examiner le timing de déménagement du terrain de football vers Jambes, préalable à tout dossier de création d'un parking sur le site.

Le BEP est également aux côtés de la Province de Namur, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de deux projets ambitieux : **la rénovation de la Maison de la Culture et la future Maison administrative**.

Enfin, le BEP reste attentif à la dimension de la mobilité dans le territoire de Namur Capitale, que ce soit en suivant les travaux du **plan communal de mobilité de Namur** ou en œuvrant, avec AXUD, à la défense des intérêts namurois dans les dossiers ferroviaires.

3. Val de Sambre

Le Val de Sambre est un territoire de contraste, entre la vallée de la Sambre qui a connu la révolution industrielle et le déclin des grands donneurs d'ordre, avec une perte importante d'emplois industriels, et les coteaux qui ont gardé une apparence plutôt rurale et où la fonction résidentielle domine. C'est le territoire le plus dense de la Province (268 habitants par km²), qui a connu une croissance démographique modérée (+ 26% depuis 1947) pour atteindre presque 80.000 habitants aujourd'hui.

Un des enjeux essentiels sur ce territoire, marqué par la fermeture des grandes industries (notamment le secteur du verre) et un chômage plus élevé que la moyenne provinciale, est la reconversion et l'attraction de nouveaux investisseurs. Le BEP s'y emploie, en partenariat notamment avec la Ville de Sambreville, à travers plusieurs projets, mais aussi avec le soutien du Gouvernement wallon et du FEDER.

Le BEP est engagé, aux côtés de la Ville de Sambreville, dans la mise en œuvre du **portefeuille FEDER « Sambreville – Innovation – Transition – Incubation »**, et plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre d'un second incubateur « Food is Life » sur le parc d'activités de Sainte-Eugénie, en collaboration avec la plateforme interuniversitaire PIASA. Le BEP collabore également, à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage, à la rénovation du site à réaménager SAMERA, également soutenue par les fonds FEDER.

Par ailleurs, dans le cadre d'une politique du Gouvernement wallon au soutien de certaines zones en reconversion, le BEP réalise **un master plan de valorisation des rives de Sambre, sur les deux communes de Sambreville et de Jemeppe**. Le marché a été confié au consortium Vigano – Idea Consult et la réunion de démarrage a eu lieu fin 2017. Les conclusions ont été rendues en juin 2018. Le BEP élabore sur cette base un plan opérationnel concret qui sera proposé aux Communes en 2019, en même temps que des modalités de gouvernance et d'animation, ainsi qu'une stratégie de communication.

Le BEP est également impliqué dans les réflexions visant à la **reconversion du site de Saint-Gobain**. Pour ce site trimodal de 40 hectares, un modèle de copropriété industrielle a été mis au point par Saint-Gobain, en vue d'y accueillir des PME. Le BEP examine les dossiers d'implantation sous l'angle économique, et fournit également une analyse juridique et financière des documents permettant d'organiser la copropriété.

4. Axe Condroz - E411

L'axe E411, qui traverse la Province du Nord au Sud est un euro-corridor de développement reliant Bruxelles à Luxembourg. En namurois, sa partie nord traverse le territoire de la Capitale régionale ; sa partie sud relie le Condroz à la Famenne.

Cette partie condruzienne de l'axe E411 est caractérisée par un maillage de petites villes dynamiques, dans un territoire globalement peu dense (83 habitants/km²) où les paysages ouverts dominent encore. Peuplé d'un peu plus de 100.000 habitants, sa croissance a été assez soutenue (+36% depuis 1947).

Du fait des polarités existantes et de la qualité des infrastructures de transport, c'est un axe **favorable au développement d'activités économiques**. Il est projeté d'étendre plusieurs parcs d'activité, pour lesquels les dossiers sont à l'étude et les procédures ont déjà démarré : les parcs de Ciney-Hamois, d'Achêne et de Rochefort.

L'incubateur Technobel, dédié aux TIC accueille à Ciney des actions décentralisées du hub créatif TRAKK.

Le BEP pilote, avec les communes concernées et le SPW, un projet de plan intercommunal de mobilité visant à résoudre les problèmes, liés au trafic des navetteurs et au développement économique (parcs d'activité, carrières, hôpitaux) dans le triangle Meuse-E411. Le marché a été notifié à l'automne 2017.

Enfin, pays rural réputé pour ses produits de bouche, le territoire se prête particulièrement au développement des activités en circuit court dans le secteur agricole et alimentaire.

5. Houille-Semois namuroise

Avec la Houille-Semois namuroise, le namurois se confond avec l'Ardenne. Terre avant tout forestière et rurale, relativement éloignée des pôles, à la densité de population très faible (29 habitants/km²), ce territoire peuplé de 10.000 habitants a connu un relatif exode (-11% depuis 1947). Son développement combinera l'exploitation des ressources et compétences locales, l'ouverture vers les marchés urbains, une redéfinition de sa vocation touristique et une ouverture plus grande de la frontière avec la France.

Le BEP a mis en place un programme d'animation territoriale locale sur le canton de Gedinne, rassemblant les communes et une série d'acteurs engagés dans le développement. Ce programme a permis d'acter un plan d'actions, dont les états d'avancement sont évalués tous les deux à trois mois.

Le BEP assiste les Communes dans le développement de trois zones d'activités économiques d'intérêt local, à Bièvre, Gedinne, et Vresse-sur-Semois, et envisage de proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en valeur des infrastructures structurantes susceptibles de contribuer au développement local.

En matière de tourisme, plusieurs projets sont en cours ou à l'étude : une analyse pour évaluer le potentiel de création d'un camping de haute qualité en bord de Semois, en zone non inondable ; une mission d'accompagnement d'acteurs du secteur hôtelier, en vue de les aider à améliorer leur offre ; un projet Interreg de liaisonnement de réseaux RAVEL.

En ce qui concerne l'aménagement urbain, une étude d'aménagement du centre-ville de Beauraing est en cours.

En matière d'environnement, un service de Ressourcerie sera proposé sur le territoire, permettant aux Communes de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

6. Entre-Sambre-et-Meuse

L'Entre-Sambre-et-Meuse est un territoire marqué par la ruralité et l'importance de la forêt, et qui a dû faire face à une reconversion industrielle tout en souffrant d'un relatif éloignement des pôles principaux. Peuplé de tout juste 67.000 habitants, avec une densité de 74 habitants/km², sa croissance démographique a été assez modérée (+28% depuis 1947).

La **nationale 5** devient une autoroute (E420 – dont les travaux, côté français sont désormais terminés, et le seront côté wallon début 2020) et rejoindra très bientôt le réseau français, mais les indicateurs socio-économiques restent moroses. Le territoire est entré dans une dynamique de projets, animée par le BEP, et avec le soutien de la Wallonie : **une mission de prospective territoriale, baptisée Essaimage**, a permis de déboucher sur 58 projets concrets. Une task force de pilotage a été installée. Elle a été élargie aux 5 communes hennuyères de l'Entre-Sambre-et-Meuse, en 2018.

La chargée de missions en animation territoriale a été engagée en août 2018 ; elle poursuivra son action en 2019, en présentant un programme d'actions détaillé à la task force, ainsi qu'à l'ensemble des élus du territoire.

Le BEP poursuit par ailleurs la mise en œuvre **des extensions des parcs d'activité de Chastrès** (les procédures d'aménagement du territoire et d'expansion économique seront finalisées en 2019), **de Mariembourg** (l'étude de l'avant-projet se poursuit, en coordination avec la Ville et la Région) et **de Philippeville** (la procédure urbanistique sera finalisée en 2019). Un espace de coworking verra le jour en 2019 dans le parc d'activité de Mariembourg, dans les bureaux de l'ancienne antenne du BEP sur place. En matière d'environnement, **le service de la Ressourcerie** a été étendu à 5 Communes de l'arrondissement, permettant à celles-ci de profiter des avantages de la mutualisation du flux des encombrants réutilisables.

Enfin, **des actions décentralisées à l'attention des créateurs**, ainsi que des actions décentralisées à partir du hub créatif TRAKK seront également menées sur le territoire.

4. Namur Expo

4.1. Les constats

- **Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation** : les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'essouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux ;
- **L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer**, même localement, créant un contexte de concurrence difficile ;
- Le palais jouit **d'une localisation attrayante au cœur de la ville** mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.

4.2. Les objectifs

Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant :

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur**, en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional ;
- Veiller à ce que **le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations** projetées et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir ;
- Examiner, avec les autorités de la Ville, **le potentiel de croissance de l'infrastructure actuelle**, en vue de positionner le Palais au niveau qui doit être celui d'une Capitale régionale, compte tenu des disponibilités foncières à moyen terme et de son intégration harmonieuse dans le quartier des Bas-Prés ;
- Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure **la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.

4.3. Les indicateurs

- Nombre de **manifestations** : 35
- Nombre de **visiteurs** : 260.000
- Nombre de **m² occupés x jours de manifestation** : 1.850.000

4.4. Les projets

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé. En 2012, l'intercommunale a attribué le marché de concession à la société Artexis, au terme d'une procédure ouverte. Le concessionnaire poursuit un programme d'investissements de maintenance et d'amélioration, en accord avec le BEP.

Une fiche avait été déposée dans le programme FEDER 2014-2020, en vue de la création d'un nouveau centre d'expositions sur le site de la caserne de la Plaine, à

Belgrade. Il y était prévu la réalisation d'un centre multifonctionnel de 25.750 m², avec un parking dédié de 2.500 places.

Cette fiche n'a pas été retenue par le Gouvernement wallon en juin 2015. En conséquence, en 2016, les différentes options de développement possibles, ont fait l'objet d'un examen technique approfondi, en vue d'optimiser les différents objectifs suivants:

- La continuation du développement de la fonction MICE dans la Capitale wallonne,
- L'amélioration du parcage et de l'accessibilité,
- L'amélioration de la polyvalence de l'infrastructure.

En 2019, les choix d'investissements prioritaires devront être arrêtés, compte-tenu des moyens éventuellement disponibles, et portant sur les éléments les plus essentiels au développement de l'activité. La demande de permis d'environnement de classe 2, permettant l'organisation d'évènements accueillant au maximum 2000 personnes a été obtenue (après recours d'un tiers) auprès de la Wallonie au printemps 2018.

Une évaluation des activités autorisées a été actée, conjointement avec l'exploitant, en fonction de l'obtention de ce permis.

Le dossier concernant la réalisation d'un parking sur le terrain de football actuel, dans la mesure où le club pourrait trouver une alternative à Jambes, sera réexaminé avec le nouveau Collège communal en 2019.

5. La gestion déléguée d'IDEFIN

L'Intercommunale de financement IDEFIN a pour but de gérer pour les compte des 39 communes (36 namuroises et 3 hennuyères) qui y sont affiliées, les participations financières dans les réseaux de distribution d'énergie.

En 2019, la mission de gestion journalière, assurée par le BEP, se ciblera sur :

- **La gestion de la participation détenue en ORES ASSETS pour le compte des Communes affiliées :**

Au-delà d'une gestion classique de participations, IDEFIN et ORES ASSETS sont étroitement liés par une recherche permanente d'équilibre entre le financement des investissements réalisé par ORES ASSETS, la gestion de la dette, et la politique de revenus envers les associés de chaque entité.

La période couvrant les années 2019 à 2023 verra la mise en place d'une nouvelle politique de dividende d'ORES ASSETS conditionnée par la nouvelle méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Wallonie pour cette même période régulatoire.

C'est au travers du suivi régulier des prévisions financières que le Conseil d'Administration disposera des informations financières nécessaires pour fixer et suivre la politique de revenus envers les associés communaux.

- **La gestion des participations détenues par le secteur participations :**

- Engie et Suez Environnement : suivi des cotations boursières,
- Wind4Wallonia : évolution des investissements,
- Et le suivi des autres participations : Publi-T, Publigaz, Socofe.

Par ailleurs, la faiblesse des taux de placement reste une préoccupation importante pour IDEFIN qui voit depuis plusieurs années ses revenus impactés. Des réflexions, déjà entamées, devront être poursuivie en vue de rechercher des rendements optimums tout en respectant la volonté des instances décisionnelles de préserver le capital.

6. Les services d'appui

6.1. Les constats

L'environnement économique et financier dans lequel les 5 intercommunales opèrent est en évolution :

- La conjoncture économique générale reste difficile ce qui implique une grande vigilance vis-à-vis des sous-traitants, créanciers et partenaires. C'est aussi une opportunité pour insister sur les procédures de maîtrise des coûts auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- Une nouvelle période de programmation a débuté en 2014 pour se terminer en 2020. Il faut appliquer les règles administratives de suivi et rester en veille par rapport aux nouvelles opportunités de financement européen ;
- Le régime de taxation des intercommunales a été modifié ;
- Le financement par la Wallonie de la politique de gestion des déchets se réduit progressivement, pour les outils de gestion, la collecte ou les actions de prévention.

Nous connaissons actuellement une période de mutation des organisations et des modes de travail. Plusieurs éléments essentiels doivent retenir notre attention pour permettre à notre organisation d'évoluer efficacement :

- Une attention particulière doit être accordée aux thématiques traitant du bien-être au travail, compte tenu des évolutions réglementaires et des attentes clairement formulées par les collaborateurs. Le BEP est d'ailleurs convaincu de l'impact de ces initiatives (déjà entreprises depuis plusieurs années) sur l'efficacité et l'engagement de son personnel ;
- Plusieurs générations, chacune avec des besoins spécifiques, se côtoient au quotidien au travail. La politique RH doit s'y adapter avec une attention particulière liée au vieillissement des collaborateurs compte tenu notamment de l'évolution de l'âge légal de départ en pension ;
- Les pratiques managériales doivent pouvoir évoluer afin de rendre l'organisation encore plus efficiente.

Les technologies de l'information évoluent de manière continue :

- Les nouvelles technologies permettent et encouragent fortement la mise à disposition la plus large d'un certain nombre de données et incitent les entreprises à imaginer des modes de collaboration innovants avec leurs clients, partenaires, voire même les citoyens ;
- Elles influencent également l'organisation du travail que ce soit au niveau de la gestion de l'information que des modes de collaboration et de la flexibilité au travail ;
- L'innovation permise par ces nouvelles technologies induit également une évolution dans les outils spécifiques et adaptés aux besoins des collaborateurs.

Le cadre légal qui régit l'organisation le fonctionnement des Intercommunales (Code de la Démocratie Locale, Décret Expansion Economique et Code des

Sociétés) ont ou vont être revus prochainement. Il impose une rigueur accrue dans la gestion administrative liées :

- à la nouvelle organisation des instances et aux nouvelles structures de contrôle créées au regard du Décret Gouvernance ;
- aux exigences en termes de reporting, information et suivis des différentes autorités de tutelle et à la charge administrative qu'elles représentent ;
- aux nouvelles règles en matière de marchés publics et, en particulier, la dématérialisation du suivi des marchés (offres électroniques, déclaration unique de marché européen,...).

6.2. Les objectifs

En tant qu'entreprise publique représentative au niveau de notre territoire, il est indispensable de veiller à une bonne gouvernance, tant au niveau de nos modes de travail que de la transparence à l'égard des actionnaires, partenaires et clients.

C'est pourquoi, en complémentarité des équipes opérationnelles, les services d'appui doivent intégrer les objectifs suivants :

- **L'autonomie**

Les collaborateurs du BEP doivent être autonomes, c'est-à-dire pleinement responsabilisés dans les différents aspects de leurs missions, et pour ce faire disposer des compétences et outils adaptés, en constante évolution, et s'inscrire dans une organisation qui encourage la flexibilité.

- **Les pratiques collaboratives**

Les pratiques collaboratives, tant internes qu'externes, se développent de plus en plus et doivent être encouragées dans une culture d'entreprise qui les favorise et avec des outils, notamment informatiques adaptés à ces modes de collaboration.

- **La qualité**

La satisfaction du client est au centre de la politique qualité du BEP. Des procédures précises ont été établies en vue de faire évoluer l'organisation vers de meilleurs services et une plus grande performance.

- **La transparence**

En tant qu'entreprise publique, le BEP doit communiquer de manière objective et transparente avec les administrateurs et les associés des intercommunales, ainsi qu'avec le grand public, en mobilisant les ressources internes et des outils modernes.

- **Le faire-savoir**

Le savoir-faire, c'est-à-dire les compétences métier, ne prend tout son sens que s'il est accompagné d'un faire-savoir dynamique, appuyé par les nouvelles technologies de l'information.

- **Le partage d'expérience**

Le BEP travaille depuis de nombreuses années sur l'optimisation de son organisation et de ses services d'appui. En proposant leurs compétences aux associés, les services d'appui contribuent à la diffusion de bonnes pratiques et s'enrichissent d'une expérience de terrain.

6.3. *Les indicateurs*

- **Taux de satisfaction** des services supports : 81,2%
- Indice de **bien-être au travail** : 91%

6.4. *Les projets*

- **RESSOURCES HUMAINES**

1. Poursuivre la formation continue des collaborateurs, du middle management et du management

Un plan de formation sera établi sur 3 ans et cible 3 niveaux distincts :

- Pour les membres du Conseil de Direction interne, la formation sera active et participative avec une approche créative de la définition de nos axes stratégiques, l'intégration du digital dans nos activités et le management bienveillant ;
- Pour le Middle management, les enjeux se situent davantage sur la bonne connaissance de soi pour manager les autres, les compétences d'animation et de motivation d'équipe et le rôle de transmission aux équipes de la stratégie ;
- Pour l'ensemble des collaborateurs, les priorités seront données à l'utilisation des nouvelles technologies et au recours au digital mais aussi au bien-être au travail.

2. Optimisation des processus RH : en route vers une digitalisation orientée client

Une analyse circonstanciée des processus RH sous l'angle de l'amélioration de la relation client (interne) et de la simplification administrative a été menée avec le soutien d'une stagiaire de l'Henallux qui a consacré son mémoire à la thématique.

Il en ressort que, liée aux impositions de la réglementation concernant les données à caractère personnel, la constitution de dossiers personnels en ligne via un accès sécurisé, permettant l'intégration automatique des documents et informations par les collaborateurs, les RH et le management s'avère prioritaire.

En 2018, une analyse des solutions techniques a été menée pour une mise en œuvre en 2019-2020.

3. Externalisation de la paie

Le métier des RH a fortement évolué ces dernières années, passant d'une gestion administrative du personnel à une approche du métier centrée sur le management, le bien-être au travail, l'amélioration de l'organisation et le soutien à la stratégie.

Cette évolution implique obligatoirement une évolution au sein de l'équipe et dans ses pratiques. Compte-tenu de l'existence de secrétariats sociaux adaptés à l'ONSS spécifique aux pouvoirs locaux de qualité, il convient d'entamer la transition vers une externalisation des paies (y compris les relations avec l'ONSS et les finances).

L'objectif est d'être prêt en 2020 pour une externalisation totale. Indépendamment de la collaboration avec le secrétariat, les collaborateurs de l'équipe RH devront être accompagnés dans cette évolution stratégique de leur travail.

4. Organiser un teambuilding annuel

Permettre aux collaborateurs de se rencontrer et d'échanger dans une atmosphère conviviale est essentiel. Cela permet de mieux se connaître et d'entretenir un esprit d'appartenance au BEP et d'adhésion à ses valeurs.

C'est pour cette raison que le BEP entend organiser annuellement un teambuilding pour tous les collaborateurs.

5. Mettre en œuvre le plan d'action consécutif à l'analyse de risques psychosociaux

Tous les 5 ans, le BEP organise une **enquête sur le bien-être au travail de ses collaborateurs**. En 2018, cette enquête a eu lieu et a permis d'identifier des axes d'amélioration sur lesquels travailler, à savoir :

- La mise en place d'un groupe de travail ayant pour objectif la simplification administrative ;
- Une meilleure gestion des back-ups en cas d'absence de collaborateurs et pendant les périodes de vacances ;
- L'amélioration dans l'organisation et l'exécution des réunions de travail ;
- Un plan de formation pour le management ;
- Un plan de formation bien-être pour le personnel ;
- L'identification des interférences dans le travail et mise en place d'une organisation visant à les minimiser au maximum et rappel des modalités existantes (mobilité dans le bâtiment, travail à distance, horaire variable...) ;
- L'utilisation plus efficace du plan de développement personnel comme outil managérial et de développement de compétences ;
- La clarification des règles d'évolution salariales dans le règlement du travail et des balises d'ancienneté et de performance.

La mise en œuvre de ces actions a déjà démarré en 2018 et se poursuivra en 2019.

Des réunions trimestrielles seront organisées avec les délégations syndicales en vue de s'assurer du suivi du plan d'actions mais surtout de lui garantir un caractère dynamique en intégrant d'éventuelles nouvelles actions visant à renforcer le bien-être au travail des collaborateurs du BEP.

6. Intégrer les résultats de l'enquête de satisfaction 2018 dans notre politique qualité

En 2018, pour la 3^{ème} fois, le BEP a organisé une enquête de satisfaction auprès de ses clients. Les entreprises et les partenaires communaux ont été invités à répondre à un questionnaire nous permettant d'avoir une idée claire sur les services que nous devons améliorer ou développer.

Les résultats seront analysés et les actions d'amélioration intégrées dans les objectifs qualité pour 2019.

7. Réalisation de l'enquête de satisfaction interne des services supports

Une enquête de satisfaction interne de la satisfaction des collaborateurs par rapports aux services proposés par les équipes des services Finances et Comptabilité, RH, Communication, Secrétariat Général et Informatique a été réalisée il y a 3 ans. Elle avait permis d'identifier les services à améliorer ou développer.

Les actions d'amélioration ont été intégrées dans les objectifs qualité pour 2019.

8. Améliorer le système qualité : vers un outil de gestion intégrée ?

Le système qualité a pour objectif de guider les réflexions du BEP, à travers le recours à différents « outils » ou « systèmes », quant à son amélioration continue. Certains de ces systèmes sont informatisés et la multiplicité des outils n'est pas toujours aisée en matière de suivi et de communication tant interne, qu'externe.

Avec le soutien du département informatique, un benchmark des solutions intégrées pour un système qualité sera réalisé. En fonction de celui-ci, l'évolution des outils et systèmes sera envisagée tant pour le Système de management de la qualité, que pour les systèmes de management environnementaux.

9. Adapter le système d'échelles barémiques

Les modalités d'évolution salariale des collaborateurs d'application au sein du BEP ont été formalisées dans le règlement de travail en 2018.

Les échelles barémiques sur lesquelles s'appuie le système de rémunération du BEP sont les anciennes échelles de la fonction publique locale avant l'instauration de la Révision générale des barèmes pour les pouvoirs locaux.

Ces échelles ont certains écueils car l'écart entre certaines est trop ou trop peu important en termes d'évolution et la durée d'évolution en termes d'ancienneté barémique n'est pas identique d'année en année.

En 2019, un travail d'analyse des possibilités de recours à un autre système d'échelle sera réalisé en vue d'optimiser le système actuel. Cette analyse devra impérativement prendre en considération des impératifs financiers.

10. Partager les compétences RH et organisationnelles aux Associés

Le BEP a développé une politique RH dynamique en vue de rendre l'organisation attractive et performante.

Le BEP met cette expérience à disposition des Communes intéressées en proposant dans un premier temps une **analyse approfondie des processus et de**

l'organisation existante au sein de l'administration et, dans un second temps, un **plan d'action spécifique** en matière :

- De processus RH ;
- De management ;
- D'organigramme ;
- D'organisation de la collaboration entre services et les instances décisionnelles ;
- De politique qualité.

Avec accompagnement dans la mise en œuvre de ces actions. Deux missions d'accompagnement ont été réalisées à ce jour avec les Communes de Viroinval et Florennes. D'autres projets pourraient suivre.

11.S'investir dans la formation des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle

Chaque année le BEP accueille des stagiaires de divers horizons et dans diverses matières. Les collaborateurs du BEP bénéficient d'un savoir et d'un savoir-faire qui peuvent être bénéfiques aux stagiaires dans le cadre de leur cursus. Des collaborations avec le FOREM, L'AVIQ, l'Henallux, l'IFAPME, l'UNamur et d'autres universités ont déjà vu le jour.

L'objectif est de poursuivre cette démarche tant bénéfique pour les stagiaires, jeunes et moins jeunes dans le cadre d'une réorientation professionnelle, que pour les collaborateurs du BEP.

▪ FINANCE & COMPTABILITE

1. Informatiser les flux financiers

L'informatisation des flux comptables et financiers est déjà réalisée au niveau de la gestion des bons de commande, des factures fournisseur, des notes de frais et des mandats de dépenses.

Après l'automatisation des flux comptables et le passage à la facturation électronique, une nouvelle analyse sera menée dans le cadre d'une digitalisation accrue du suivi et du recouvrement des créances.

D'une part, une analyse sera menée en vue de mettre en place le paiement via domiciliation, pour les clients souhaitant recourir à cette formule. D'autre part, l'automatisation du suivi des clients et des créances sera analysée en vue de générer pratiquement automatiquement un rapport portant sur la situation des clients et des créances. Sur cette base, les directions seront informées de manière plus fréquente sur les éventuels retards de paiement des clients et des actions pourront être entreprises de manière préventive. En outre, l'envoi électronique aux clients de relevés de comptes et de rappels permettra une accélération du traitement de ces aspects.

2. Écrire la stratégie financière en s'adaptant à l'évolution des activités et des impératifs du marché

Face à l'évolution des marchés financiers, des activités, et la recherche omniprésente d'une optimisation des moyens financiers des différents acteurs économiques et publiques en relation avec nos Intercommunales, une réflexion a été menée en vue **d'adapter la stratégie financière**. Celle-ci vise

- Les revenus, avec une **recherche de rendement optimum** pour une gestion de risques en corrélation avec les objectifs fixés par les Intercommunales et ;
- Une **recherche de moyens financiers** auxquels il est nécessaire de recourir pour mener à bien des programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement et au bon déroulement des activités.

La stratégie financière est arrêtée par le Conseil d'Administration. Celle-ci s'inscrit dans la continuité des actions menées par le passé, dans le respect des dispositions statutaires. Cette stratégie constitue une base de travail dont il conviendra de poursuivre la mise en œuvre en fonction de l'évolution des marchés financiers et des besoins financiers du BEP.

Pour ce faire, le BEP continuera à entretenir des contacts réguliers avec les partenaires financiers afin d'être informé des éventuelles opportunités.

3. Renforcer le contrôle de gestion financière interne

Depuis de nombreuses années, le BEP veille à une utilisation rationnelle des moyens financiers disponibles par une gestion active et contrôlée des dépenses. Des réflexions ont également été menées en matière de recettes afin d'optimiser celles-ci. Des tableaux de bord prospectifs sont régulièrement mis à jour afin de cerner au mieux l'évolution attendue des activités et des finances des Intercommunales. Des procédures financières strictes sont également d'application et visent à maîtriser et sécuriser les flux financiers. Compte-tenu de la raréfaction des ressources, la volatilité des prix, l'instauration de nouvelles taxes et l'évolution de la fiscalité, une réflexion a été menée en vue de **renforcer le contrôle interne de gestion** et ainsi veiller à la bonne santé financière des Intercommunales en s'assurant d'une utilisation efficiente des ressources.

Un programme de contrôle interne est appliqué au sein du BEP, impliquant les différentes directions. En outre, un contrôle externe est réalisé par le commissaire réviseur.

4. Faire évoluer le portefeuille d'assurances du BEP

Le portefeuille d'assurances est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des activités du BEP. Etant donné qu'il évolue ainsi au fil du temps, une réflexion complémentaire sera menée en vue d'analyser les couvertures acquises et les couvertures offertes sur le marché des assurances.

Une réflexion sera également menée dans le cadre de la gestion des sinistres, en vue d'accroître l'échange d'informations et le partage documentaire entre les différents intervenants au sein du BEP.

Enfin, une analyse précise des statistiques sera menée afin d'apprécier la position du BEP en matière de sinistralité et de primes décaissées. La finalité est l'obtention d'un prix de marché concurrentiel pour des produits et services de qualité.

5. Développer un service d'assistance en matière d'assurances au profit des Communes affiliées

Le BEP dispose d'une expérience acquise en matière de gestion technique, financière, juridique et administrative de portefeuille d'assurances. Au travers de cette expérience, le BEP est en mesure de proposer un service ponctuel d'assistance à la gestion d'un portefeuille d'assurances, qui tout en concourant à une simplification de la gestion administrative, doit permettre de disposer d'un

portefeuille d'assurances à jour selon les couvertures de marché en cours actuellement, tout en visant l'obtention d'un prix de marché concurrentiel pour des produits et services de qualité.

Six Communes recourent déjà aux services du BEP dans ce cadre, avec à la clef un portefeuille de d'assurances optimisé et dont la gestion est nettement simplifiée.

Face à la complexité de cette matière, les Communes se tournent également vers le BEP en vue de solliciter une assistance en matière de marché public d'assurances. L'objectif du BEP est de développer un service répondant aux besoins des communes dans ce domaine.

▪ **SECRETARIAT GENERAL**

1. **Renforcer le contrôle interne en vue de garantir le respect du cadre législatif et statuaire**

La gestion des intercommunales s'articule autour des balises fixées par **différentes législations** :

- Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation le cadre régional ;
- Des législations spécifiques variant selon le secteur d'activité de l'intercommunale (environnement, expansion) ;
- La Loi sur les marchés publics ;
- Les législations applicables en matière de contrôle des subventions wallonnes et européennes ;
- Le Code des Sociétés et la Lois sur la comptabilité des entreprises.

En outre, la gestion des Intercommunales se fonde également sur les dispositions statutaires et les procédures internes.

Dans ce cadre, une réflexion sera menée quant à l'amélioration du contrôle interne afin garantir le respect des obligations légales, statutaires et des procédures internes dans le cadre du bon déroulement des opérations.

Le Décret du 29 mars 2018 sur la Gouvernance a apporté des modifications substantielles au Code de la démocratie et de la décentralisation, impliquant des modifications statutaires et un renouvellement complet des organes, qui ont été actés par les Assemblées générales de juin 2018. Les organes seront à nouveau renouvelés en juin 2019 à la suite des élections locales du 14 octobre 2018.

Compte tenu des nouvelles obligations liées à ce Décret Gouvernance, le service juridique a été renforcé par le recrutement d'une assistante juridique ; les différentes tâches, liées d'une part à la gestion des organes, et d'autre part aux autres missions administratives, étant redistribuées entre les trois assistants juridiques. Enfin, la salle du Conseil d'administration a été revue et équipée pour accueillir les nouveaux conseils composés de 20 administrateurs.

2. Mettre en place les Comités d'Audits

Le nouveau Code de la Démocratie Locale impose la mise sur pied de Comités d'Audits composés de membres du Conseil d'Administration. Les premiers auront lieu en 2019.

Sur les 3 réunions annuelles, deux seront consacrées au suivi financier des Intercommunales en avril et octobre. La troisième, organisée en juin, sera consacrée à la gouvernance en lien avec les systèmes qualité et environnementaux d'application au sein du BEP et de ses filiales.

Les documents à transmettre aux Comités ont été identifiés et une consolidation standardisée des dossiers sera réalisée en vue de garantir la transparence et l'information aux auditeurs.

3. Poursuivre et amplifier la formation continuée des Administrateurs

Conformément aux prescrits du Code de la Démocratie Locale, l'ensemble des administrateurs des 5 Intercommunales gérées par le BEP bénéficient d'un plan de formations. En 2019, en prévision du renouvellement de la composition des organes de gestion à la suite des élections locales de 2018, un plan de formation des nouveaux Administrateurs, ainsi qu'un programme de formation à l'attention des conseillers provinciaux et communaux et des délégués des associés dans les Assemblées générales sera mis sur pied. Ces formations seront organisées au second semestre 2019.

4. Développer un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique

Le service juridique a été renforcé pour mieux faire face aux obligations en matière de marchés publics d'une part mais aussi pour **répondre de manière structurée à une demande croissante qui vient des associés**, en matière d'assistance juridique dans la gestion de leurs propres dossiers. Cette assistance peut porter sur les marchés publics (ex : marchés groupés au bénéfice des associés) ou d'autres sujets.

5. Faire évoluer l'outil de gestion de flux des organes décisionnels

L'outil actuel a été implanté il y a déjà plusieurs années et doit évoluer pour faire face aux nouveaux enjeux en matière de gouvernance et de reporting. Une analyse a été menée fin 2017 pour opérer un choix d'outil, qui sera mis en service avant le renouvellement des organes en juin 2019.

Le choix s'est porté sur l'Intercommunale IMIO, qui a développé un outil performant pour les organes communaux et intercommunaux, et qui a reçu mission de l'adapter aux spécificités de nos 5 intercommunales.

▪ INFORMATIQUE & TELECOMMUNICATIONS

1. Exploitation d'une plateforme digitale

Il n'y a pas d'entreprise digitale sans infrastructure IT digitale. L'entreprise digitale doit reposer sur une infrastructure agile, sûre et performante. Elle doit fonctionner sous forme de services interconnectés, pour que les ressources soient disponibles rapidement selon les besoins. Elle doit avoir la capacité de s'étendre vers l'extérieur grâce à une architecture cloud hybride.

Une plateforme digitale sera installée et configurée en 2019. Elle répondra à la nécessité de faire communiquer les objets, les solutions et les données entre elles, et sera elle-même un moteur de transformation au fil des évolutions métiers.

Cette transformation digitale poussera le BEP à se doter de plus en plus de solutions logicielles (en lieu et place des développements sur mesure) et à faire évoluer au fil du temps son portefeuille applicatif actuel, sur le modèle de l'interopérabilité.

Un plan opérationnel d'exploitation de la plateforme digitale sera mis en œuvre et débouchera sur plusieurs projets d'évolution du portefeuille applicatif.

2. Organiser la mise en conformité par rapport au Règlement Général relatif à la Protection des Données (GDPR)

Le GDPR (RGPD - Règlement Général relatif à la Protection des Données) est un règlement européen auquel l'ensemble des institutions ou entreprises manipulant des données à caractère personnel doivent se conformer.

Le BEP met en place des mesures techniques et organisationnelles nécessaires **pour garantir un niveau de sécurité adapté au traitement des données** à caractère personnel et garantir la conformité au GDPR.

Sur base de la désignation d'un DPO (Data Protection Officer), un plan opérationnel de gestion sera mis en œuvre pour intégrer le GDPR dans la continuité du fonctionnement des différents métiers du BEP.

En parallèle des missions d'accompagnement, d'une part pour la définition de registres de traitement et de plans d'action, et d'autre part pour la réalisation d'audit de sécurité informatique, seront menées dans les Communes et CPAS de la Province de Namur.

3. Mise en œuvre d'une politique de sécurité IT

En lien avec la mise en conformité GDPR (Règlement Général relatif à la Protection des Données), mais également pour renforcer la garantie de continuité des activités des différents métiers du BEP, **un audit de sécurité informatique** a été mené.

Une politique de sécurité sera définie et débouchera sur un ensemble de mesures (tant techniques qu'organisationnelles) pour renforcer cette sécurité.

4. Valoriser les données en Open Data

Chaque département dispose de nombreuses données en lien avec ses activités, dont l'utilisation/la valorisation (interne ou externe) peut contribuer au développement de nouveaux services.

Outre l'exploitation interne des données à des fins de statistiques et de reporting grâce à un outil de Business Intelligence, la **mise à disposition des données sur une plateforme Open Data** vise un triple objectif :

- Une validation de la qualité et un enrichissement mutuel de ces données entre les métiers du BEP grâce à la transversalité de la plate-forme ;
- Une possibilité de création de valeur grâce à l'exploitation par des tiers de ces données ;
- Une mise en forme « pédagogique » des données à destination des citoyens, dans un objectif de transparence et de meilleure connaissance de notre institution et de notre territoire.

Le processus de mise à disposition d'un nombre croissants de sets de données en opendata sera poursuivi en 2019.

▪ COMMUNICATION

1. Assurer l'animation de la nouvelle plateforme collaborative

Quatre outils collaboratifs viennent compléter les outils de communication web du BEP:

- **Une plateforme collaborative www.G1idee.be**: elle a pour but d'interagir avec les acteurs du territoire namurois (élus, entreprises, citoyens, associations, ...) sur des projets concrets, portés par le BEP. L'objectif est d'enrichir ces projets grâce aux idées et propositions faites par les internautes via cette plateforme. En 2019, cette plateforme deviendra l'outil de référence, proposé aux Communes dans le cadre de leurs projets (urbanistiques, architecturaux, de développement ou de revitalisation de quartier,) pour enrichir ceux-ci, dès leur entame ;
- **Une plateforme crowdfunding <http://cilo.bep.be>** : celle-ci est opérationnelle depuis mai 2018 et permet la concrétisation de projets associatifs, en lien direct avec la Province de Namur, en proposant à ceux-ci de trouver un moyen de financement simple, efficace et peu coûteux. Elle offre également la possibilité aux projets de se faire connaître et d'être portés par une communauté de cofinanceurs. En 2019, le BEP va poursuivre et intensifier l'identification et l'accompagnement de porteurs de projets potentiels ;
- **Une plateforme opendata** : la plateforme <http://data.bep.be> recense les données que le BEP met à disposition du grand public (par exemple, le calendrier des collectes des déchets ou les statistiques des parcs d'activité économique). L'objectif est que tant les citoyens, que les journalistes, les entreprises, les chercheurs, ... puissent avoir accès à ces données et les utiliser pour améliorer leur connaissance du territoire namurois, pour créer de nouveaux services. L'enjeu principal en 2019 est de structurer cet outil afin de fournir les données du BEP de manière proactive et organisée ;

- **Une plateforme de partage entre entreprises** : via l'application Shapr, le BEP souhaite mettre en place BEP Community, un réseau d'entreprises namuroises. L'objectif est de favoriser une meilleure connaissance des entreprises entre elles, de susciter des échanges et des opportunités d'affaires et d'encourager la création de partenariats namurois. En 2019, le BEP va poursuivre ses efforts pour agrandir encore la communauté déjà active sur Shapr et organiser un évènement qui permette de passer du virtuel au réel en réunissant les entrepreneurs de la « BEP Community ».

Pour toutes ces plateformes, le BEP travaillera en 2019 sur leur notoriété, en menant des actions de communication à large échelle mais aussi ciblées sur leur public cible respectif.

2. Former quelques collaborateurs clés à l'utilisation de la caméra et au montage vidéo

Dans la foulée des formations internes au médiacoaching, certains collaborateurs ont exprimé le souhait de pouvoir utiliser une caméra et réaliser de courtes vidéos à poster sur le web, pour présenter nos activités, nos services, des success stories d'entreprises, ...

Dans ce cadre, afin de donner les clés pour réaliser de belles prises de vues, de faire des interviews pertinentes et de réaliser de courts montages vidéo, des formations internes seront dispensées aux collaborateurs qui ont une fibre communicationnelle. Certains services seront également équipés d'une tablette numérique pour ce faire.

3. Développer un plan de communication à l'intention des nouveaux mandataires

A l'occasion de l'installation des nouveaux Conseils et Collèges communaux, de nouveaux mandataires vont faire leur entrée et méritent que le BEP les informe au mieux sur les services que l'intercommunale peut leur rendre dans leurs projets. Dans ce cadre, le BEP va mettre au point :

- **Un programme d'actions pour les nouveaux mandataires** : étalé sur 6 mois, il alternera visites de sites, séminaires, ateliers participatifs, ... pour présenter de manière précise et concrète les services offerts en matière de développement territorial, d'accueil des entreprises et de gestion environnementale. Une campagne de communication viendra soutenir ce programme d'événements ;
- **Nouveaux livrets par métiers** : afin de mieux se faire connaître, de donner une dimension humaine liée aux valeurs et missions du BEP, 3 nouveaux livrets métiers seront réalisés. Ils doivent servir à tout moment, lors de prises de contact des gestionnaires du BEP avec les mandataires namurois ;
- **Film didactique sur le coût des déchets** : à la demande des Administrateurs, ce film doit servir à expliquer de manière précise et instructive ce que représente le coût des déchets. Il aura pour but de mieux faire comprendre la taxe déchets et tous les éléments qu'elle recouvre.

4. Organiser une conférence de presse phare par Intercommunale

En 2019, le BEP organisera une conférence de presse annuelle et orientée « stratégie » pour chacune des Intercommunales (BEP, BEP Environnement, BEP Expansion Economique, BEP Crématorium et IDEFIN). L'idée est de mettre en avant un métier essentiel de l'Intercommunale, au regard de l'actualité, et de le présenter de manière détaillée et didactique, avec ses enjeux et ses défis. Le choix de la thématique mais aussi du site symbolique pour accueillir cette conférence de presse sera soigné. L'objectif étant de répondre tant au besoin de transparence que de pédagogie que la presse et le grand public demandent de la part des Intercommunales.

5. Développer une application BEP

Le développement de services via des applications mobiles ne cesse de s'amplifier. Dans les métiers du BEP et, en particulier, ceux destinés aux grands publics, de nouvelles applications peuvent rendre la vie plus facile au citoyen notamment en matière de tri, d'accès au parc à conteneurs ou de propreté publique. La conception d'une application mobile BEP, regroupant différents services en ligne, liés à la géolocalisation (ou pas) fera l'objet d'une réflexion et de propositions concrètes en 2019.

6. Promouvoir le nouveau TRAKK

Le nouveau hub créatif namurois sera opérationnel mi-2019. Cet espace de 2000 m² doit répondre à un double enjeu : accueillir les start-ups innovantes de demain et créer un écosystème dynamique autour de la créativité des entreprises et de la ville intelligente. C'est pourquoi, une communication d'annonce doit être développée, de même qu'un événement inaugural adapté au lieu. Enfin, de nouveaux outils seront mis en place tels qu'une charte graphique, un site web et des supports de communication adaptés aux publics visés par le lieu.

B. BEP Expansion Economique

1. Les constats

- Le **Schéma de Développement Territorial (SDT)** est en chantier à l'initiative du Gouvernement wallon. Le dossier est suivi attentivement par BEP Expansion Economique, avec une attention particulière pour la place de Namur comme vecteur de la métropolisation et le rôle polarisateur des petites villes en milieu rural ;
- Le **décret sur les parcs d'activité économique** a été adopté en 2017. Le taux de subvention est désormais modulé en fonction d'une série de critères. Le niveau de qualité et d'équipement attendu est renforcé ; un système de planification et de reportings plus exigeant est également mis en place. Ce nouveau décret permet, sous conditions, de redynamiser d'anciens parcs au taux fixé à 80% sur les travaux éligibles ;
- Le Gouvernement wallon active un troisième programme « hors budget classique » (SOWAFINAL 3) et a lancé dans ce cadre un **appel à projets** dont les résultats ont été annoncés en juin 2018. Les projets retenus sont :
 - L'aménagement du parc d'activité économique Care-Ys à Bouge,
 - L'extension du parc d'activité économique de Mariembourg,
 - L'extension du parc d'activité économique de Ciney-Biron-Hamois,
 - L'aménagement du parc d'activité économique Cit-Ys à Belgrade ;
- Le cadre fiscal a changé avec les Lois-Programmes de 2014 et 2015. BEP Expansion Economique est désormais **assujetti à l'Impôt des Sociétés (ISOC)** et sa stratégie d'investissement doit en tenir compte ;
- Les changements sociétaux (économie collaborative, économie circulaire, connectivité, ...) sont à l'origine de **nouvelles attentes des entreprises** en matière d'infrastructure pour développer leur activité.

2. Les objectifs

- **Développer et équiper des parcs de qualité**, adaptés au tissu économique régional, provincial et local ;
- Assurer **la qualité et la durabilité des équipements** ;
- Encourager **les synergies public-privé** dans la diversification de l'offre immobilière à destination des entreprises ;
- Mettre à disposition des entreprises **250 à 300 ha de terrains équipés entre 2018 et 2030** ;
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs à la Province** dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.

3. Les indicateurs

- Nombre de **nouvelles entreprises implantées** dans nos parcs d'activité économique : **35 (en plus)**
- Nombre **d'emplois à l'hectare** vendu : **16**
- Nombre de **m² de hall-relais à disposition des entreprises** : **920**
- Nombre de **projets d'implantation** à l'instruction : **30**
- Nombre d'**entreprises extérieures à la province attirées dans nos parcs d'activité économique** : **10**
- Nombre **d'hectares reconnus** pour l'activité économique : **32**
- Nombre **d'hectares de parcs d'activité économique équipés** à disposition des entreprises : **8**

4. Les projets

4.1. Les parcs d'activité économique

▪ Crealys®, parc scientifique

Crealy®, est spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et une thématique sous-jacente, la gestion de la qualité, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

Pour ce parc, on peut noter :

- En phase de conception urbanistique :
 - **L'extension de Crealys®** (55 ha): l'avant-projet de Plan communal d'aménagement a été adopté par le conseil communal en mai 2017, les résultats de l'évaluation des incidences environnementales sont attendus en 2018. L'adoption provisoire ainsi que l'enquête publique relative au PCA auront lieu en 2019.
- En phase d'équipement :
 - La mise en œuvre des **aménagements verts et piétons** de la dernière voirie de desserte pour le business center 3 sera finalisée en 2019.

▪ Ecolys®, parc dédié à l'éco-construction

Plus qu'un parc généraliste, Ecolys® est un lieu d'attractivité pour les entreprises attentives au développement durable et actives dans le secteur de l'éco-construction et toute entreprise classique qui adopte un mode de management respectueux de l'environnement et atteste dans sa construction et sa gestion d'un réel souci de développement durable (énergie, mobilité, déchets, ...).

- En phase d'équipement :
 - La mise en œuvre de la seconde phase des **aménagements verts et doux** prévus dans l'extension du parc a été étudiée en 2018. Les travaux sont prévus courant 2019. Un verger occupé par un exploitant fera partie des espaces aménagés.

▪ **Mecalys®**

En phase d'équipement, le parc Mecalys® (45 ha) situé à Petit-Waret sur les territoires d'Andenne et de Fernelmont est destiné à accueillir principalement des entreprises industrielles de petite ou moyenne taille de nature plus industrielle.

Les travaux d'équipements se sont terminés en 2017 par la mise en œuvre des trottoirs et la jonction des impétrants gaz et électricité sur la N921. Les aménagements verts débiteront en 2019.

Afin de renforcer encore ce pôle économique, le dossier de révision du plan de secteur relative à l'extension de ce parc sur une trentaine d'ha sera finalisé en 2019 en partenariat avec la SPI pour les développements sur le territoire de la Commune d'Héron.

▪ **Care-Ys, le futur parc d'activité santé de Bouge (Namur)**

Positionnement stratégique

Ce futur parc se positionne comme :

- Le soutien à l'autonomie des personnes : domotique, ergonomie et design centré sur l'utilisateur ;
- La santé nutritionnelle ;
- L'e-santé.

Sa situation au croisement de la E42 et de la E411, avec un P+R et une liaison TEC performante vers la gare de Namur, le connecte aussi bien à son territoire provincial qu'à la macro-région dans laquelle il s'insère.

La qualité architecturale et urbanistique qui y sera développée lui permettra d'apporter de la qualité de vie aux zones d'habitat et une richesse écologique et paysagère à la zone agricole qui le borde. Il préfigure ainsi le mode de développement des parcs d'activité économique, qui deviennent de réels quartiers, à forte mixité, insérés dans une maille urbaine et écologique, en transition douce avec les espaces agricoles.

En 2018, le BEP a obtenu une subvention Sowafinal afin de mettre en œuvre la nouvelle zone d'activité Care-Ys. En 2019, les acquisitions pourront être initiées, ainsi que les études techniques.

Procédure urbanistique

L'adoption définitive du Plan communal d'aménagement ainsi que celle du dossier de reconnaissance économique est prévue pour 2018. Les acquisitions débiteront en 2019.

Dynamique entrepreneuriale

Le développement de ce parc sera soutenu par un comité dynamisant constitué de partenaires locaux : Créagora, les hôpitaux namurois, des entrepreneurs privés, l'Université de Namur, Gembloux Agro-Bio Tech-ULg, Henallux, la Province de Namur, la Ville et le CPAS de Namur.

Pour rappel, dans le cadre de la subvention régionale visant à construire et opérationnaliser la thématique du parc d'activité, Idea Consult et Ecores ont été désignés pour accompagner le BEP dans la réalisation d'un cadastre des atouts de la Province en la matière, l'identification des activités, entreprises, résultats de recherche, projets innovants (en économie marchande) sur lequel le développement du parc devra se focaliser et prendre appui. La mission s'est clôturée par un colloque réunissant l'ensemble des opérateurs du secteur qui s'est tenu à Namur fin 2018.

Par ailleurs, le BEP a procédé en septembre 2018, au recrutement d'une chargée de projets qui aura pour mission en 2019, de concevoir et organiser un programme d'animations en faveur des acteurs économiques concernés par la silver économie. Il s'agira notamment, au travers de conférences, workshops, actions de networking ainsi que de communication digitale de :

- Valoriser les ressources du territoire en matière d'entrepreneuriat de recherche et développement, d'équipements, de formations dans de secteur ;
 - Sensibiliser, informer, les acteurs concernés sur les opportunités de développement d'activités économiques ;
 - Favoriser les opportunités de rencontres, échanges et partenariats entre acteurs du secteur.
-
- **Cit-Ys, le futur parc d'activité urbain de Namur (Belgrade)**
- Le site des casernes de Belgrade offre une opportunité de reconversion en vue d'y développer un parc d'activité économique urbain, en valorisant des halls existants.
- Le projet a été retenu par le Gouvernement wallon en 2018 dans le cadre de l'appel à projet SOWAFINAL 3. Les acquisitions et les études techniques initiées en 2018 se poursuivront en 2019 en vue de lancer les premiers marchés de travaux visant à mettre en conformité les équipements techniques existants (voiries, impétrants, égouttages) et permettre une valorisation des halls existants.
-
- **En phase de conception urbanistique :**
- **L'extension du parc de Ciney-Biron (51 ha) :** l'adoption définitive du Plan communal d'aménagement est programmée fin 2018. La reconnaissance effective du parc est prévue en 2019 et les acquisitions de terrains pourront donc débiter.
 - **L'extension du parc de Rochefort (24 ha) :** une étude de positionnement stratégique est réalisée en amont de la demande de révision du plan de secteur. Cette procédure de révision au regard du Code du Développement Territorial (CoDT) sera réalisée en 2019.
 - **L'extension du parc de Mariembourg (40 ha) :** l'enquête publique sera réalisée en 2019.

- **L'extension du parc de Walcourt** (13 ha) : la procédure urbanistique (Plan communal d'aménagement) et la procédure relative au dossier de demande de reconnaissance seront finalisées en 2019. Des Arrêtés ministériels validant ces procédures sont donc attendus en 2019.
- **Le parc de Philippeville** (27 ha) : l'avant-projet de Plan communal d'aménagement a été adopté par le Conseil communal en mai 2017 ; l'évaluation des incidences environnementales a été finalisée en juillet 2018. La procédure urbanistique PCA sera finalisée en 2019.
- **L'extension du parc d'Achêne** : celle-ci sera étudiée en 2019.
- **L'extension de Mettet** (15 ha) : l'avant-projet de Plan communal d'aménagement a été adopté par le conseil communal en mai 2017, les résultats de l'évaluation des incidences environnementales sont attendus en 2018. L'adoption provisoire du Plan communal d'aménagement est attendue pour 2019.
- **Le parc d'Onhaye - Anthée** (8 ha) : l'adoption définitive du Plan communal d'aménagement pour développer un parc d'activité à Anthée est prévu en 2019.
- **Le parc de Dinant - Sorinnes** (8 ha) : la demande de révision du plan de secteur selon la nouvelle procédure du Code de Développement Territorial (CoDT) sera déposée fin 2018. L'étude d'incidence pourra débuter dès 2019.
- **L'extension du parc d'Assesse** : celle-ci sera poursuivie en 2019.
- **Eghezée** : la création d'un parc sera étudiée en 2019.
- **Havelange** : compte-tenu de l'attractivité de la N 63 Marche-en-Famenne/Liège, une analyse sera menée pour le développement d'un nouveau parc sur le territoire de Havelange, complémentaire aux deux parcs d'activité de Baillonville.

▪ **En phase d'équipement :**

- **Le parc de Noville-les-Bois (Fernelmont)** : la commercialisation des terrains de la zone est sur le point d'être finie. Il reste néanmoins un espace de 5 ha d'un seul bloc appartenant à BEP Expansion Economique situé du côté de l'autoroute. Le Plan communal d'aménagement ne prévoit pas la mise en œuvre d'une voirie à cet endroit mais l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial (CoDT) en 2017 permet d'ouvrir la porte à la mise en œuvre d'un équipement qui permettra de créer des lots de plus petites dimensions, finalement similaires à l'ensemble des parcelles déjà commercialisées. L'obtention du permis est prévue pour fin d'année 2018 et les travaux seront réalisés en 2019.
- **Le parc de Ciney-Lienne** : de façon analogue au parc de Noville-les-Bois, une zone de 2 ha d'un seul bloc pourra être mise en œuvre en dérogation des prescriptions prévues au Plan communal d'aménagement. Les travaux seront réalisés en 2019.
- **Le parc de Mornimont** : en 2018, le BEP a mandaté l'INASEP afin d'étudier la première phase de redynamisation du parc, comprenant en particulier la rénovation de la rue principale (rue Isidore Derèse), et d'analyser une problématique d'égouttage. Sur base des investigations qui seront initiées, la remise en état de ces voiries sera mise en adjudication début 2019.

- **L'extension du parc de Ciney-Biron (51 ha)** : en 2019, les investigations géotechniques et les études techniques de la première phase de ce nouveau parc seront lancées. La mise en œuvre de ce parc nécessite l'aménagement d'un rond-point qui fera la jonction entre le parc existant et l'extension. Les études pour ce projet seront menées conjointement avec le SPW.
 - **Le parc de La Houssaie- Andenne (10 ha)** : les aménagements verts seront mis en œuvre en 2019.
 - **Le parc d'Yvoir - Spontin (7 ha)** : l'étude technique a été finalisée en 2018 et le permis est attendu fin 2018/début 2019. Ce parc dédié aux TPE-PME sera particulier : la gestion des eaux pluviales devra être assurée à la parcelle dans une zone où l'épuration des eaux usées devra également être réalisée par chaque entreprise.
 - **le parc de Beauraing (45 ha)** : en vue de compléter la mise en œuvre récente du parc, il est prévu de réaliser une antenne entre le rond-point interne de la zone et la zone commerciale prévue au Plan communal d'aménagement. Cet ouvrage sera réalisé conjointement avec la Ville de Beauraing. Les plantations d'espaces verts sont prévues en 2019.
 - **Le parc de Baillonville-Nord** : ce parc récent mis en œuvre dans les années 2000 a connu un succès grandissant ces dernières années. La configuration interne des voiries a conduit au maintien d'une grande zone à l'intérieur du parc qui était destinée à des grandes parcelles. La commercialisation étant plutôt axée sur des parcelles de petite à moyenne taille, l'étude d'un réseau complémentaire d'égouttage découpant en deux parties la boucle a été réalisée en 2018 en vue de permettre les travaux en 2019.
 - **Le parc d'Onhaye - Anthée (8 ha)** : les études de ce nouveau parc seront réalisées conjointement avec le SPW qui prévoit de dévier la nationale N915 au travers de la nouvelle zone d'activité. Le projet prévoit également la mise en œuvre d'un rond-point au croisement de la nouvelle voirie avec la nationale N97.
- **Parcs locaux**
- En phase de conception urbanistique :
 - **Le parc de Bièvre "Les Fontaines" (15 ha)** : la procédure de Plan communal d'aménagement sera finalisée en 2019.
 - **Le parc de Vresse-sur-Semois - Nafraiture (4,5 ha)** : les acquisitions sont prévues en 2019.
 - **Le parc de Fosses-la-Ville (10 ha)** : la demande de révision sera instruite en 2019.
 - **Houyet** : ce projet vise la reconversion d'une zone d'extraction en parc d'activité mixte permettant d'accueillir un centre de recyclage de matériaux inertes, les activités de la Briqueterie et des PME. La procédure urbanistique se terminera en 2019.
 - En phase d'équipement :
 - **L'extension de Gedinne (5 ha)** : les études et permis seront finalisés en 2018. Les travaux débiteront en 2019.

4.2. Les bâtiments d'accueil temporaires et les centres d'entreprises

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, l'offre en bâtiments d'accueil temporaire sera étoffée en 2019 dans différents parcs d'activité.

De nouveaux bâtiments seront étudiés et/ou mis en chantier durant l'année :

- À **Mecalys®** : la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil temporaire composé d'un module de 380m² débutera en 2019.
- À **Ecolys®** : un nouveau bâtiment d'accueil temporaire de 700m², baptisé Gamma, ciblé sur l'éco-construction, sera construit en 2019.
- À **Mariembourg**, l'antenne du BEP sur le parc sera transformée en espace de coworking.
- À **Namur** :
 - Le BEP portera le projet de **rénovation de l'ancienne salle de sports de l'Université** de Namur acquise en 2016, en vue d'y héberger un hub créatif, appelé TRAKK, également retenu dans le cadre de l'appel à projets FEDER. Les travaux de rénovation du TRAKK ont débuté en 2018 et se poursuivront en 2019.
 - la rénovation d'**1 hall de l'ancien domaine militaire de Belgrade**, sera étudié par le BEP, en vue d'y amener 6 ateliers.
 - sur le site de **Nouveau Saint-Servais**, le BEP étudie la reconversion d'une ancienne citerne à eaux de pluie, en champignonnière et la construction de 2 nouveaux ateliers de 100m² chacun, pour lesquels le BEP se chargera des études et demandes de permis tandis que l'ASBL Le Nouveau Saint-Servais s'occupera de la construction.
 - Par ailleurs, le BEP dispose de deux réserves foncières pour lesquels il réfléchira à une affectation en 2019.

4.3. La signalétique des parcs d'activité économique

En 2017, BEP Expansion Economique a lancé trois nouveaux marchés afin de donner une identité visuelle forte à ses parcs d'activité économique tout en offrant des outils signalétiques efficaces aux entreprises de ses parcs et à leurs visiteurs.

Une signalétique pour les nouveaux parcs

Un premier marché a été lancé afin d'équiper d'une nouvelle signalétique ses nouveaux parcs en ce compris Mecalys®, (Andenne-Fernelmont), La Houssaie (Andenne), Beauraing, Sainte-Eugénie (Sambreville) et Havelange.

Ce nouveau marché permet également d'assurer la mise à jour et la maintenance de la signalétique existante sur l'ensemble des parcs d'activité économique. Par cette démarche, BEP Expansion Economique souhaite garder une uniformisation de la signalétique sur tous ses parcs tout en améliorant la signalisation existante, au niveau de la durabilité mais également pour faciliter les mises à jour des informations relatives aux entreprises. La mise en place de celle-ci se poursuivra en 2019.

Des aires de lecture

Un second marché a été lancé afin d'aménager des aires de lecture devant les « totems plan » présents à l'entrée des parcs d'activité économique. Ceux-ci reprenant les plans de localisation et la liste des entreprises présentes sur les parcs, ils nécessitent la création d'une zone d'arrêt pour permettre la lecture. La création de celles-ci se poursuivra en 2019.

4.4. Démarche environnementale ISO 14001

▪ Le périmètre de certification

Dans la version 2015 de la norme ISO 14001, une attention toute particulière est accordée à l'équilibre entre la société, l'environnement et l'économie, comme pilier du développement durable.

Le BEP s'est inscrit dans cette vision en élargissant le périmètre de certification et en y intégrant les activités liées aux parcs d'activité à savoir :

- La conception et aménagement des parcs d'activité économique,
- La conception et construction des bâtiments d'activité économique,
- La gestion des parcs et des bâtiments,
- Le suivi technique de l'implantation des entreprises.

En 2018, après l'audit du Système Management Environnemental du BEP, la certification ISO14001 : V2015 a été renouvelée pour trois ans et valide cet élargissement du périmètre.

Au-delà de la certification, le BEP poursuivra sa collaboration avec l'association française Palme qui constitue un réseau d'échanges précieux pour améliorer qualitativement l'aménagement des parcs d'activité économique.

▪ Une volonté d'amélioration continue

Dans le cadre du développement des espaces pour l'activité économique, le BEP souhaite répondre aux enjeux de développement durable de la manière suivante :

- Réduire les nuisances et valoriser le territoire ;
- Faciliter le dialogue entre les acteurs, les partenaires et riverains ;
- Augmenter le niveau de services afin de délivrer des terrains attractifs ;
- Apporter un bénéfice d'image ainsi qu'une dynamique avec les entreprises présentes sur l'ensemble de ses parcs.

Dans ce cadre, voici les objectifs et exemples d'actions :

1. Intégrer le développement des parcs dans les territoires qui les accueillent, par exemple par l'établissement d'un cadre référentiel général relatif aux dispositifs paysagers ;

2. Utiliser les ressources avec parcimonie, notamment par la valorisation des terres excavées pour remblais ;
3. Maîtriser et réduire les risques de pollution, par exemple en assurant un suivi de fonctionnement et d'investissement dans l'assainissement des eaux usées en partenariat avec l'INASEP ;
4. S'inscrire dans les objectifs régionaux de réduction des gaz à effet de serre et encourager les modes de déplacements respectueux de l'environnement, par exemple en implantant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parcs Crealys® et Ecolys® ou en participant au suivi de l'étude d'e-cloud énergétique (projet ZELDA en partenariat avec d'autres intercommunales, l'IPFH, l'UMons et ORES), projet co-financé par la Wallonie via l'appel à projet « Parc durable » ;
5. Réduire les impacts et nuisances de nos chantiers et de nos bâtiments, par l'adoption d'une charte chantier vert à intégrer dans nos cahiers des charges ;
6. Permettre à la nature de se développer dans les parcs d'activité économique, en poursuivant les actions dans le cadre de la charte Wallonie Nature (entreprise Nature admise) ;
7. Développer le SME, en poursuivant la mise en application du nouveau cadre récemment défini (norme ISO14001 : V2015) ;
8. Développer des relations durables avec nos partenaires et nos entreprises notamment en assurant une bonne communication des actions.

4.5. *L'attraction d'investisseurs*

En 2019, les actions seront plus spécifiquement orientées vers :

- La commercialisation des nouvelles disponibilités foncières viabilisées sur les zones d'activité économique ;
- La location des nouveaux halls-relais et espaces de bureaux au travers d'une communication renforcée et d'un accompagnement par un prestataire externe ;
- Le renforcement des actions de marketing digital liées à la prospection ciblée d'investisseurs extérieurs à la Wallonie.

- **Optimaliser la relation client dans les parcs, centres d'accueil, équipements thématiques et nouveaux espaces**

De nouveaux outils et méthodes de gestion des projets ont été testés et validés en 2018.

La vente des parcelles dans les parcs d'activité économique a été intégrée dans **un processus « parcours client »**, allant du dépôt des demandes des entreprises jusqu'à la signature des actes, et au suivi des implantations, tout en générant automatiquement les pièces utiles lors des différentes étapes. L'objectif est de faciliter la gestion des dossiers et de renforcer l'efficacité des équipes par un partage des données et des projets à valeur ajoutée à accompagner. De nouvelles fonctionnalités seront développées en 2019 afin d'optimiser la convivialité et l'efficacité des outils digitaux utilisés dans ce cadre, tels que la prise de rendez-vous en ligne.

▪ **Attirer de nouveaux investisseurs**

Les actions suivantes sont prévues en 2019 :

- **La prospection internationale ciblée** pour quelques nouveaux parcs disponibles comme Mecalys®, Ecolys®, Beauraing mais aussi pour les nouveaux espaces tels que le TRAKK, avec l'envoi d'argumentaires pertinents ;
- **La participation à des missions/visites de salons sectoriels et des rencontres ciblées** lors de ces manifestations pour assurer la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois avec, en priorité, la valorisation des filières santé (avec les partenaires de Care-Ys tels que Biowin, Wagralim et Mecatech, UNamur et Ulg/Gembloux AgroBioTech, l'AWEX, les acteurs de la santé,...), numérique (dans le cadre TRAKK avec la participation au salon Vita Tech Paris, une mission Texas AM,...) et écoconstruction (avec Greenwin et les clusters ;
- le renforcement de l'utilisation des **réseaux sociaux** pour mettre en évidence les atouts spécifiques du territoire namurois ;
- De nouvelles actions de **marketing digital/inbound marketing**, au départ du nouveau site invest-in-namur et de contenus pertinents et variés (articles, vidéos, ...). Pour ce faire le BEP mettra en exergue les forces locales, par exemple au départ de la plateforme Namur Digital Institute (solutions innovantes aux nouveaux défis sociétaux que pose la révolution digitale) de l'UNamur et des recherches à portée internationales qui y sont effectuées ;
- La diffusion par **l'AWEX** des actualités et success stories de Namur, comme projet pilote en Wallonie, à la fois vers les conseillers économiques et Commerciaux de l'Agence, les experts et consultants, mais aussi sur tous les supports digitaux et réseaux sociaux de l'AWEX, afin de donner une visibilité à des projets réels et à faire connaître à l'étranger les spécificités namuroises. ;
- La réalisation d'**une nouvelle plaquette de promotion** du territoire et des parcs d'activité économique sera finalisée pour début 2019.

▪ **Prospecter aux niveaux local et régional**

Un marché de **sous-traitance** est lancé afin de désigner un partenaire qui pourra prospecter et identifier des entreprises innovantes pour les bâtiments-relais du BEP.

Des **campagnes de promotion** seront à nouveau lancées par le placement de panneaux et bannières, via la presse locale et régionale, via Immoweb, pour les nouvelles disponibilités foncières des parcs d'activité économique et via la participation à des actions locales et régionales ciblées.

C. BEP Environnement

1. Les constats

- « **Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, réutiliser ce qui peut l'être, trier plus, recycler et valoriser un maximum, en adéquation avec le principe de l'économie circulaire**», BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Wallonie en matière de prévention et gestion des déchets ménagers, notamment au travers du **Plan Wallon des Déchets-Ressources (PWD-R)** adopté par le Parlement wallon en 2018. Les éléments de convergence majeurs concernent :
 - Le **tri de la fraction organique**, généralisée sur le territoire de BEP Environnement depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
 - Le développement de la **collecte préservante des encombrants**, facilité par la mise en place d'un mécanisme « in house » et un partenariat étroit avec La Ressourcerie Namuroise, collecte à présent opérationnelle sur 29 communes sur 39 ;
 - L'optimisation du **fonctionnement des recyparcs par l'informatisation** du contrôle d'accès, le respect de quotas pour certaines matières et la généralisation progressive de l'accès des PME à tous les recyparcs ;
 - Le rôle précurseur de BEP Environnement en matière de **tarification incitative**, par la proposition faite aux communes, dès 1998, d'adopter **une collecte des déchets ménagers par conteneurs à puce**, principe adopté aujourd'hui par 29 communes sur 39, plaçant la Province de Namur parmi les plus faibles producteurs de déchets ménagers résiduels avec une moyenne de 113 kg/an/habitant (tous modes de collecte – sacs payants ou conteneurs à puce – confondus).
- Au-delà de ces axes de convergences, BEP Environnement restera vigilant à la prise en compte des principes généraux suivants dans la politique régionale de gestion des déchets :
 - La nécessité de **poursuivre une politique régionale de subsidiation équivalente du personnel APE des recyparcs et de financement de l'ensemble des outils de gestion des déchets**, à l'instar de la note de finalisation du réseau de recyparcs adoptée par le Gouvernement wallon le 14 décembre 2017, et de garantir la maîtrise des impacts budgétaires pour les acteurs publics et les citoyens ;
 - La **prépondérance du secteur public dans la gestion des déchets ménagers et assimilés**, par un renforcement législatif et réglementaire de la compétence des Communes dans la collecte de tous les flux de déchets ménagers et assimilés, en ce compris ceux soumis à obligation de reprise ;
 - Le **respect de l'autonomie des pouvoirs locaux dans la gestion des déchets ménagers**, la prise en compte des spécificités locales et contraintes territoriales et la définition d'objectifs réalistes ;
 - L'application effective de l'obligation de **couvrir les coûts réels et complets de gestion des flux soumis à obligation de reprise** ;
 - L'application du **principe de proximité et d'autosuffisance** ;

- La nécessité d'une **implication structurelle de la Wallonie dans la « société du recyclage »** voulue par l'Europe, alors que le secteur de la valorisation du bois connaît des problèmes depuis de nombreuses années (offre excédant la demande), et plus récemment celui des plastiques de recyclage (décision de la Chine de fermer ses frontières à l'importation de déchets).
- L'ensemble des charges transférées depuis 2015 de la Wallonie aux Intercommunales (diminution ou suppression de subsides, prise en charge du coût des déchets spéciaux des ménages (DSM) collectés dans les recyparcs, impact de la redevance kilométrique sur les transports par camions, ...) a été évaluée à environ **6 €/habitant/an**. BEP Environnement a pris la décision d'en assumer la moitié sur fonds propres (réserves) et de limiter la répercussion aux Communes à 3 €/habitant/an en 2017 et de maintenir cette mesure pour 2018 et 2019, moyennant la seule application des formules de révision applicables aux différents services rendus aux Communes ;
- L'optimisation du tri, tant à la source par les citoyens, avant collecte en porte-à-porte ou dépôt au Recyparc, que dans les différents process de traitement industriel, entraîne **une diversité de plus en plus grande des flux de déchets spécifiques à mettre en filière**. Certaines de ces filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier, entraînant des fluctuations importantes de coûts de gestion de ces déchets. C'est particulièrement le cas pour le bois récolté dans les recyparcs, le marché du bois B de recyclage étant, depuis plusieurs années, dans une situation particulièrement défavorable où l'offre dépasse largement la demande, entraînant une hausse conséquente du coût de traitement. Plus récemment, c'est au tour des plastiques de recyclage de connaître les mêmes difficultés, avec l'arrêt de l'importation de ces déchets décidé par la Chine, créant des augmentations de stocks sur les marchés européens et une flambée des coûts de recyclage de ces matières ;
- Les nombreuses évolutions financières découlant de marchés saturés (comme pour le bois) voire de décisions prises au niveau de l'industrie mondiale du recyclage (comme pour les plastiques), évoquées ci-avant, induisent la nécessité, pour BEP Environnement, de continuer à s'adapter et optimiser ses modes de fonctionnement, afin de **maîtriser, autant que faire se peut, les impacts financiers** pour ses Communes associées et in fine les ménages namurois.

2. Les objectifs

- **Assurer une mission de service public efficient et à coût maîtrisé** pour nos Communes associées et les citoyens namurois, en :
 - Le développement d'un programme de prévention axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
 - Le renforcement de ce programme par des actions de prévention qualitatives menées à l'échelon local pour le compte des Communes nous mandatant ;
 - Le soutien au réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables ;
 - Le développement d'actions de sensibilisation cohérentes et à valeur ajoutée pour différents publics cibles (les enfants, les jeunes, les publics fragilisés, ...) en privilégiant la collaboration avec des professionnels de terrain et des personnes relais ;

- La diversification de nos actions en matière de propreté publique pour soutenir et accompagner les Communes dans leurs campagnes de lutte contre les incivilités et les déchets sauvages ;
 - La recherche d'autres sources de financement pour mener à bien les projets, et ainsi faire face à la diminution du budget régional alloué à la prévention.
- **Proposant sur l'ensemble du territoire un service de collecte multi-filières performant** selon les principes suivants :
 - Le respect du principe « pollueur-payeur » et de la hiérarchie européenne de gestion des déchets;
 - L'amélioration qualitative et quantitative des collectes sélectives ;
 - Le démarrage courant 2019 et sur l'ensemble du territoire, de la collecte du P+MC, c'est-à-dire l'acceptation dans le sac bleu PMC de tous les emballages en plastique et non les seules bouteilles et flacons en plastique comme c'est toujours le cas actuellement ;
 - Le développement et l'accès simplifié au service de collecte des encombrants par la Ressourcerie pour l'ensemble des Communes ;
 - L'optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique.
 - **Modernisant l'utilisation du réseau de recyparcs** par :
 - La mise en œuvre progressive de modalités de fonctionnement des recyparcs harmonisées à l'ensemble de la Wallonie ;
 - L'acceptation progressive de nouveaux utilisateurs et/ou de nouveaux flux dans le réseau de parcs, en adéquation avec les disponibilités en termes de place et les besoins d'extensions/d'aménagements ;
 - L'étude et le test de la mise en place d'espaces « donneries » dans les recyparcs, qui, moyennant respect de certaines conditions préalables, permettraient aux citoyens de reprendre certains objets ou matériaux les intéressant ;
 - La mise en œuvre d'un recyparc mobile, destiné à desservir au plus près de leur lieu de vie, les citoyens ne pouvant se rendre dans les recyparcs pour se débarrasser de certains types de déchets dangereux et/ou polluants comme les déchets spéciaux des ménages (DSM), les huiles moteurs, huiles et graisses de friture, ...
 - **Poursuivant, en propre ou en partenariat, l'optimisation des filières et des outils de valorisation et de traitement**, pour les différents flux de déchets, dans le respect des principes de proximité et de pérennité ;
 - **Etudiant**, dans le cadre d'une veille permanente sur les nouveaux procédés et l'émergence de nouvelles filières, **la faisabilité technique et économique d'opérationnaliser de nouvelles filières dans le namurois** ;
 - **Assurant la gestion immobilière des sites de BEP Environnement** en intégrant les évolutions de la réglementation et les besoins de l'exploitation ;
 - **Proposant une expertise et des services supplémentaires aux Communes** (assistance en matière de gestion et de tri des déchets, audit de conformité

environnementale, réhabilitation d'anciens dépotoirs, gestion de sols pollués, projets d'énergie renouvelable...).

3. Les indicateurs

- **Production de déchets par habitant** : 525 kg/an/habitant
- **Recyclage** : 56 % du gisement global des déchets
- **Compostage/biométhanisation** : 16 % du gisement global des déchets
- **Valorisation énergétique** : 26 % du gisement global des déchets
- **Mise en CET (centre d'enfouissement technique) directe** : 2 % du gisement global des déchets
- **Nombre de personnes sensibilisées** : 50.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

4. Les projets

4.1. *Sensibiliser à la prévention, au réemploi, au tri et à la propreté publique*

Pour sensibiliser la population, la mission de BEP Environnement s'articule autour de deux axes : un programme de prévention, de réemploi, de tri et de propreté publique à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis par la Wallonie, renforcé par des actions menées à l'échelon local pour le compte des Communes.

Aujourd'hui, la nécessité de changer les comportements et d'adopter les bons gestes de prévention a été intégrée par beaucoup de citoyens. De plus en plus d'initiatives citoyennes, associatives ou collectives émergent. BEP Environnement, vu ses missions de sensibilisation, se doit de soutenir les initiatives locales et de renforcer sa position supra-communale par une stratégie fédératrice. Pour cela, BEP Environnement va déployer des actions qui permettent de :

- Nourrir des initiatives récurrentes (kits nouveaux habitants/arrivants, animations zéro déchets) ;
- Soutenir des changements de modes de collecte ou de consignes de tri ;
- Rassembler, stimuler voire systématiser des initiatives individuelles à l'aide d'outils de communication adaptés destinés à leur donner plus de visibilité.

a) **Pour une meilleure prévention**

Pour inscrire durablement la prévention dans les habitudes des citoyens, il est souhaitable de :

- **Généraliser et créer des outils qui permettent de soutenir les initiatives citoyennes « zéro déchet » en lien avec les priorités de la Région Wallonne ;**

- **Déployer des messages en faisant lien avec la répartition des déchets produits par les ménages et leur coût.**

Communes et citoyens :

Au sein de la Copidec, le **WEB Magazine**, créé en 2018 et regroupant l'ensemble des informations des Intercommunales de gestion de déchets, continuera à être produit en 2019 en poursuivant dans une logique de diffusion grand public tout en y intégrant des dossiers thématiques plus approfondis.

Les **séquences Vivacité Namur – Brabant Wallon – Luxembourg** initiées par le BEP en collaboration avec les intercommunales AIVE et InBW en 2018, devraient également se prolonger en 2019. Elles s'organiseront autour du calendrier des actions des intercommunales et, comme pour le WEB Magazine, permettront de soutenir leurs différentes missions.

Sur le terrain, des animations (ateliers, stands) multithématiques seront proposés aux **Communes « zéro déchet »** afin de les soutenir dans leur projet. Ils aborderont aussi bien le tri que le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets spéciaux des ménages que le réemploi.

Des **conférences pratiques**, par exemple sur les plantes sauvages comestibles, seront proposées à destination du grand public dans les différents locaux du BEP comme cela a été fait en 2018 sur le compostage individuel.

Pour les manifestations locales, des **panneaux « zéro déchet »** illustrant différents lieux de vie d'une maison permettront de sensibiliser les citoyens aux bons gestes zéro déchet. La possibilité d'utiliser ces outils en version ludique sur le web sera analysée.

Bibliothèques

La collaboration avec les services jeunesse des bibliothèques de la Province de Namur autour des kits composés de 25 ouvrages jeunesse **« Zéro déchet, des livres pour agir ! »** se poursuivra après une analyse des premiers mois de mise en circulation. Animations, outils de sensibilisation ou autres pistes seront explorés. Pour le grand public, des news de présentation des ouvrages ainsi que des concours seront lancés afin d'encourager les parents et enseignants à les emprunter au sein des bibliothèques.

b) Pour un meilleur tri

Pour s'adapter à chaque public, la diversification des modes et vecteurs de transmission des consignes de tri est indispensable. La sensibilisation doit s'inscrire dans la durée. Pour 2018, les publics cibles sont :

Les écoles fondamentales et secondaires

L'appel à projet des **classes ambassadrices du tri et de la propreté** sera reconduit en 2019 pour une 4^{ème} édition. Les classes qui auront le mieux amélioré le tri, la propreté publique et l'engagement collectif au sein de l'école seront récompensés. Il est envisagé d'étendre le projet et notamment l'animation de l'Outikit (jeu de société et grille d'audit de sensibilisation à la propreté publique) à l'ensemble du primaire dans le cadre de la collaboration arrêtée avec la cellule BE WAPP de la Wallonie œuvrant pour une Wallonie plus propre. Les possibilités de systématisation ou d'évaluation du projet à l'aide des nouvelles technologies seront testées en collaboration avec Technobel.

Les animations créées avec « Ose la Science » sur l'**impact du plastique dans la chaîne alimentaire** et, animées depuis fin 2018 dans l'enseignement secondaire seront, après évaluation, adaptées pour le primaire. Elles couvrent, sous différents angles, la problématique des « mers de plastique ».

Enfin, les **formations au tri élaborées pour les technicien(ne)s de surface** des bâtiments de la Province de Namur en 2018, seront déployées à la demande de toute structure intéressée en 2019.

Les ménages

En fonction des orientations prises dans le cadre de la collaboration avec Fost Plus et en accord avec notre centre de tri Valtris, pour **accompagner le démarrage de la collecte du P+MC** (c'est-à-dire l'acceptation dans le sac bleu PMC de tous les emballages en plastique et non plus les seules bouteilles et flacons en plastique), des actions de communication seront dirigées vers l'ensemble des ménages de la Province, afin de leur donner toutes les informations utiles au déploiement de cette nouvelle collecte.

Outre le kit de démarrage souhaité, différents outils existants seront adaptés aux nouvelles consignes de tri et d'autres seront créés :

- Un kit de tri destiné aux nouveaux habitants (test avec une commune zéro déchet, Gesves) ;
- Des kits de tri destinés aux touristes pour les gîtes et maisons du tourisme ;
- Des kits « habitat vertical » destinés aux syndics d'immeubles ;
- Un guide de tri (roue du tri) destiné au grand public ;
- Des stands de sensibilisation au tri des déchets pour les manifestations locales ;
- ...

c) Pour un meilleur réemploi

La sensibilisation au réemploi implique de remplacer l'approche « flux de déchets » par une approche « flux d'objets ». Elle rend plus accessible le retour à des modes de consommation respectueux des ressources naturelles en l'inscrivant dans le principe d'économie circulaire. Un label permettrait d'identifier les actions « Economie circulaire » du BEP Environnement. Toutes les actions décrites ci-après auront pour objectif

d'intensifier et soutenir le maillage et le réseautage des porteurs de cette dynamique.

Les Communes

Des **espaces « donnerie » ou boîtes à livres** se sont installées dans certaines communes à l'initiative d'associations ou de citoyens. BEP Environnement soutiendra les communes qui souhaitent renforcer ces démarches en leur proposant d'installer une Give-Box (sorte d'armoire de libre-échange placée dans un endroit où le contrôle social s'exerce naturellement, et destinée à accueillir des biens « à donner », accessible à tous les citoyens, pour y déposer ou prendre un objet librement et gratuitement). Quatre communes (Namur, Ciney, Sombreffe, Houyet) sont déjà inscrites dans le projet qui pourra être étendu à d'autres communes en fonction des demandes.

Le grand public

Le **guide « Réemploi, le bon choix »**, accessible en ligne sur le site de www.bep-environnement.be, sera complété par de nouvelles références en 2019 (les magasins qui proposent l'achat en vrac, les restaurants qui autorisent les resto-packs, les endroits où trouver les Give-Box et boîtes à livres, les lieux d'achats à la source...) pour devenir un guide du « zéro déchet ou de l'éco-consommation ». Référencés dans le guide « Réemploi, le bon choix », les Repair-café de la Province seront également approchés pour voir comment soutenir leurs actions « réparations ».

Un projet de **Recyclerie numérique**, à l'image de ce qui se fait en France à Dunkerque, sera analysé. Cette plateforme serait une plus-value dans la gestion des déchets et permettrait de croiser les intérêts des habitants, de l'intercommunale et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Moins de déchets grâce à plus d'interactions...

Les **collectes de jouets et de vélos**, vu le grand succès rencontré, seront organisées comme à l'habitude dans le réseau de recyparcs. Des vidéos seront réalisées afin d'expliquer aux citoyens le devenir des jouets et vélos repris dans les recyparcs et valoriser le travail des associations partenaires de ces actions de réemploi.

Les utilisateurs des recyparcs

Il est parfois frustrant pour un usager des recyparcs de voir un objet intéressant pour lui, déposé par un autre usager, partir dans un conteneur sans avoir la possibilité de le récupérer pour lui donner une seconde vie. Le réemploi est une des priorités de BEP Environnement et s'inscrit comme premier objectif du Plan Wallon des Déchets-Ressources de la Wallonie.

Au départ de ce constat, la volonté est d'être novateur et d'améliorer le service rendu aux citoyens par le lancement en 2019, de tests de mise en place d'espaces « donnerie » dans certains recyparcs. Le principe de fonctionnement envisagé est le suivant : en collaboration avec le CPAS, un préposé « valoriste » article 60 captera certains « déchets/objets/matériaux » apportés par les usagers et les placera dans l'espace « donnerie » destiné au réemploi. Chaque usager apportant des déchets au recyparc pourra reprendre gratuitement, un certain nombre de fois sur l'année, un objet ou matériau, sous couvert d'une charte de bonne utilisation, l'objectif de BEP Environnement étant d'offrir un service supplémentaire à ses utilisateurs du réseau des recyparcs en évitant d'alimenter de façon structurelle les brocanteurs et antiquaires.

La mise en œuvre de ce nouvel espace dans le recyparc pourra également servir de support promotionnel pour mettre en avant les associations locales actives dans le réemploi.

Après un premier test dans un ou deux recyparcs, et un premier bilan, partout où les conditions préalables seront rencontrées (collaboration CPAS, extension éventuelle du recyparc si espace insuffisant), le projet pourra être progressivement étendu.

d) **Pour une meilleure propreté publique**

Outre la prévention, le tri et le réemploi, le 4^{ème} pilier de la sensibilisation en matière de gestion des déchets est devenu sans conteste la propreté publique. L'inscription d'un chapitre consacré à cette thématique dans le Plan Wallon des Déchets-Ressources atteste de l'importance de cette problématique.

Les Communes

Une **brochure de sensibilisation à la propreté publique** sera créée en groupe de travail avec des acteurs de la propreté. L'objectif est de produire un document adaptable à chaque Commune intéressée en laissant la possibilité à ces dernières de s'approprier l'outil grâce à l'insertion de leur logo et en personnalisant certains volets.

Enfin, tout au long de l'année, BEP Environnement continuera à proposer des **animations et prêts d'outils**, avec la mise en avant d'un nouveau poster-jeu sur les infractions environnementales.

Dans le prolongement des projets de reportings d'incivilités par les citoyens ambassadeurs, BEP Environnements va collaborer avec la cellule BeWAPP pour le développement d'une interface à leur **application FixMyStreet Wallonia**. Elle permettra l'interconnexion entre les signalements des problèmes liés à la propreté publique et la base de données du BEP. Un test de ce volet de l'application sera mis en œuvre avec une ou 2 Communes déjà impliquées dans le projet Défi bulles propres.

Les professionnels de l'Horeca

Une action de sensibilisation à **l'impact des mégots** jetés par terre est envisagée en collaboration avec les professionnels de l'Horeca dans une Commune pilote.

4.2. Assurer, sur l'ensemble du territoire, un service de collectes multi filières performant

Pour assurer un service de collecte efficace, le BEP veut :

- **Améliorer le service rendu à la population,**
- **Intensifier les collectes sélectives,**
- **Rendre encore plus efficaces les activités opérationnelles.**

a) **Etude de faisabilité de reprise de certains transports routiers**

BEP Environnement a entamé une étude de **faisabilité de la reprise en interne du transport en grands volumes (semi-remorques) de certains flux de déchets**.

De par l'étendue territoriale de sa zone d'activité, BEP Environnement dispose de 4 centres de transfert répartis géographiquement (Floreffe, Ciney, Philippeville et Gedinne).

Pour les transports par conteneurs ou semi-remorques des déchets rassemblés sur ces stations de transfert, il est fait appel à beaucoup de sous-traitance.

L'étude a pour but de déterminer s'il est possible de faire des économies sur une partie de ces transports, en intégrant bien entendu les facteurs humain et financier mais aussi en tenant compte de la flexibilité que la gestion de ces transports en interne peut apporter. Si les conclusions sont favorables, une mise en place progressive de la reprise de certains transports pourra s'envisager à partir de 2019.

b) **Certification des ateliers de maintenance aux normes ISO 9001 et ISO 14001**

Depuis plusieurs années, BEP Environnement internalise au maximum la maintenance de ses véhicules, ce qui lui permet de maîtriser les coûts relatifs à cette maintenance mais également de pouvoir réagir plus vite en cas de panne et limiter les immobilisations de véhicules. De nombreuses améliorations, tant au niveau de l'organisation que des compétences, ont été apportées aux trois ateliers répartis sur nos sites de transfert de Floreffe, Ciney et Philippeville. L'équipe de ces ateliers, composée de 12 personnes, s'emploie continuellement à professionnaliser ses prestations.

Dans cette logique d'amélioration continue, la volonté de l'Intercommunale est d'instaurer une **double certification de l'ensemble de ses ateliers : d'une part la certification ISO 9001, et d'autre part la certification ISO 14001**.

ISO 9001 permettra de démontrer l'aptitude des ateliers à fournir régulièrement un service conforme aux exigences de leurs clients internes (les services collectes et transferts).

ISO 14001 permettra la prise en compte de l'aspect environnemental dans la réalisation des activités des ateliers.

Dans le cadre de cette double démarche, une première analyse a été initiée, et les grandes lignes du système de management ont été esquissées.

En 2019, les aspects formels du système de management seront établis (analyse du contexte, registres réglementaires, procédures et instructions, ...). Des objectifs relatifs à la qualité, la sécurité et l'environnement seront définis, et des plans d'actions pour l'atteinte des objectifs seront élaborés et mis en œuvre. La certification par un organisme d'audit indépendant pourrait être envisagée dans le courant de l'année 2020.

c) **Développement des collectes de La Ressourcerie Namuroise dans le sud de la province**

BEP Environnement et La Ressourcerie Namuroise se sont associés, dès 2009, pour développer conjointement un projet de **collecte à domicile des encombrants optimisant le réemploi** et le recyclage tout en proposant aux citoyens un service adapté à l'évolution de leurs besoins.

Avec 5 nouvelles Communes desservies en 2018, ce sont 29 Communes et de l'ordre de 415.000 habitants (84 % de la population) qui bénéficient du service à fin 2018.

L'objectif pour 2019 sera de doter La Ressourcerie d'un **nouveau centre de tri** plus adapté à l'évolution de ses activités ces dernières années, afin de poursuivre, dès 2020, le **développement de la collecte dans le sud** de la province.

d) **Poursuite de l'amélioration qualitative des sites de bulles à verre**

L'agrément de Fost Plus pour la période 2014-2018 octroyait des moyens budgétaires aux Communes et Intercommunales pour **améliorer le réseau de bulles à verre**.

Dans ce cadre, et jusque fin 2018, BEP Environnement a proposé aux Communes intéressées des actions concrètes donnant de bons résultats sur le terrain :

1. La **fourniture de signalétique** visant à lutter contre les incivilités autour des sites de bulles à verre ;
2. La **fourniture et pose de conteneurs enterrés** plus esthétiques qui mettent en valeur le site ;
3. Le renforcement des sites de bulles consistant en la création **d'une dalle de propreté en béton** sous les bulles à verre, permettant un entretien plus aisé et améliorant l'aspect visuel des sites.

Pour autant que ce type de financement soit maintenu dans le nouvel agrément de Fost Plus pour la période 2019-2023, un nouvel appel à candidatures sera lancé en 2019 aux Communes, afin de planifier les différents aménagements qui seront éligibles dans le cadre du nouvel agrément.

e) **Projets-pilotes de conteneurisation de la collecte en porte-à-porte des papiers & cartons**

Le service de collecte des déchets doit pouvoir s'adapter aux techniques émergentes (points d'apports volontaires, idéalement enterrés, collectes robotisées de conteneurs, ...) et correspondre aux réalités du terrain, pour accroître son efficacité, dans le cadre d'une maîtrise des coûts, de son impact sur l'environnement et des problématiques liées à la mobilité.

Pour ce faire, BEP Environnement souhaite se faire accompagner par la réalisation d'une étude afin de proposer aux Communes des modèles de collecte adaptés aux différentes spécificités de celles-ci. Les propositions viseront à servir de support aux débats entre les acteurs et à fournir aux décideurs des éléments sur les orientations à prendre. Ainsi l'étude ne devra pas aboutir à la construction d'un scénario unique, mais apportera des

enseignements sur les éléments structurant à prendre en compte dans les choix d'organisation des collectes.

4.3. Moderniser l'utilisation du réseau de recyparcs

Pour moderniser l'utilisation des recyparcs, le BEP souhaite :

- Mettre en œuvre la décision du Gouvernement wallon de finalisation du réseau de recyparcs, par la réalisation des déménagements, agrandissements et aménagements nécessaires des infrastructures identifiées, en vue d'améliorer le service aux citoyens ;
- Permettre l'accès des PME dans tous les recyparcs pour certains de leurs déchets, en quantités limitées ;
- Y poursuivre des actions visant le réemploi, dont la mise en œuvre d'espaces « donnerie » accessibles aux usagers des recyparcs ;
- Accepter de nouveaux flux collectés séparément dans les recyparcs en fonction des opportunités de nouvelles filières ;
- Participer à l'harmonisation du fonctionnement des recyparcs souhaité par la Wallonie.

a) Etude et mise en œuvre d'aménagements de différents recyparcs en vue d'y améliorer le service aux usagers

De par leur âge (les premiers recyparcs datant du début des années 90) et leur utilisation intensive (plus de 50% des déchets ménagers collectés par BEP Environnement y transitent), ces infrastructures souffrent et nécessitent, urgemment pour certains, des travaux d'amélioration ou d'agrandissement.

Ces adaptations faciliteront en outre l'acceptation des déchets de PME (débuté en juin 2017 sur 10 recyparcs et en cours de généralisation à l'ensemble du réseau) et la reprise de flux supplémentaires de déchets quand de nouvelles opportunités de filières de recyclage ou impositions régionales se présenteront. Ces éléments nouveaux entraînent des besoins supplémentaires en termes d'espaces nécessaires, alors même que certains recyparcs sont déjà saturés aujourd'hui.

Sur base des informations transmises par les Intercommunales, un Plan de finalisation du réseau des recyparcs wallons a donc été défini, puis validé par le Gouvernement wallon en 2017. Tous les travaux identifiés par BEP Environnement y sont repris, dont 13 extensions ainsi que la création d'un nouveau recyparc (à Somme-Leuze).

En fonction du contexte particulier de chaque infrastructure, et sur base des impératifs d'exploitation des recyparcs, une série de projets ont été définis comme étant importants et nécessaires, et seront donc traités en priorité.

Il s'agit des projets prioritaires suivants :

- **La création d'un nouveau recyparc à Sambreville**

L'extension initialement prévue n'étant pas techniquement réalisable, la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site est rendue indispensable par la vétusté du parc actuel. Le terrain retenu se trouve rue

des Glaces Nationales, face aux anciennes usines Saint-Gobain, sur un site actuellement en cours de réhabilitation.

Les études préalables à la réalisation du projet se poursuivront en 2019 par l'élaboration du projet, le lancement des procédures de marchés publics et le suivi administratif (demande de permis, demande de promesse de subsides, ...).

- ***La création d'un nouveau recyparc à Eghezée***

En raison de la configuration du parc actuel tout en longueur (rampe au lieu de quais de déchargement) ne permettant pas d'absorber aisément le flux d'usagers et de la proximité avec l'administration communale et les services travaux de la commune perturbant la fluidité du trafic pour ces 3 entités toutes proches, la construction d'un nouveau recyparc est prévue sur un terrain jouxtant l'actuel.

- ***L'agrandissement du recyparc de La Bruyère***

Le recyparc de La Bruyère, situé en périphérie namuroise, présente un nombre de quais particulièrement faible au vu des fréquentations relativement importantes qui y sont constatées. Afin d'y remédier, les travaux suivants sont prévus :

- Extension d'environ 700 m²,
- Création de 4 quais supplémentaires,
- Construction d'un nouveau bureau pour les préposés,
- Mise en conformité de l'assainissement des eaux usées.

Sous réserve du délai d'obtention des promesses de subsides, les travaux pourraient débuter fin 2019/début 2020.

- ***La création d'un nouvel accès et l'extension du recyparc d'Anhée***

Afin de résoudre des problèmes de sécurité (files d'attente qui empiètent fréquemment sur la voie publique), un nouvel accès au site sera créé via le terrain communal qui jouxte le recyparc.

Les travaux comprennent :

- La création d'un nouvel accès et d'une zone d'attente sur le site de la Commune ;
- Une extension d'environ 300 m² ;
- Le bétonnage de différentes zones de stockage supplémentaires ;
- La construction d'un nouveau bureau pour les préposés ;
- La création d'un nouveau quai.

En 2018, les demandes de permis et promesses de subsides ont été introduites. Sous réserve du délai d'obtention des promesses de subsides, les travaux pourraient débuter mi-2019.

- ***L'agrandissement du recyparc de Malonne***

L'agrandissement du niveau haut de l'infrastructure est envisagé afin de créer des quais supplémentaires et d'aménager de nouvelles zones de stockage.

- **La création d'un nouvel accès au recyparc d'Héron**

Afin d'améliorer la sécurité des usagers lors des vidanges de conteneurs, le projet prévoit la construction d'un nouvel accès spécifique pour les camions. Sous réserve du délai d'obtention des promesses de subsides, les travaux pourraient débuter début 2019.

- **La rénovation du recyparc d'Andenne**

Afin d'améliorer la fluidité dans ce parc très fréquenté, des travaux d'aménagement/rénovation importants sont envisagés :

- La création de quais supplémentaires,
- La construction d'un nouveau bureau pour les préposés,
- L'Extension à l'étude sur le terrain voisin.

2018 a été consacré à la réalisation d'une étude de sol et à la sélection d'un bureau d'études pour établir les documents de marché.

2019 sera consacré à la demande de permis et de subsides, avant réalisation des travaux en 2020.

- **La création d'un recyparc à Somme-Leuze**

La Commune de Somme-Leuze a fait l'acquisition d'un terrain à Nettinne et a sollicité BEP Environnement pour y aménager un recyparc supplémentaire.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Création de quais ;
- Aménagement d'un hall existant en locaux pour les préposés et local pour le stockage des DSM (Déchets spéciaux des ménages) ;
- Bétonnage de toute la partie basse ;
- Création d'un nouvel accès.

2018 a été consacré à la réalisation d'une étude de sol et à la sélection d'un bureau d'études pour établir les documents de marché.

2019 sera consacré à la demande de permis et de subsides.

Les travaux pourraient débuter fin 2019/début 2020.

b) Etude de la reprise partielle des transports de conteneurs issus des recyparcs

La dernière procédure de marché public relative au transport des conteneurs des recyparcs par des prestataires privés a conduit à des augmentations significatives des coûts de prestation.

BEP Environnement a donc décidé d'étudier la possibilité de reprendre en propre, en tout ou en partie, le transport des conteneurs des recyparcs.

Avec l'appui d'un étudiant de l'UNamur, une analyse portant sur les activités logistiques de transports des déchets des recyparcs a été réalisée.

Début 2019, tous les chiffres et les pistes d'économie pourront être mis en commun et permettront d'apprécier si la mise en place progressive de la reprise des transports de conteneurs issus de certains recyparcs est envisageable.

Dans l'affirmative, le projet se poursuivra en 2019, en vue d'une mise en œuvre à l'échéance du marché en 2020.

c) **Etude des différentes pistes en vue de rentabiliser les transports des matières récoltées dans les recyparcs**

Les transports de déchets ont un impact budgétaire grandissant pour BEP Environnement. L'entrée en vigueur de la taxe kilométrique en 2016 et le renouvellement, dans les mois suivants, du marché public des transports de conteneurs issus des recyparcs, ont généré une augmentation importante des prix de transport. Par ailleurs, ces transports génèrent également des émissions de gaz polluants.

Il apparaît dès lors pertinent d'envisager l'adaptation de certaines modalités de transport de certains déchets, afin de **limiter autant que possible le nombre de trajets effectués**.

Pour ce faire, l'analyse technique et économique de différents systèmes alternatifs sera poursuivie sur base des pistes suivantes :

- Mise en service de conteneurs de plus grand volume pour le flux papiers-cartons ;
- Mise en prêt de broyeurs domestiques pour limiter les quantités de déchets verts (branchages) amenés dans les recyparcs ;
- Optimisation du remplissage des conteneurs.

Si les résultats de cette analyse sont concluants, des tests seront réalisés avant mise en œuvre des nouveaux équipements.

d) **Certification ISO 9001 des recyparcs**

Se basant sur le constat que plus de 50% des déchets produits par les ménages transitent par les recyparcs, BEP Environnement désire s'assurer que ce service soit constamment en phase avec les attentes de ses clients – citoyens et Communes – et souhaite améliorer continuellement la qualité de ce service. C'est pourquoi, BEP Environnement ambitionne d'obtenir la certification ISO 9001 pour l'ensemble de son réseau de recyparcs. 2018 a permis d'élaborer les bases de ce projet en vue d'une certification en 2019.

e) **Acquisition et mise en service d'un recyparc mobile**

Une partie de la population ne dispose pas de moyen de locomotion pour se rendre dans les Recyparcs (personnes habitant en centre-ville sans voiture, personnes précarisées, citoyens en perte d'autonomie). Or, à l'instar de tout citoyen, ils produisent des déchets dont certains, polluants ou dangereux, ne sont pas collectés en porte-à-porte. Afin de proposer une solution de proximité en adéquation avec notre mission de service public, l'acquisition et la mise en service d'un recyparc mobile sont envisagées.

Constitué d'une remorque aménagée et dépliable, tractée par un véhicule classique, le recyparc mobile se rendrait au plus proche du domicile de ces citoyens pour collecter leurs déchets spécifiques non acceptés lors des collectes en porte à porte.

Au-delà du geste de tri sélectif, le recyparc mobile permettrait la diffusion de messages de prévention et des bonnes consignes de tri.

Après analyse des besoins et recherche des sources de financement (promesse de subside du ministre de tutelle équivalent à 50% de l'investissement), une

collaboration avec une ASBL à finalité sociale devrait permettre la mise en œuvre du projet dès 2019.

4.4. Veiller à l'amélioration continue de la sécurité de l'ensemble de nos activités opérationnelles

Le personnel de BEP Environnement est soumis à des risques spécifiques liés à nos différents métiers. La prise en compte de la sécurité est primordiale et doit rester une préoccupation de tous les instants.

a) Poursuite de la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de l'audit sécurité de la chaîne de tri-broyage bois/encombrants

Sur base de l'audit de la chaîne de tri-broyage bois/encombrants réalisé par un consultant externe spécialisé en matière de sécurité, un plan global de mesures de prévention a été établi.

Les actions prioritaires identifiées dans ce cadre ont été concrétisées. Des actions d'amélioration se poursuivent néanmoins en lien avec la problématique des risques ATEX (atmosphères explosives).

b) Mise en œuvre des mesures de réduction des poussières générées par la chaîne de tri broyage bois/encombrants

De la génération importante de poussières issues de l'installation de tri/broyage, tant à l'intérieur des halls, qu'à l'extérieur de ceux-ci, découle diverses problématiques : travaux de nettoyage récurrents, préoccupations liées à la santé des travailleurs, risque ATEX (atmosphère explosive), ...

Afin de limiter la génération et la dispersion des poussières, diverses actions ont été identifiées et vont être mises en œuvre ; parmi celles-ci, la brumisation générale des halls de production (broyage bois) et de stockage (plaquettes de bois).

c) Poursuite de la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de l'audit sécurité sur nos autres métiers

Un second audit, conçu et réalisé comme un outil d'analyse et de diagnostic de l'ensemble des risques liés à la sécurité, a été mené en 2017 par un consultant externe sur l'ensemble des autres activités de BEP Environnement : collectes, transferts, recyparcs, centre de compostage, ...

Des plans d'actions préventives et correctives ont été définis, priorisés et continueront à être mis en œuvre en 2019 pour apporter des améliorations concrètes aux aspects de nos métiers qui présentent les risques les plus importants.

Les axes stratégiques déterminés formalisés par la révision de certaines procédures et instructions de travail font l'objet de formations spécifiques sur le terrain.

Une attention particulière est portée sur les aspects « comportementaux » tant de nos propres travailleurs que de nos contractants.

Les règles de sécurité à respecter par tous les contractants du BEP sont déclinées pour chaque site de BEP Environnement selon le niveau de risques constatés.

4.5. Optimiser le bien-être et la sécurité des collaborateurs de BEP Environnement

Concernant le bien-être au travail, une enquête sur le bien-être au travail a été réalisée en 2017 en collaboration avec une société spécialisée dans l'analyse des risques psychosociaux au travail pour les travailleurs de la collecte, des transferts et du tri. Un travail identique avait été réalisé dans les recyparcs en 2014.

7 thèmes de travail étaient ressortis de l'analyse comme étant prioritaires en termes d'actions à mener :

- L'absentéisme des collaborateurs,
- Le vieillissement des collaborateurs en lien avec la pénibilité du métier,
- L'encadrement des collaborateurs,
- L'accentuation de démarches collaboratives,
- L'optimisation de certaines pratiques et de l'organisation du travail,
- La communication interne,
- La sécurité et la prévention au travail.

Des groupes de travail ont été menés avec les collaborateurs sur 4 de ces thèmes.

La même année, un audit portant sur la sécurité et la prévention des risques a été mené pour toutes les activités du BEP et de ses filiales.

Voici quelques actions clés qui seront menées en 2019 :

- Organisation d'un événement pour le personnel de BEP Environnement en plus de la Saint-Nicolas ;
- Poursuite de la formation du personnel d'encadrement : communication non violente et gestion de conflits ;
- Poursuite de la formation continue des collaborateurs de BEP environnement : premiers secours, sécurité au travail, déchets spéciaux... ;
- Maintien des actions visant à une organisation optimale du travail et une équité entre les différentes équipes ;
- Plan d'action « santé » visant à intégrer les dimensions pénibles des différents métiers et à accompagner les collaborateurs dans les bonnes pratiques à appliquer dans leur travail ;
- Finalisation de la formalisation des procédures sécurité métier et formation des collaborateurs quant à leur application ;
- Suivi des indicateurs absentéisme et définition d'un plan d'actions ;

- Poursuite de la contribution des collaborateurs dans l'optimisation du bien-être au travail grâce à la plateforme collaborative G1idée ;
- Organisation d'une permanence des Ressources Humaines pour les questions administratives sur les différents sites de la collecte et à distance pour les services des parcs.

Cette dynamique positive doit être maintenue dans le temps. Des actions prioritaires ont été identifiées et font l'objet de suivis trimestriels des membres de la Direction Générale, des équipes d'encadrement, des conseillers en prévention et des Ressources humaines.

4.6. Optimiser les filières et les outils de valorisation et de traitement

Pour valoriser au mieux les flux de déchets collectés, BEP Environnement doit :

- Optimiser continuellement les outils existants et y intégrer les enjeux énergétiques ;
- Analyser constamment les filières de valorisation et de traitement afin de choisir les plus performantes.

a) Optimisation du fonctionnement de la chaîne de tri bois/encombrants

La chaîne de tri-broyage de Floreffe est utilisée pour le traitement du bois et des encombrants. La première partie est commune de sorte qu'on ne peut traiter qu'une matière à la fois. Le passage des encombrants dans la chaîne a essentiellement pour but de les broyer et retirer des matières valorisables (métaux, plastiques et bois essentiellement).

Cependant, le tonnage de bois à traiter augmentant et les prix de valorisation des matières extraites des encombrants ayant fortement diminué, une analyse a été menée en 2018 en vue d'acquies un broyeur mobile pour broyer les encombrants de manière indépendante et dédié ainsi la chaîne principalement au bois, cette nouvelle manière de fonctionner apportant plusieurs avantages au niveau technique, économique et organisationnel.

Au niveau du bâtiment de stockage des plaquettes de bois, une modification sera mise en œuvre en 2019 afin de ne pas empêcher le fonctionnement de la chaîne de tri lorsqu'un problème technique (panne, maintenance) survient au niveau du système de stockage des plaquettes.

Enfin, s'assurer des meilleurs réglages des équipements de tri automatique et optimiser le tri manuel resteront des priorités, en vue de produire des plaquettes de haute qualité, afin de nous démarquer sur un marché du bois fortement saturé et donc extrêmement concurrentiel.

b) Etude de la création d'une unité de cogénération bois B en collaboration avec InBW et le Groupe François (Mont-Saint-Guibert)

Le gisement de bois B géré par la chaîne de tri (collaboration BEP Environnement/TIBI) augmente d'année en année. Malgré l'établissement de deux contrats importants pour la reprise de plaquettes (avec Carmeuse et Woodenergy), l'écoulement régulier de la totalité des plaquettes de bois produites reste difficile (offre supérieure à la demande – voir supra).

Dans ce contexte, BEP Environnement poursuit donc les prises de contacts pour la mise en place de **partenariats locaux et pérennes** ou pour l'optimisation des partenariats existants, de manière à nous mettre autant que possible à l'abri des conséquences logistiques (en termes de stockage et de transport) et économiques (en termes de prix de vente des matières) des fluctuations du marché.

En 2018, le Groupe François (dont Woodenergy est une filiale) a lancé l'étude d'un projet consistant en la création d'une unité de cogénération alimentée au bois B, pour fournir en thermies le réseau de chaleur de la ville universitaire de Louvain-la-Neuve. Cette unité s'installerait sur le site de la sablière de Mont-Saint-Guibert, sur un terrain jouxtant le site de transfert d'InBW.

Pour permettre la concrétisation d'un tel projet, il convient de sécuriser le gisement de bois, et à cette fin, le Groupe François a sollicité BEP Environnement pour assurer une part importante des apports de bois dans la centrale à créer.

Un accord préliminaire portant sur les négociations entre les trois parties a été signé au mois de mai 2018. Une prise de participation de BEP Environnement dans la société qui construira et exploitera la centrale doit être validée par l'Assemblée Générale. Les étapes suivantes consisteront en l'étude technique de la centrale (dimensionnement des installations et du réseau de chaleur) et les demandes de permis et autorisations.

c) **Amélioration de la gestion des flux existants gérés par BEP Environnement et détection de nouvelles matières valorisables**

BEP Environnement collecte via les recyparcs, les sites de bulles à verre et en porte-à-porte, plus de trente flux de déchets différents. La mise en filière de ces flux est ensuite assurée en respectant l'échelle de Lansink et en considérant les contraintes et possibilités techniques, logistiques et économiques.

Le secteur de la valorisation et du recyclage est en évolution constante. Certaines filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier, subissant des fluctuations importantes de coûts. Outre **le bois B** où, au niveau national, l'offre dépasse largement la demande depuis plusieurs années, c'est au tour des **plastiques de recyclage et du papier-carton** de connaître les mêmes difficultés, avec l'annonce de la Chine de fermer ses frontières aux déchets occidentaux, créant des augmentations de stocks sur les marchés européens et une flambée des coûts de recyclage de ces matières.

De grandes incertitudes pèsent donc sur plusieurs filières (plastiques durs, films plastiques, bâches agricoles), dont la collecte sélective est imposée par Arrêté du Gouvernement wallon mais qui par ailleurs trouve difficilement des débouchés.

La collecte des emballages plastiques ménagers au travers du sac bleu PMC va également évoluer puisque tous les emballages en plastique (et non plus les seules bouteilles et flacons en plastique) seront acceptés dans le sac bleu, avec l'objectif de couvrir 100% de la population belge pour le 31 décembre 2019. L'extension de la collecte, appelée « P+MC » est prévue pour mi-2019 sur le territoire de BEP Environnement.

Dans ce contexte complexe, les décisions de **créer éventuellement des nouvelles filières de recyclage** doivent s'appuyer sur des analyses poussées prenant en compte les facteurs législatif, technique, économique, social et environnemental. Le BEP participe aux discussions et débats avec les autres

acteurs du secteur (Intercommunales, obligataires de reprise, opérateurs privés et pouvoirs publics).

d) Réhabilitation définitive du centre d'enfouissement technique (CET) de Chapois

L'exploitation du CET de classe 2 de Chapois (Ciney) s'est achevée fin 2009. Depuis, le site est en "post-gestion". Cela signifie que l'on continue de gérer les effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) du site.

Par ailleurs, conformément à la législation en la matière, la première phase de réhabilitation (dite "provisoire") a été réalisée. Ces travaux ont permis de placer une couverture de terre sur l'ensemble du site (capping provisoire) et ont été achevés en 2011.

La seconde phase de réhabilitation (dite "définitive"), intervenant une fois que les tassements du dépôt de déchets sont devenus suffisamment faibles, consistera principalement en **la pose d'un complexe d'étanchéité-drainage supérieur (capping définitif)**.

La procédure de marché public en vue d'attribuer les travaux de réhabilitation s'est déroulée en 2018, en étroite collaboration avec la SPAQUE, qui reprendra le site à l'issue des travaux. Le chantier de réhabilitation devrait s'étaler sur 2018/2019.

e) Recherche de pistes d'optimisation dans la gestion des déchets verts

Sur son territoire, BEP Environnement gère de l'ordre de 40.000 tonnes de déchets verts par an, issus des recyparcs, Communes et entrepreneurs privés. Environ 70% de ces déchets verts sont traités à Naninne, au centre de compostage de BEP Environnement. Le solde est dévié vers des centres de compostage extérieurs.

Le BEP étudie actuellement la pertinence de créer un deuxième centre de compostage sur son territoire. Les objectifs de cette étude sont multiples : optimiser les transports des recyparcs vers les centres de compostage, s'appuyer sur les connaissances et l'expérience du centre de compostage existant, bénéficier d'économie d'échelle en termes de matériel, réduire la dépendance vis-à-vis des centres de compostage extérieurs.

La première étape est d'identifier les zones de localisation les plus pertinentes au regard de la localisation des recyparcs et du centre de compostage existant. Les sites potentiels et les coûts sont ensuite analysés.

4.7. Proposer une expertise et des services supplémentaires aux Communes et autres partenaires

Pour se positionner comme partenaire privilégié de ses Communes associées, BEP Environnement souhaite diversifier les services qui leur sont rendus en matière de gestion de déchets et d'activités connexes.

a) Développement d'une brigade de propreté publique à destination des Communes

Fin 2016, le Ministre de l'Environnement lançait un appel à candidature, dans le cadre du projet BeWAPP, pour l'engagement d'agents de propreté publique dans les Communes et Intercommunales, avec à la clé des subsides dans le

cadre du programme de transition professionnelle (PTP) alloués pour 3 ans maximum.

BEP Environnement a proposé à ses Communes associées de créer un service mutualisé de propreté publique. Depuis mi-2017, une équipe de 4 ouvriers est mobilisable pour des actions de collecte de déchets sauvages, nettoyage de bords de routes, cours d'eau, ... Depuis cette date, les Communes désireuses de recourir ponctuellement à cette brigade de propreté (pour quelques jours ou quelques semaines), en appui de leurs propres services communaux, de l'agent constatateur, ... peuvent faire appel à l'Intercommunale. BEP Expansion Economique fait également appel au service pour l'entretien et le nettoyage de certains parcs d'activité économique.

Afin de pérenniser ce service, BEP Environnement est continuellement à l'écoute de ses Communes et cherche de nouvelles pistes d'action.

b) Accompagnement des Communes dans le passage au conteneur à puce

BEP Environnement accompagne les Communes qui souhaitent passer à la collecte par conteneurs à puce. L'expertise acquise, depuis de nombreuses années, permet d'apporter des solutions pragmatiques aux différents obstacles rencontrés lors de la mise en place de ce nouveau mode de collecte. Pour ce faire, différentes réunions se tiennent avec les mandataires communaux et les agents administratifs concernés afin d'aboutir à la fixation d'un planning réaliste de mise en place de ce nouveau mode de collecte. BEP Environnement élabore des simulations financières tenant compte de l'impact du passage à la collecte par conteneurs à puce et s'occupe des différents marchés publics, à savoir les marchés relatifs aux conteneurs et aux puces électroniques et, en fonction des orientations prises par la Commune, le marché relatif à la distribution des conteneurs.

c) Etude d'une solution de gestion globale des données de pesage des conteneurs à puce

A l'heure actuelle, la gestion des données de pesages des conteneurs s'opère au niveau communal, via un logiciel de taxation, où le numéro de puce est associé à un contribuable. Certaines Communes souhaiteraient que BEP Environnement étudie la possibilité pour le citoyen de consulter en ligne ses données de pesage. En 2019, suite aux renseignements obtenus des autres Intercommunales sur leur système existant, BEP Environnement décidera de l'opportunité ou non de mettre en ligne ces données en veillant à respecter les différentes exigences légales (GDPR notamment). Les volets financiers et humains devront également être chiffrés.

d) Etude de la mise en place d'un service global de maintenance des conteneurs à puce

Depuis octobre 1996, BEP Environnement procède à la collecte de conteneurs équipés de puces électroniques de type lecture/écriture. Vu l'évolution technologique et la raréfaction des pièces de rechange, BEP Environnement va poursuivre en 2019 l'étude de faisabilité du remplacement des puces actuelles de 4 MHz par des puces de nouvelle génération.

En 2019, BEP Environnement examinera aussi l'opportunité de proposer aux Communes un service de maintenance des conteneurs.

e) Missions d'assistance dans les domaines techniques et environnementaux

Grâce à son métier de base, BEP Environnement a acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets mais aussi dans les matières environnementales, comme l'utilisation des énergies renouvelables ou la gestion des sols pollués.

Les expériences acquises servent à développer des projets propres, mais aussi à répondre aux préoccupations des Communes en matières environnementales ou énergétiques.

BEP Environnement poursuivra en 2019 le **développement de missions d'assistance à l'attention des Communes** qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- **Création d'infrastructures** adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (installations de regroupement et tri pour déchets des services travaux et voiries, ...);
- Réalisation de **dossiers de demande de permis d'environnement** ;
- Suivi d'études de **pollution du sol** ;
- Réalisation d'**audits de conformité** par rapport à la législation environnementale.

En outre, BEP Environnement analysera en 2019 l'opportunité de mettre en place une centrale de marché à l'attention des Communes, dont l'objet serait de gérer des flux de déchets spécifiques pour lesquels l'Intercommunale n'est pas en mesure de proposer, en propre, une filière de traitement (p.ex. déchets dangereux).

f) Accompagnement de la Ville de Namur dans l'implantation d'îlots de conteneurs enterrés pour le tri sélectif des déchets

La Ville de Namur a lancé en juin 2018, dans le cadre d'un projet FEDER, un marché pour l'aménagement d'un réseau de conteneurs souterrains destinés à la collecte des divers flux de déchets ménagers (PMC, organiques, papiers-cartons, verre et déchets résiduels) et permettant à la population riveraine de ces îlots de tri de se défaire sans contrainte d'horaire de leurs déchets.

Outre l'intérêt de faciliter la gestion des déchets en appartement et en habitat vertical, le projet présente également des avancées intéressantes en termes de mobilité.

Deux projets pilotes seront lancés en 2019. Les zones sélectionnées pour ces projets pilotes sont :

- Le quartier des Balances, pour l'habitat vertical mais également social et résidentiel ;
- Le quartier « Astrid/Mercier/Lemaître », pour le logement étudiant et l'habitat groupé.

Le quartier des Balances sera réalisé en phase 1 et touchera près de 1.800 habitants. Le quartier « Astrid/Mercier/Lemaître » sera quant à lui réalisé en phase 2. Ce dernier touchera officiellement un peu plus de 1.000 habitants. Néanmoins, un grand nombre des bâtiments de ce quartier contient des logements pour étudiants pour lesquels aucun occupant n'est repris au registre national. Pourtant, ces occupants produisent des déchets. Un partenariat entre

l'administration, les étudiants et les propriétaires d'immeubles à « kots » devra donc être mis en place pour la réussite de cette phase et pour une amélioration notable de la problématique « déchets » dans ce quartier.

Comme il le fait depuis le début du projet, notamment en collaborant à l'écriture du cahier spécial des charges, BEP Environnement poursuivra son soutien à la Ville de Namur pour la sensibilisation-information des riverains à ces nouveaux outils de collecte et fournira toute la logistique liée à la vidange de ces conteneurs.

4.8. Assurer la gestion immobilière des sites de BEP Environnement

Pour assurer un service de gestion des déchets le plus efficace possible, BEP Environnement maintient son patrimoine immobilier en adéquation, d'une part avec l'évolution des besoins de l'exploitation, et d'autre part avec celle de la réglementation environnementale.

a) Projet d'extension de la station de transfert de Vodecée

La station de transfert de Vodecée constitue le point de départ et de retour pour les camions de collecte de déchets qui desservent les 8 Communes de l'arrondissement de Philippeville.

Afin, d'une part, de réduire les coûts de transport des matières et, d'autre part, de permettre de développer de nouveaux services pour les Communes (notamment le développement du service de mise à disposition de conteneurs), la possibilité d'agrandir la station de transfert a été analysée.

Les travaux envisagés à ce stade sont :

- La construction d'un hall de transfert pour les papiers/cartons et PMC ;
- La construction de loges de stockage de bois et encombrants ;
- Le déplacement du pont de pesée ;
- Le déplacement de la station-service ;
- Des travaux de transformations des locaux intérieurs (nouveaux bureaux, ...).

Les procédures d'acquisition des terrains nécessaires à l'extension et la sélection d'un bureau d'études chargé d'établir le dossier de soumission ont été lancées en 2018. 2019 sera consacré aux demandes de subsides et de permis. Sous réserve des délais d'obtention des promesses de subsides et du permis, les travaux pourraient débuter en 2020.

b) Création d'un nouveau centre de tri pour La Ressourcerie Namuroise

La Ressourcerie Namuroise est actuellement implantée dans des bâtiments situés à Saint-Servais, où elle se trouve à l'étroit vu l'augmentation des tonnages collectés ces dernières années.

Un projet de nouvelle implantation, dont la localisation et la taille seraient pleinement adaptées aux activités est donc à l'étude.

Afin de bénéficier d'un maximum de synergies avec l'Intercommunale, il était envisagé de construire les nouveaux bâtiments sur le site de BEP Environnement à Floreffe.

Cependant, suite à une opportunité d'acquérir un ensemble industriel dans le parc d'activité de Rhisnes (ancien site Vanhoebrock), c'est finalement cette seconde possibilité qui est retenue. Elle répond en effet en termes de superficie aux besoins de la Ressourcerie Namuroise, elle permet de limiter les coûts par rapport à un projet neuf et permet surtout d'être fonctionnelle nettement plus rapidement.

Le site dispose de halls industriels (4.080 m²), d'un showroom (360 m²) de bureaux (180 m²), de terrains (22.387 m²), d'une station-service pour les camions et de panneaux photovoltaïque d'une puissance de 150kWc.

Il présente donc des avantages multiples : une disponibilité rapide, une accessibilité excellente (au pied de la sortie d'autoroute « Namur Ouest » sur la E42), un budget total (achat + travaux) inférieur au budget de construction d'un nouveau site à Floreffe, des surfaces des halls légèrement plus grande que les besoins définis, laissant la possibilité d'évolutions dans le futur, des terrains disponibles à l'arrière des halls, faisant partie du lot, susceptibles d'être affectés à d'autres activités connexes à l'avenir ou d'être valorisés en les revendant et la présence de panneaux solaires photovoltaïque récents (2015) dont la vente des certificats verts génère une recette d'environ 30.000 euros/an, prévue pour une durée d'encore 7 ans.

Pour ce faire, des subsides vont être demandés pour l'acquisition de l'ensemble industriel et pour la réalisation des travaux d'aménagements nécessaires aux activités de la Ressourcerie à savoir : l'aménagement d'une zone de déchargement extérieure, sous auvent, la construction d'un pont de pesée, le cloisonnement des différents ateliers de transformation (menuiserie, atelier polyvalent, salle de nettoyage,...) et zones de stockage (matières premières, produits finis,...), le rafraichissement des bureaux, la construction de nouveaux locaux sociaux, la création d'un concept store (réfectoire, bureau partagé, pièce de créativité, bar, salle de détente,...) d'une nouvelle voirie d'accès au site.

Les travaux pourraient débuter dans le courant de l'année 2019, après obtention des subsides, du permis et attribution du marché de travaux.

D. BEP Crématorium

1. Les constats

- **L'axe lotharingien (Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Luxembourg) était dépourvu de crématorium** jusqu'il y a quelques années, alors même que la pratique de la crémation est en croissance constante ;
- Au milieu des années 2000, plusieurs Communes ont demandé au BEP d'étudier **la possibilité d'installer un crématorium sur le territoire namurois**. Dans la foulée, l'intercommunale BEP Crématorium a été créée en 2007; un site a été choisi à Ciney et le terrain a été acquis pour la construction du crématorium ;
- L'intercommunale a fait le **choix d'une gestion via un concessionnaire**. La société des Crématoriums de France a été choisie au terme d'une procédure ouverte ;
- La première pierre du **Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie** a été posée en 2011, la mise en service et l'inauguration ont eu lieu en 2012 ;
- Les travaux d'amélioration se poursuivent avec, notamment, **la réalisation du Parc mémorial**, inauguré en 2015.

2. Les objectifs

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des Communes.
- **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les Communes et, en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. A cet égard, les Communes des Provinces de Namur et Luxembourg ont été approchées pour adhérer à l'intercommunale. Cet élargissement a été acté lors de l'Assemblée Générale de juin 2013. L'intercommunale reste attentive aux besoins qui s'expriment dans toute la zone, y compris dans le sud du Luxembourg.
- **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique, en liaison avec la Commune et la Wallonie, et en informant régulièrement le Comité d'accompagnement.

3. Les indicateurs

- Le nombre de **communes affiliées** : 30 à 40
- Le nombre de **crémations** : 2450 par an

4. Les projets

Le crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des Communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à **être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes** en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 a permis de finaliser la construction de l'infrastructure et d'assurer sa mise en service.

L'année 2013 a vu **le premier exercice complet d'exploitation**. Une attention particulière a donc été portée à ce que le fonctionnement du crématorium et sa gestion par le concessionnaire soient conformes aux législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences du permis unique. L'année 2013 a aussi été celle de **l'élargissement**, avec l'intégration des communes ayant marqué leur volonté de rejoindre l'intercommunale.

En 2015, le concessionnaire a poursuivi l'amélioration de l'infrastructure, avec **les investissements prévus dans le Parc mémorial**. Du point de vue de l'infrastructure, celle-ci est désormais complète et en capacité d'offrir le meilleur accueil aux familles.

L'Intercommunale est restée attentive en 2018 à la **qualité de service offerte** à l'ensemble des usagers du territoire desservi, dans un contexte de renforcement de l'offre avec la création annoncée d'un crématorium à Neufchâteau.

L'Intercommunale veillera également en 2019 à ses missions générales de surveillance du concessionnaire, notamment en suite du **changement d'actionnaire** au niveau de ce dernier, et restera attentive au **respect des normes environnementales**.

A la suite des élections locales à l'automne 2018, une information sera préparée à l'attention du Collège communal de la Ville de Ciney, afin de prendre les dispositions utiles pour **désigner le Président et le Secrétaire du Comité d'accompagnement** du permis unique.

Enfin, un dossier de révision du Permis unique sera instruit avec le concessionnaire, en concertation avec la Ville et les services compétents du SPW, après renouvellement du Collège communal, afin de **mettre le permis en conformité avec les nécessités de l'exploitation**, compte tenu du volume croissant d'activités. Pour les mêmes raisons, un dossier sera aussi examiné avec le concessionnaire, en vue de l'installation par ses soins d'une troisième ligne complète.

Toutes les informations pratiques sur le Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie sont disponibles sur le site internet www.crematoriums.be.